

# PLAN DE GESTION DU SITE HISTORIQUE DE LYON

inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO



Mission site historique de Lyon  
Direction des affaires culturelles  
Décembre 2013



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Site historique de Lyon  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 1998

**GRANDLYON**  
communauté urbaine



# PLAN DE GESTION DU SITE HISTORIQUE DE LYON

inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Mission site historique de Lyon  
Direction des affaires culturelles  
Décembre 2013

# TABLE DES MATIERES

## PRÉAMBULE : POURQUOI UN PLAN DE GESTION PATRIMOINE MONDIAL AUJOURD'HUI ?

## I - CONTEXTE 9

### A - UN CONTEXTE EN PROFONDE MUTATION 9

- 1. Le patrimoine, un « concept nomade » 9
  - 1.1. Des acceptions variées : patrimoine et patrimonialisation 9
  - 1.2. Une triple extension... 9
  - 1.3. ...et toujours des paradoxes 10
  
- 2. L'évolution de la politique du patrimoine en France 10
  - 2.1. De nouveaux outils, de nouvelles pratiques 10
  - 2.2. Un transfert de compétences accru, vers une « démocratie patrimoniale » 11
  
- 3. Le patrimoine, un enjeu majeur du développement urbain 12
  - 3.1. Le patrimoine comme levier de développement durable 12
  - 3.2. Lyon, un acteur innovant : retour sur la politique patrimoniale lyonnaise 13

### B. LE PROCESSUS D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL 17

- 1. L'inscription du site historique 17
  - 1.1. L'impact de l'inscription 17
  - 1.2. Les périmètres 17
  
- 2. Les caractères à l'origine de l'inscription 21
  - 2.1. Un site exceptionnel 21
  - 2.2. 2000 ans d'histoire, cohérence du modèle urbain 23
  - 2.3. Un patrimoine habité et vivant 43
  
- 3. La diversité des regards 51
  - 3.1. La variété des objets patrimoniaux 51
  - 3.2. Les échelles de la ville contemporaine 55
  
- 4. La Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle 56

## II - DIAGNOSTIC 61

### A. 15 ANS DE GESTION DU SITE 61

- 1. Une multiplicité d'acteurs 61
  
- 2. Dans le champ de l'urbanisme : des leviers multiples 63
  - 2.1. Les dispositifs réglementaires de protection 63
  - 2.2. Les dispositifs de mise en œuvre opérationnelle 65
  
- 3. Dans le champ de la culture et du tourisme 77
  - 3.1. Les acteurs 77
  - 3.2. Les dispositifs 79

<b>B. LES ENJEUX EN 2013</b>	83
1. L'intégration de la gestion patrimoniale au projet urbain	83
2. La production de connaissances dans une perspective recherche/action	83
3. Une meilleure prise en compte de l'archéologie dans les politiques urbaines	84
4. La restauration des monuments, gage de gestion du bien	84
5. Les dispositifs de sensibilisation à la V.U.E.	85
6. L'articulation entre culture et tourisme	85
7. La solidarité nationale et internationale	85

### III- PLAN DE GESTION 89

#### A. LA POLITIQUE DE GESTION DU BIEN 89

1. La vision	89
2. Le schéma de gouvernance	90
2.1. Les instances de pilotage	90
2.2. Le faire savoir	91
2.3. L'évaluation	91
3. Les orientations	92
3.1. Orientation n°1 : Projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine	92
3.2. Orientation n° 2 : Approche scientifique de l'authenticité du site et production des connaissances	92
3.3. Orientation n° 3 : Conservation préventive et restauration du patrimoine	92
3.4. Orientation n° 4 : Sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel	93
3.5. Orientation n° 5 : Tourisme et valeur universelle du patrimoine	93
3.6. Orientation n°6 : Partage national et international des valeurs du patrimoine mondial	93

#### B. LE PLAN D'ACTION 2013-2019 97

1. Des actions inscrites dans la continuité	97
2. Les fiches-action	106
sommaire	105



*Figure 1 : Le site historique depuis la colline de Fourvière*

# PRÉAMBULE

## POURQUOI UN PLAN DE GESTION PATRIMOINE MONDIAL AUJOURD'HUI ?

Le rayonnement et l'impact de la Convention du patrimoine mondial, adoptée en 1972 par l'UNESCO, est grandissant, comme en témoigne le nombre des biens inscrits. En 2013, la Liste du patrimoine mondial comprend 981 sites, dont 759 biens culturels, 193 naturels et 29 mixtes situés dans 160 pays. Les définitions sont variables mais, parmi ceux-ci, environ 250 sites concernent des villes soit en tant qu'ensemble urbain soit en tant que ville ayant sur son territoire un bien inscrit.

Cette évolution s'accompagne d'une augmentation des menaces sur le patrimoine et pose la question de la gestion des sites. Les conflits politiques ou militaires bien sûr mais aussi l'urbanisation sauvage ou le tourisme de masse constituent autant d'agressions qui fragilisent ou mettent en péril l'authenticité et l'intégrité des biens, voire mettent en jeu la pérennité même de certains sites.

Face à cette situation, l'UNESCO recherche une meilleure lisibilité sur les modalités de gestion. C'est dans cette perspective que depuis 2005 tout dossier de candidature doit comprendre un Plan de gestion. De plus, le rapport périodique entrepris à l'échelle européenne en 2012/2013 recommande à tous les sites inscrits avant cette date de se conformer à cette nouvelle procédure.

La Ville de Lyon assume cette responsabilité nouvelle et a engagé fin 2011 l'élaboration du Plan de gestion du site historique dans une démarche partagée avec le Grand Lyon, dont les compétences sur la gestion du territoire sont également engagées, mais aussi avec la DRAC et la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône.

Ce travail se conforme :

- à l'engagement de la Charte pour la gestion des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial signée le 20 septembre 2010 par le Ministère de la culture et de la communication, le Ministère de l'écologie et l'Association des biens français du patrimoine mondial dont la Ville de Lyon est vice-président en tant que membre fondateur ;
- et aux recommandations de l'instruction de la Direction générale des patrimoines du 12 avril 2012.

Il s'agit de mener une co-construction avec les services concernés à un titre ou à un autre par la gestion du patrimoine, les experts, praticiens et universitaires, les habitants et usagers au travers des associations, conseils de quartier, comités d'intérêts locaux qui conduira à la validation générale du Plan de gestion et sa remise au Ministère de la culture pour transmission à l'UNESCO fin 2013.

Au moment où La Ville de Lyon commémore les 15 ans de l'inscription du site historique (1998 - 2013), l'élaboration du Plan de gestion présente également l'opportunité de donner de la lisibilité à la démarche et de confronter les savoir-faire et les pratiques avec les institutions et organisations nationales ou internationales.

Au final, tout le processus génère une véritable dynamique au sein de la Ville de Lyon, mais aussi avec les acteurs locaux et les partenaires, qui constitue à elle seule un premier effet constructif.



# CONTEXTE

## A - UN CONTEXTE EN PROFONDE MUTATION

La première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle est caractérisée par un environnement culturel, social, économique, écologique et politique en profonde mutation. Au moment où l'on commémore le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Loi Malraux en France ou le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, la question du patrimoine n'échappe pas à ces mouvements.

De plus, l'évolution et le partage des responsabilités entre les institutions nationales et les collectivités territoriales, ajoutés à l'aspiration grandissante des habitants à agir sur leur environnement et leur devenir, constituent des atouts pour revisiter les valeurs culturelles, sociales ou symboliques du patrimoine et faire évoluer les modes d'intervention.

Aussi est-il utile d'éclairer les éléments principaux du contexte, à différentes échelles, pour appréhender pleinement les principes fondateurs du processus d'élaboration du Plan de gestion du site historique de Lyon.

### 1. LE PATRIMOINE, UN « CONCEPT NOMADE »

#### 1.1. Des acceptions variées : patrimoine et patrimonialisation

Le mot « patrimoine » dérive du latin *patrimonium*, « héritage du père » et renvoie initialement aux biens privés dont hérite le chef de famille et qu'il transmet à sa descendance. Profondément réinvestie par le politique depuis la Révolution et destinée à identifier les biens d'une nation toute entière, cette notion désigne aujourd'hui un champ élargi bien au-delà des sphères juridique et familiale se structurant au cours des siècles, au fil des crises institutionnelles et de l'accompagnement législatif mis en place par l'Etat.

Le patrimoine fait aujourd'hui référence aux objets, au sens large, dont un groupe d'individus est dépositaire et auxquels ils assimilent des valeurs communes qui justifient le besoin de préservation. Un concept corollaire met en lumière l'idée que le patrimoine n'existe pas en soi et qu'il implique une reconnaissance de sa valeur par des acteurs et selon des biais divers : la notion de patrimonialisation, soutenue par un accompagnement politique. Ainsi, le patrimoine reconnu comme tel mérite d'être protégé en vue de sa transmission aux générations futures. Plusieurs notions en filigrane construisent ce qu'il est convenu d'appeler la chaîne du patrimoine et de la patrimonialisation : le patrimoine implique d'avoir été identifié comme tel afin de pouvoir mener sa conservation, sa restauration, sa valorisation, actions plurielles toujours vouées à permettre et sa restitution au collectif et sa transmission.

Porteur de mémoire, d'identité et de dignité, le patrimoine est durablement reconnu comme un ferment de la société.

#### 1.2. Une triple extension...

La notion de patrimoine connaît récemment des mutations structurelles qui contribuent à renouveler les débats, ce qui conduit à parler du patrimoine comme un « concept nomade »\*. La façon de gérer le patrimoine est donc largement influencée par cette extension sémantique qui permet de considérer comme patrimoniaux des objets dont on n'entrevoit auparavant pas la valeur. Le terme de patrimoine - et donc la patrimonialisation - s'est élargi selon trois champs : extension spatiale (monument, territoire, patrimoine immatériel) ; extension typologique (objets

\* Expression empruntée à Françoise Choay (*L'Allégorie du Patrimoine, 1992, Paris, Seuil, p261*)

religieux, politiques, artistiques, ordinaires, agricoles, patrimoine naturel, Paysage urbain historique), extension temporelle (prise en compte du XIXe, puis XXe siècle aujourd'hui, et question du patrimoine contemporain).

Le Paysage urbain historique, notion nouvelle portée par la recommandation de l'UNESCO de 2011, illustre parfaitement l'élargissement de la notion de patrimoine. Elle désigne le territoire urbain conçu comme résultat d'une stratification historique de valeurs culturelles et naturelles : le centre historique n'est plus seulement considéré mais c'est tout un espace de ville qui prend sens. De larges éléments sont alors pris en compte : géomorphologie, bâti, espaces verts et jardins, infrastructures, silhouette urbaine, pratiques... Ce concept est particulièrement signifiant à Lyon.

Face à ces extensions plurielles, l'UNESCO reconnaît aujourd'hui trois catégories de patrimoine, les biens culturels, naturels et immatériels, dont le champ s'ouvre de plus en plus, y compris en identifiant des biens mixtes.

En adoptant la Convention cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite Convention de Faro, signée en 2005, le Conseil de l'Europe reconnaît la nécessité de placer la personne et les valeurs humaines au centre d'un concept élargi et transversal du patrimoine culturel. De plus, les échanges culturels à l'échelle mondiale s'accroissent et permettent la création de cultures variées qu'il s'agit de considérer. La mondialisation conduit ainsi à prendre en compte davantage la multi appartenance et la diversité culturelle.

### 1.3. ...et toujours des paradoxes

De ce fait, le processus de patrimonialisation, en perpétuel mouvement, est soumis à de nombreux paradoxes et points de tension, particulièrement présents à Lyon, paradoxes qui fondent aujourd'hui des politiques patrimoniales riches, diverses et complexes :

- tension entre histoire, art et un territoire habité, vivant et en mouvement ;
- tension entre le patrimoine d'hier et le patrimoine de demain ;
- tension entre le bien patrimonial et ses usages ;
- tension entre culture et tourisme ;
- tension entre l'individuel et collectif ;
- tension entre identités communautaires et identité nationale ;
- tension entre dire d'expert et concertation ;
- tension entre excellence et ordinaire ;
- tension entre patrimonialisation institutionnelle et patrimonialisation populaire.

Au final, on observe une tension entre une démarche affective individuelle, l'affirmation du bien commun et la fabrique d'une appropriation collective.

## 2. L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE EN FRANCE

### 2.1. De nouveaux outils, de nouvelles pratiques

La Révolution, avec l'abbé Grégoire à qui l'on doit le mot de vandalisme, inaugure une longue série de rencontres entre le politique et ce que l'on appellera seulement deux siècles plus tard le patrimoine. Cette prise en compte du patrimoine n'aura alors de cesse d'évoluer, de se compléter, de s'enrichir, aussi bien politiquement que socialement et culturellement.

L'expression « monument historique » date de 1790 mais il faudra attendre le cri de Victor Hugo en 1825 « il faut arrêter le marteau qui mutile la face du pays. Une loi suffirait : qu'on la fasse ! » et la Monarchie de Juillet, en 1830, pour que s'organise une administration du patrimoine fondée sur un poste d'Inspecteur général des Monuments historiques puis sur une commission. L'Inspecteur général des Monuments historiques Prosper Mérimée sillonne alors la France dès 1834 afin de recenser des monuments emblématiques et élabore une première *Liste de monuments pour lesquels des secours ont été demandés*. 50 ans plus tard, le 30 mars 1887, un premier dispositif légal « sur la conservation des Monuments historiques et les objets d'art d'intérêt national » voit le jour. Ce premier effort de patrimonialisation concerne uniquement des vestiges antiques et des

églises médiévales.

Mais c'est le 31 décembre 1913, avec la loi sur les Monuments historiques, que notre pays se dote de la législation qui, depuis un siècle, protège notre patrimoine. Dans la dynamique de la loi de 1901, sur la liberté d'association, ou de 1905, sur la séparation des Eglises et de l'Etat, cette loi phare qualifie dès lors les monuments d'intérêt public, et élargit la protection à des édifices privés. Tout au long du XXe siècle, l'évolution des transports, l'exploration de nouveaux espaces, le développement de l'histoire, de la géographie et de l'anthropologie, les expositions universelles offrent un terreau adéquat pour reconsidérer le phénomène de patrimonialisation.

Au cœur du XXème siècle émerge la notion d'ensemble patrimonial et se mettent en place en France les outils de protection dédiés. La loi sur les abords des Monuments historiques, la loi Malraux sur les secteurs sauvegardés, puis les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), faisant suite aux premières lois sur les sites du début du siècle, créent un véritable dispositif adapté à la protection des quartiers historiques. La codification des lois sur le patrimoine achevée en 2012 donne de plus une meilleure visibilité à ces outils. Une loi cadre sur le patrimoine pourrait améliorer leur cohérence dans les années à venir.

A la fin du XXe siècle, l'intérêt croissant pour le patrimoine, qu'il s'agit non seulement de préserver à l'aide de ces outils, mais aussi de restaurer et de mettre en valeur, entraînent la conduite de nombreux chantiers d'ampleur différente, sur les monuments remarquables, mais également sur le bâti ordinaire, qui permettent de mobiliser des professionnels et des métiers diversifiés (mosaïques, ferronnerie, menuiserie...). Ces artisans du patrimoine adaptent alors leur savoir-faire pour toujours mieux traiter les éléments sensibles du bâti.

Les concepts de mémoire, d'identité abreuvent les questionnements actuels ; des pratiques renouvelées, de tourisme, de culture, apparaissent et fondent des dynamiques qui consistent à se tourner davantage vers le passé pour construire l'avenir. Nombre de structures chargées de la conservation et de la valorisation du patrimoine prennent conscience de la nécessité de développer leurs compétences, leurs outils, leurs pratiques et souvent, leur rôle dans le processus de planification.

Les diverses éditions des Journées européennes du patrimoine illustrent en condensé cette évolution. Depuis la création par Jack Lang en 1984 de la Journée portes ouvertes des Monuments historiques, puis l'instauration en 1991 des Journées européennes du patrimoine par le Conseil de l'Europe, jusqu'à l'affirmation aujourd'hui du patrimoine co-construit par les habitants et les usagers, l'on voit bien le passage de la notion de Monument historique à celle de patrimoine telle qu'on l'entend aujourd'hui.

## **2.2. Un transfert de compétences accru, « vers une démocratie patrimoniale »**

Tout au long du XXe siècle, les associations locales de défense du patrimoine se multiplient, se structurent et se mobilisent pour faire reconnaître la valeur de biens non classables dans les catégories de Monuments historiques définies par l'Etat mais contribuant à la mémoire et à l'appropriation d'un territoire par ses habitants. La loi de 1901 permet l'avènement des sociétés savantes et des associations et beaucoup prennent pour objet la défense, la sauvegarde, la valorisation du patrimoine. Ce faisant, elles alertent régulièrement l'opinion publique, contribuent à révéler un champ de préoccupation populaire important. Elles vont même jusqu'à jouer un rôle déterminant dans l'aboutissement de la loi Malraux sur la protection des centres anciens au début des années 1960.

Par la suite, les années 1970 révèlent et amplifient la demande sociale du grand public en matière de patrimoine. Les Journées européennes du patrimoine donnent forme à l'intensité de l'attachement des français à ce patrimoine.

La décentralisation amorcée dès 1982 permet progressivement un transfert de la compétence patrimoine aux collectivités et renforce les responsabilités locales. En 1985, la création d'organismes consultatifs permet d'ouvrir l'administration du patrimoine aux acteurs locaux (COREPHAE, CRPS). La naissance des ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et

Urbain] représente la grande innovation de la décentralisation de 1983, car ce nouveau type de mesure de protection reconnaît pour la première fois une compétence légale aux acteurs locaux en matière de protection du patrimoine. Plus récemment, la loi du 13 août 2004, relative aux responsabilités locales, a permis un transfert de l'Etat à la Région qui a la charge dorénavant de l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, intitulé à partir de cette loi *l'Inventaire général du patrimoine culturel*.

Si l'Etat continue d'être l'acteur central de l'étude, de la protection et de la conservation du patrimoine, l'on constate une « montée en puissance » des collectivités territoriales qui, avec une implication grandissante des associations, voire des particuliers, assurent aujourd'hui largement la gestion quotidienne et la valorisation du patrimoine.

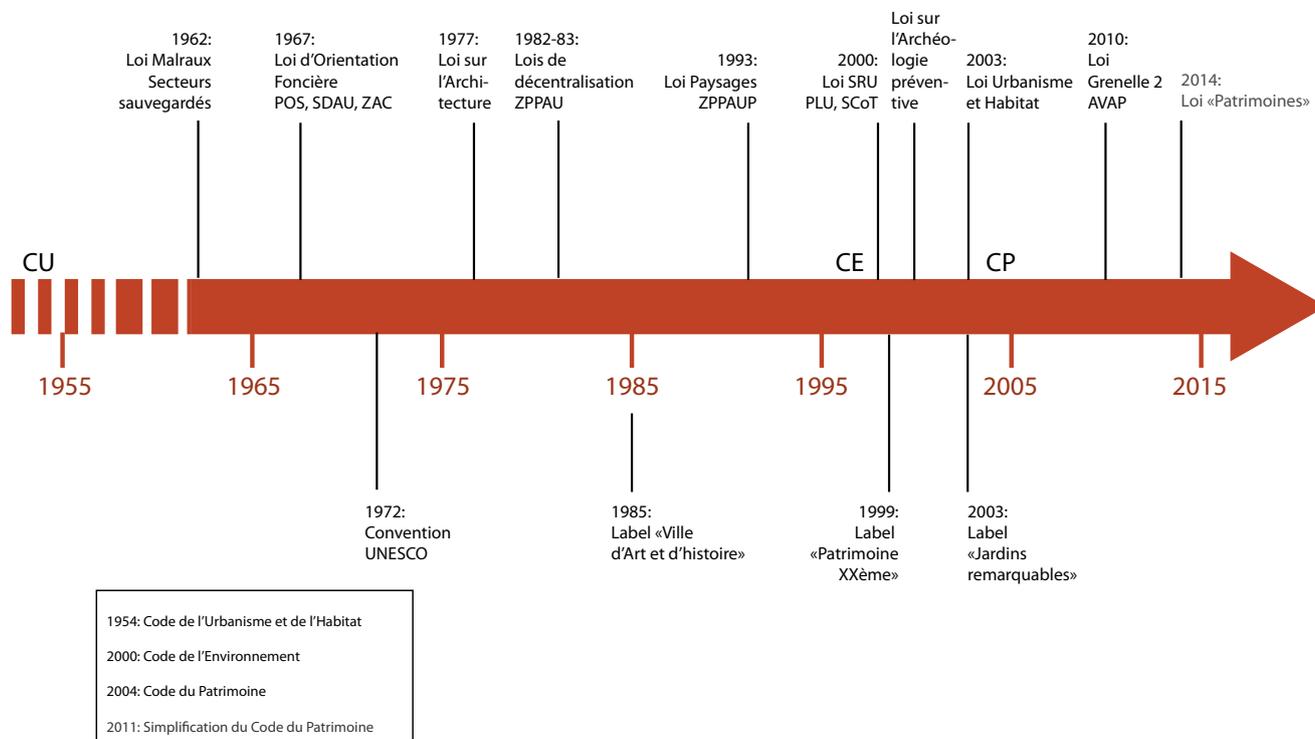


Figure 2 : le progressif transfert de compétences patrimoniales en France

D'après Du patrimoine de l'humanité au territoire de l'urbanité, Mise en cohérence des outils du patrimoine, 2009, phase 1

### 3. LE PATRIMOINE, UN ENJEU MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

#### 3.1. Le patrimoine comme levier de développement durable

Pour permettre à la ville de continuer à tisser un écheveau subtil et harmonieux de cultures héritées et toujours réinventées, il devient aujourd'hui fondamental de repositionner le patrimoine comme fondement de la cité et de la citoyenneté, de « l'urbanité » capable de faire socle pour un projet de développement. Le patrimoine est une « ressource constitutive de l'écosystème urbain »\* qu'il convient de respecter afin d'assurer un développement harmonieux des villes historiques.

Le patrimoine est donc au cœur des problématiques contemporaines de développement, et notamment de développement durable, qui englobent alors des dimensions sociale, économique, environnementale, et, faudrait-il ajouter, évidemment culturelle mais aussi territoriale et urbaine.

Le développement durable répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Par leurs définitions remarquablement similaires, patrimoine et développement durable doivent se penser dans notre société et pour demain comme :

- un vecteur de cohésion sociale : à l'heure de la globalisation, le patrimoine assume plus que jamais un rôle de repère culturel, pour l'individu dans le collectif, et pour la société dans le système-monde, afin de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté. Le

\* ICOMOS, *Principe de la Valette pour la sauvegarde et la gestion des villes et ensembles urbainshistoriques*. 2011, p20

patrimoine rappelle au peuple son histoire, il est porteur de valeurs emblématiques culturelles et identitaires qui sont le ciment de la société civile, d'autant plus qu'il devient aujourd'hui non plus un bien désigné par des instances expertes mais un bien issu du collectif et approprié comme tel en tant que bien commun.

- un levier de développement économique : il permet de renforcer le rayonnement, l'attractivité et l'image d'un territoire, de créer des plus values culturelles et d'accroître la fréquentation touristique. La mise en valeur du patrimoine engendre des procédés innovants, facteurs de développement économique.
- un outil pour respecter et faire respecter l'environnement : il comporte des enjeux environnementaux qu'il s'agit de prendre en compte, notamment en termes énergétiques.

Ainsi, le patrimoine se situe au cœur des politiques urbaines et à la croisée de beaucoup de champs tels que l'urbanisme, la planification, les transports, le tourisme, la culture, l'architecture... et représente un socle pour le projet et le développement urbain, profondément lié aux enjeux majeurs auxquels tous les maires et gestionnaires d'une ville sont confrontés :

- Identifier les enjeux architecturaux, urbains, économiques et humains posés par la politique du patrimoine ;
- développer l'urbanité et l'appropriation du patrimoine par les publics suivant les différents groupes sociaux et les publics pour lesquels l'accès à la culture est le plus difficile ;
- aborder la question de la mémoire ;
- reconnaître le caractère durable intrinsèque des espaces protégés au titre du patrimoine, sans faire l'impasse sur une amélioration énergétique raisonnée et adaptée restant à définir ;
- poser l'enjeu des usages et de la reconversion des monuments au regard de la durabilité, considérer le patrimoine comme une ressource non renouvelable.

### 3.2. Lyon, un acteur innovant : retour sur la politique patrimoniale lyonnaise

A ce titre, Lyon a été amenée à jouer un rôle d'initiateur au cœur de ces évolutions comme en témoignent les grandes avancées dans la prise en compte du patrimoine :

- 1964 : Création du Secteur sauvegardé du Vieux Lyon, le premier de France ;
- 1994 : Création des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) des Pentes de la Croix-Rousse et des Gratte-ciel (Villeurbanne), les premières en zone urbaine de France ;
- 1998 : L'UNESCO inscrit sur la Liste du patrimoine mondial le site historique de Lyon, reconnu pour la continuité urbaine qu'il conserve, notion nouvelle à l'époque.

Au-delà de ces dispositifs et labels, dont l'origine est d'ailleurs due à une forte impulsion des acteurs locaux, la Renaissance du Vieux Lyon bien sûr mais aussi des associations de tous les quartiers, Lyon a su mettre en œuvre des réalisations innovantes en avance sur leur temps.

L'évocation de certaines d'entre elles marque de manière exemplaire les dernières décennies :

- années 1970 : Musée Gallo-romain par B. Zehrfus, architecte de la modernité, au cœur des théâtres antiques de Fourvière ;
- années 1980 : réhabilitation du 8 rue Juiverie en immeuble de logements sociaux classé Monument historique ; réhabilitation de la halle Tony Garnier ; restructuration de l'opéra historique par Jean Nouvel ;
- années 1990 : inscription sur la Liste des Monuments historiques de patrimoines d'un nouveau type : la Cour des Voraces, le garage Citroën ou «le hangar du premier film » des usines Lumière ; mise en œuvre de la requalification des places publiques avec intervention d'artistes, du Plan lumière et de la Convention cours-traboules ;
- années 2000 : au Confluent, installation des Archives municipales dans un ancien centre de tri postal et reconversion des entrepôts de la Sucrière en lieu phare de l'art contemporain ; requalification des berges du Rhône ; coordination des Journées européennes du patrimoine à l'échelle du Grand Lyon et du pôle métropolitain ;
- aujourd'hui : mise en œuvre de l'opération Rives de Saône ; partenariats public/privé pour la requalification des sites patrimoniaux des prisons et de l'Hôtel Dieu ; évaluation des performances énergétiques du bâti ancien dans le cadre du programme BATAN...

Parallèlement la Ville s'est dotée d'outils en interne pour assurer la gestion des patrimoines architectural et urbain : création de la Direction du patrimoine au sein de la Direction des affaires culturelles dans les années 1990, création dans les années 2000 de la Mission site historique de Lyon et affectation au sein de la Direction de l'aménagement urbain d'un coordinateur urbain en charge de la gestion des outils opérationnels spécifiques au périmètre UNESCO (conventions cour-traboules ; aides à la valorisation du patrimoine architectural ; ravalement de façades ; périmètres de restauration immobilière ; suivi des documents de réglementation patrimoniale : PSMV, AVAP).

Enfin, la Ville de Lyon s'est engagée au titre de son devoir de solidarité dans une démarche partagée avec les institutions et organisations nationales et internationales :

- en développant sur des sollicitations d'associations, du Ministère des affaires étrangères ou de l'UNESCO, des projets de coopération de ville à ville dans le cadre de programmes de coopération décentralisée : Casbah d'Alger (Algérie), Riga (Lettonie), Porto-Novo (Bénin) ;
- en contribuant à la création (2007) de l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial (ABF pm) dont elle est un membre actif et vice-présidente ;
- en apportant des contributions au fonctionnement et aux activités de l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM) dont elle a assuré pendant trois mandats (2007-2011) la vice-présidence et conduit notamment le projet Villes historiques en développement, des clés pour comprendre et agir : un recueil d'études de cas sur la conservation et la gestion des villes historiques (2008-2012). Lors de l'Assemblée générale de novembre 2013, le Maire de Lyon a été réélu au Conseil d'administration de l'organisation.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, qui sera marqué par la question urbaine, au moment où des changements importants sont à l'œuvre dans le rôle et la prise en compte du patrimoine, l'originalité du modèle lyonnais présente l'opportunité de revendiquer une valeur d'universalité qui met en jeu :

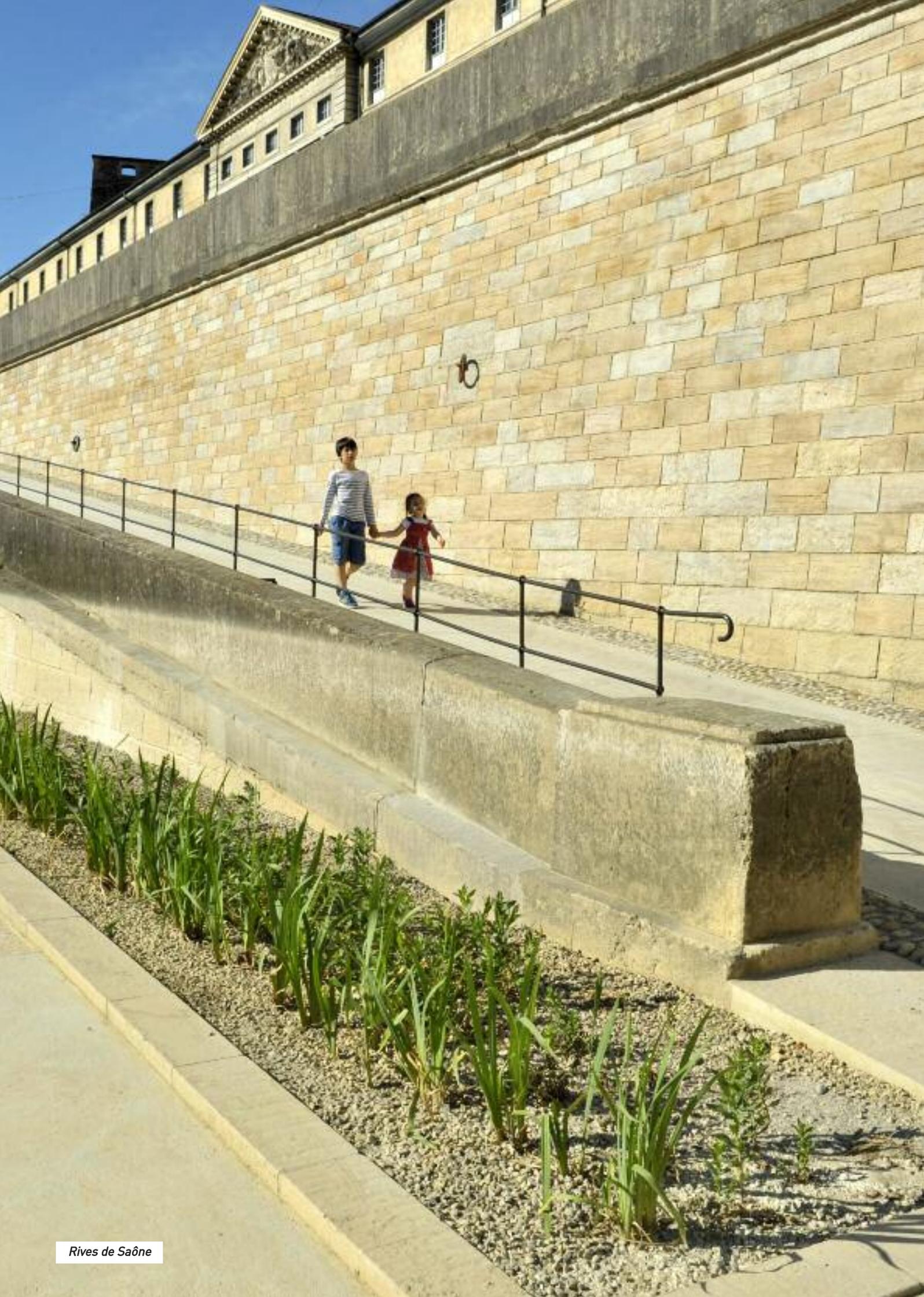
- une nouvelle appropriation de la ville par ses habitants ;
- un changement d'échelle du quartier au territoire de l'agglomération et de la métropole ;
- une lecture culturelle du territoire ;
- un terreau d'innovation, de créativité et de développement ;
- le rayonnement national et international.

### **A RETENIR...**

La conception du patrimoine connaît de profondes évolutions en même temps qu'un élargissement dans l'espace, le temps et la thématique : richesse, diversité et paradoxes en sont les maîtres mots. Cette complexité impacte les conditions de la gestion patrimoniale et les enjeux sans cesse renouvelés qui l'accompagnent.

Le développement urbain qui contribue à transformer la ville s'articule de plus en plus aux préoccupations patrimoniales, et les exigences croissantes liées au Développement durable influent sur la gestion du patrimoine.

Lyon conduit depuis plusieurs décennies une politique volontariste de préservation et de mise en valeur du patrimoine urbain. Aussi l'enjeu n'est pas aujourd'hui de tout réinventer. De plus en plus engagées dans une dynamique positive, la Ville et la Communauté urbaine ont la responsabilité de consolider leurs savoir-faire et leurs pratiques.





*Figure 3 : Vue en ballon de Lyon au XVIIIe siècle -*

## B. LE PROCESSUS D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL

Le 5 décembre 1998, une étape fondamentale dans le développement de la ville et de l'agglomération, et dans la dynamique d'internationalisation, se joue: l'inscription du site historique de Lyon sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO. En assurant à la ville une notoriété qui place Lyon au rang des villes reconnues pour la valeur exceptionnelle et universelle de leur patrimoine, cette inscription a tout d'abord généré une réelle prise de conscience et révélé en outre la capacité du champ patrimonial à constituer un tremplin pour le rayonnement de l'agglomération. Mais cette reconnaissance est aussi un défi de gestion et suppose un engagement durable de la part de tous les acteurs.

### 1. L'INSCRIPTION DU SITE HISTORIQUE

#### 1.1. L'impact de l'inscription

Fin 1998, les Lyonnais sont surpris à l'annonce de l'inscription. Le centre ville où ils habitent, travaillent, font des courses ou vont au spectacle serait du patrimoine et d'une valeur telle que la communauté internationale le reconnaisse comme Patrimoine de l'humanité au même titre que Venise ou Prague !

Cette inscription est signifiante car elle reconnaît la valeur universelle du site historique, ainsi que les efforts des acteurs et leur engagement envers le patrimoine. Plus encore, l'inscription représente un réel engagement pour l'avenir de la part de ces mêmes acteurs : il s'agit de mériter l'acte de reconnaissance patrimoniale de la communauté internationale et donc de demeurer vigilant quant à l'évolution du site historique.

Ainsi, la nature même du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial constitue un atout majeur pour la ville et son agglomération qu'il s'agit de préserver et de mettre en valeur dans le cadre d'un projet global de territoire. Cette posture, consacrée par l'inscription, s'appuie sur la certitude que l'inscription ne constitue pas à elle seule une politique : si l'on ne fait rien, il ne se passera rien.

Cette inscription confère une dimension particulière aux outils et actions de gestion urbaine. En effet le périmètre du bien inscrit demeure le cœur actif d'une grande agglomération. La Ville de Lyon, en lien avec ses partenaires institutionnels, le Grand Lyon, le Département, la Région, l'Etat, ainsi qu'avec les acteurs culturels, économiques et sociaux, est responsable devant la communauté internationale d'une gestion exemplaire de ce qui fait bien commun et appartient désormais à la Terre entière.

#### 1.2. Les périmètres

Le périmètre du site historique couvre 427 hectares, c'est-à-dire environ 10% de la surface de la ville de Lyon, et 1% de celle de la communauté urbaine. Il s'agit là d'un secteur important de l'espace urbain qui représente l'hypercentre lyonnais. Les limites Nord, Ouest et Sud du site historique correspondent à l'emprise de la ville contenue par ses remparts jusqu'au XIXe siècle. Les contours, au Nord, du 4e arrondissement, reprennent l'ancienne ligne de fortifications construites de 1512 à 1550, qui représentait alors l'entrée de ville et la protégeait des menaces venues de Savoie, de Bourgogne et de Suisse (cf fig. n°4). Les sept anciens bastions sont encore visibles dans la structure des places en demi-lune dans le quartier de la Croix-Rousse (place Croix-Rousse, place des Tapis...). La rue des remparts d'Ainay qui coïncide avec le tracé du site historique rappelle les fortifications d'Ainay construites à partir de 1313, et détruites en 1777. La limite ouest correspond également à la ligne défensive lyonnaise.

La limite Sud du site historique représente également l'ancienne localisation du confluent, qui venait, jusqu'à ce qu'il soit maîtrisé au XVIII<sup>e</sup> siècle, empêcher l'urbanisation de l'espace marécageux (cf fig. n°5). Enfin, le tracé à l'Est suit le cours du Rhône, qui matérialise à la fois un axe de circulation dense et de structuration de l'espace, et une rupture dans l'espace qui fut longtemps à l'origine d'un abandon des rives.

Le site historique peut se diviser en quatre quartiers qui reprennent à la fois les caractéristiques topographiques et morphologiques.

Une zone tampon de 323 hectares délimite un liseré un peu plus large que le site historique et représente une invitation à aller au-delà de ses limites strictes, permettant de considérer la ville telle qu'elle s'est étendue et telle qu'elle continue de se développer.

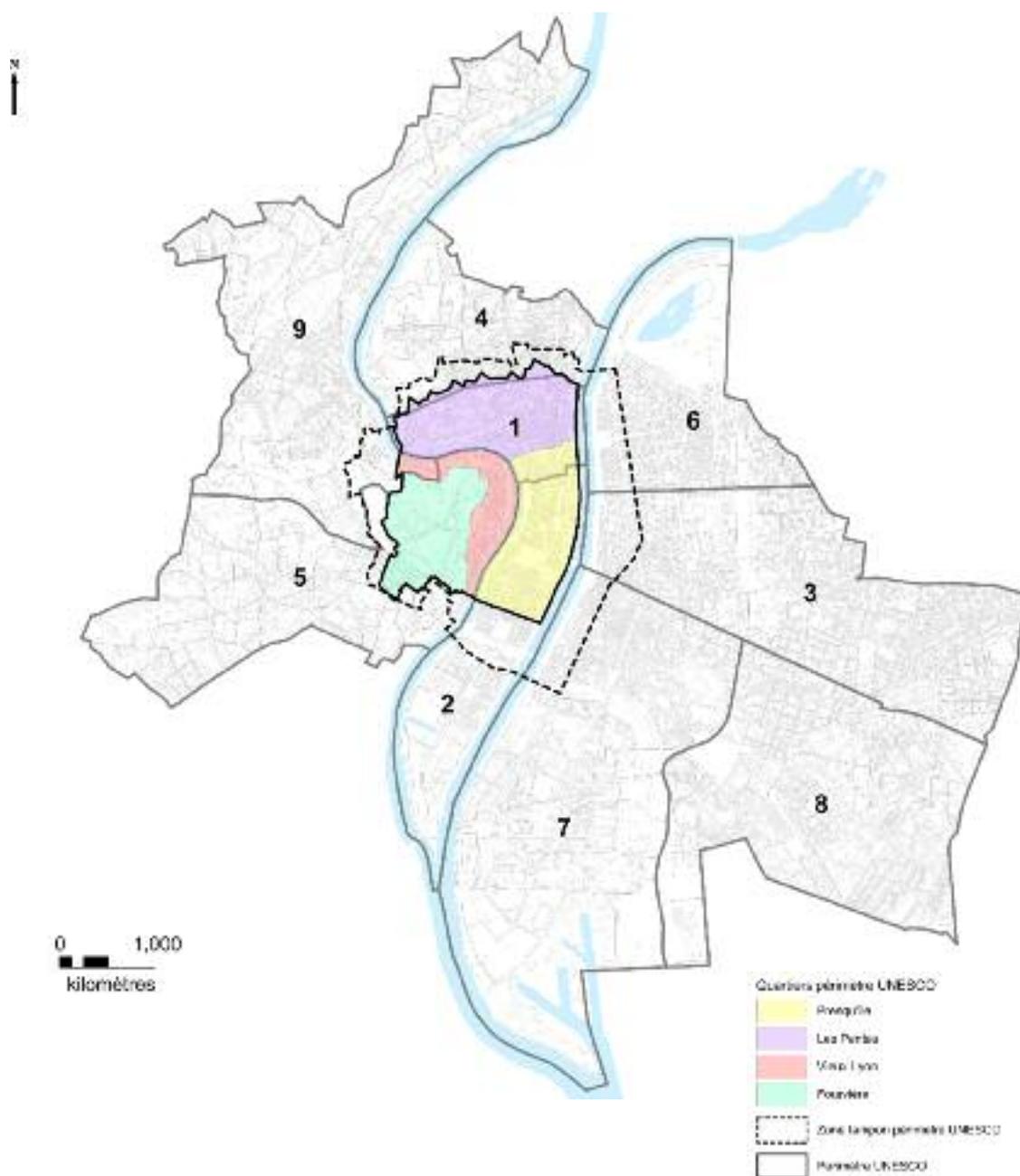


Figure 4 : Le site historique de Lyon, la zone tampon et leurs quartiers - DAU Ville de Lyon

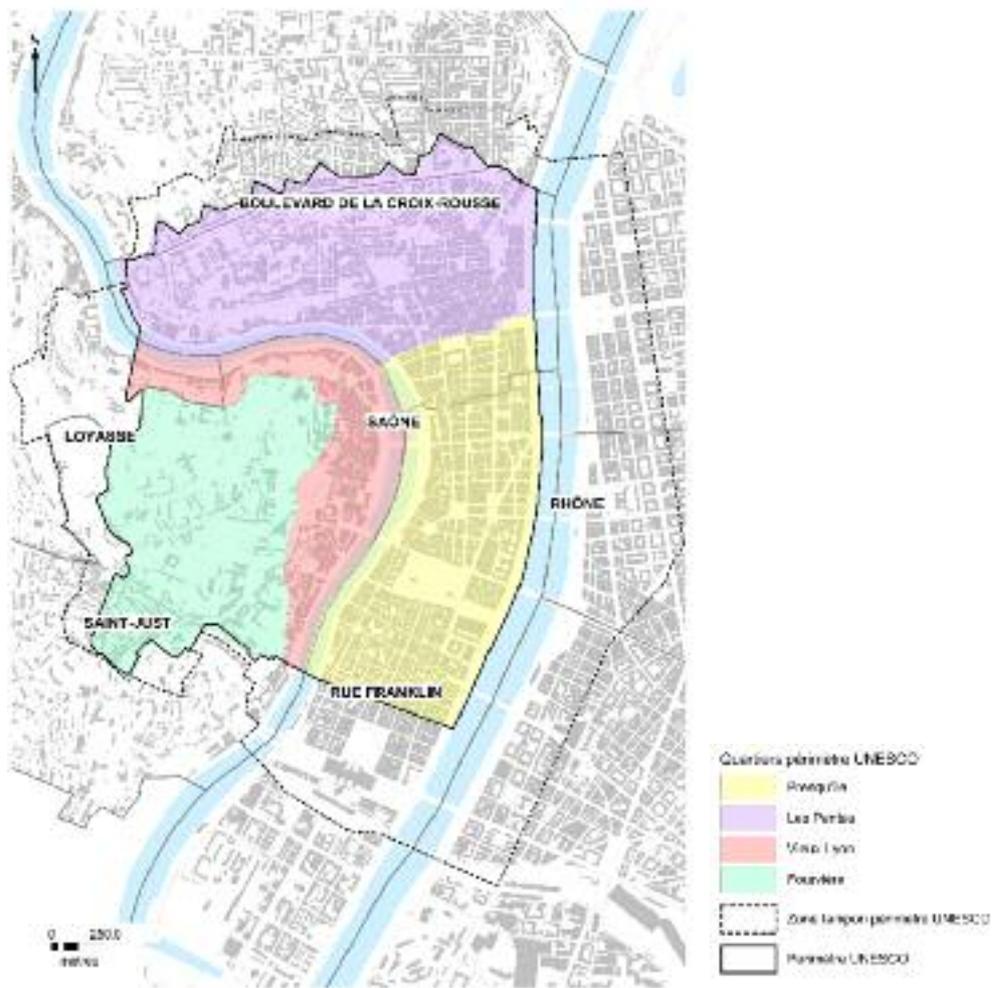


Figure 4 : Le site historique de Lyon, la zone tampon et leurs quartiers - DAU Ville de Lyon



Figure 5 : Les remparts croix-roussiens en 1550 - Plan scénographique de Lyon, 1550



— Périètre UNESCO

Figure 6 : le confluent en 1753 - Service d'Archéologie municipale

## 2. LES CARACTÈRES À L'ORIGINE DE L'INSCRIPTION

Deux critères formulés par l'UNESCO justifient l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du site historique. C'est en se référant au socle géographique, historique, urbain que l'UNESCO choisit de reconnaître à Lyon une valeur exceptionnelle et universelle, qui fonde ensuite les actions en faveur de ce patrimoine :

« Critère ii : Lyon représente un témoignage exceptionnel de la continuité de l'installation urbaine sur plus de deux millénaires, sur un site à l'énorme signification commerciale et stratégique, où des traditions culturelles en provenance des diverses régions de l'Europe ont fusionné pour donner naissance à une communauté homogène et vigoureuse.

Critère iv : de par la manière dont elle s'est développée dans l'espace, Lyon illustre de manière exceptionnelle les progrès et l'évolution de la conception architecturale et de l'urbanisme au fil des siècles. »

L'argumentaire est remarquable car il est fondé sur une notion tout à fait nouvelle considérant que la spécificité de Lyon tient à la qualité de l'évolution de la ville sur 2000 ans d'histoire et sur un même site. Prendre en considération un processus d'évolution et non pas un état à un moment donné constitue un tournant dans la conception du patrimoine qui reconnaît une dynamique patrimoniale au lieu d'un patrimoine figé.

Ceci présente l'avantage de n'enfermer le patrimoine :

- ni dans le monumental ;
- ni dans un territoire qui serait privilégié, (la ville extra-ordinaire par opposition à la ville qui serait ordinaire);
- ni dans le passé, c'est bien la ville que nous produisons aujourd'hui que nous allons laisser en héritage aux générations suivantes.

Une telle conception élargie du patrimoine, portée par les experts et porteuse de sens pour les habitants et plus généralement les visiteurs, constitue un grand potentiel d'objets patrimoniaux et de biens culturels, qu'ils soient matériels ou immatériels.

L'authenticité du site historique de Lyon, décrite dans la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle de 2012, repose sur la permanence de trois caractères, géographique, historique et urbain.

### 2.1. Un site exceptionnel

Première caractéristique du socle qui permet à Lyon d'être inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, une situation de carrefour naturel.

Située entre les influences du Nord et du Sud de l'Europe, Lyon présente une situation géographique exceptionnelle caractérisée par une géomorphologie spectaculaire. A l'Ouest s'étendent les premiers contreforts du Massif Central, donnant lieu à des formes collinaires tels que les Monts d'Or ou les Monts du Lyonnais ; à l'Est de vastes plaines vallonnées s'étendent jusqu'aux Préalpes. Enclavé entre les deux, une vallée fluviale majeure, celle du Rhône, structure l'espace en créant un axe de circulation Nord/Sud.

Cette position d'interface a fondé les conditions stratégiques des premières implantations humaines, déterminé durablement les conditions de l'extension urbaine, façonné une silhouette et un paysage emblématiques et marqué de leur identité chaque partie du territoire ; cette position a permis à Lyon de devenir un carrefour culturel, point de convergence des circulations, lieu de passage attractif et au croisement de cultures et de langues diverses. Le site historique représente particulièrement bien cette spécificité. Deux éléments sont donc emblématiques :

- d'une part, la présence des collines, dont deux se trouvent dans le périmètre UNESCO, structurent l'espace lyonnais : la colline de Fourvière, et celle de la Croix-Rousse. Elles offrent un paysage diversifié et complexe, composé de nombreux points de vue et de ruptures de regards.
- d'autre part, la présence du Rhône, et de son affluent, la Saône, forme un confluent en plein

cœur de la ville. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville se limitait au Sud au confluent, qui par la suite fut repoussé jusqu'au confluent actuel. Le site historique englobe une partie de la Presqu'île et dépasse la frontière du Rhône, mais sa frontière Sud suit l'ancienne limite du confluent. L'emprise urbaine au fil des siècles et les spécificités de l'histoire et de l'urbanité lyonnaises en portent la marque. En effet, les collines ont été assez tôt occupées, et ont abrité au bas de leurs pentes des poches urbaines. Les cours d'eau, véritables fils conducteurs, ont été le lieu d'une navigation intense nourrissant la ville ; ils ont tracé une frontière historique fluctuante durant tout le Moyen-âge ; ils ont également représenté une menace d'inondations jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, et leurs rives ont, plus tard au XX<sup>e</sup> siècle, supporté les axes routiers de traversée Nord-Sud.

C'est à partir de ces divers usages que s'est façonné le paysage de la Presqu'île. Après que la ville s'est détournée de ses artères fluviales, elle a entrepris la reconquête de ses berges et ses rives qui proposent aujourd'hui de véritables espaces de vie. Le quartier de la Confluence, réservé aux activités industrielles et marchandes, fait aujourd'hui l'objet d'une reconversion qui doublera à terme l'espace du centre ville.

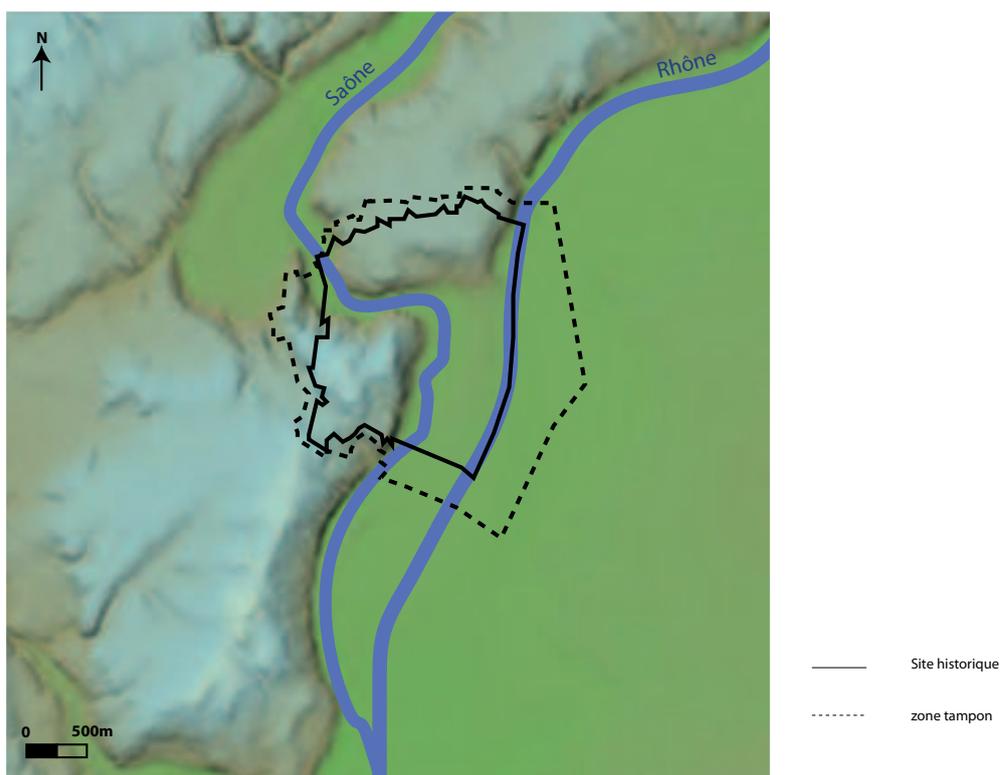


Figure 7 : Un site exceptionnel : les cours d'eau, le confluent, les collines



Figure 8 : La colline de Fourvière et la vallée fluviale - Jacques Léone, Grand Lyon

## 2.2. 2000 ans d'histoire, cohérence du modèle urbain

Deuxième caractéristique, le socle lyonnais repose également sur la succession de périodes historiques qui tour à tour ont façonné la ville pour lui donner son image actuelle. Lyon s'est en effet constituée par déplacements progressifs de sa centralité de l'Ouest vers l'Est sans effacer les traces de la succession des époques, des modes d'urbanisation et des styles architecturaux. Ces strates historiques se sont juxtaposées puis imbriquées pour constituer une épaisseur urbaine qui se donne à lire, véritable livre ouvert sur l'histoire de la ville. Chacun des quartiers de Lyon incarne ainsi une identité urbaine et architecturale propre à l'époque majeure de sa construction et participe de la composition d'une cohérence et d'une urbanité globales remarquables. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du site historique considère alors davantage une évolution qu'un état.

Un regard rapide sur les grandes étapes de construction de la ville donne un aperçu de la richesse historique, architecturale, urbaine et paysagère de la cité lyonnaise au tempérament intrinsèquement paradoxal : besogneuse et bourgeoise, rugissante et modérée, discrète mais souvent au cœur des dynamiques.

Cette spécificité lyonnaise continue à inspirer une vision urbaine contemporaine de la ville au cœur des nouveaux enjeux de développement.

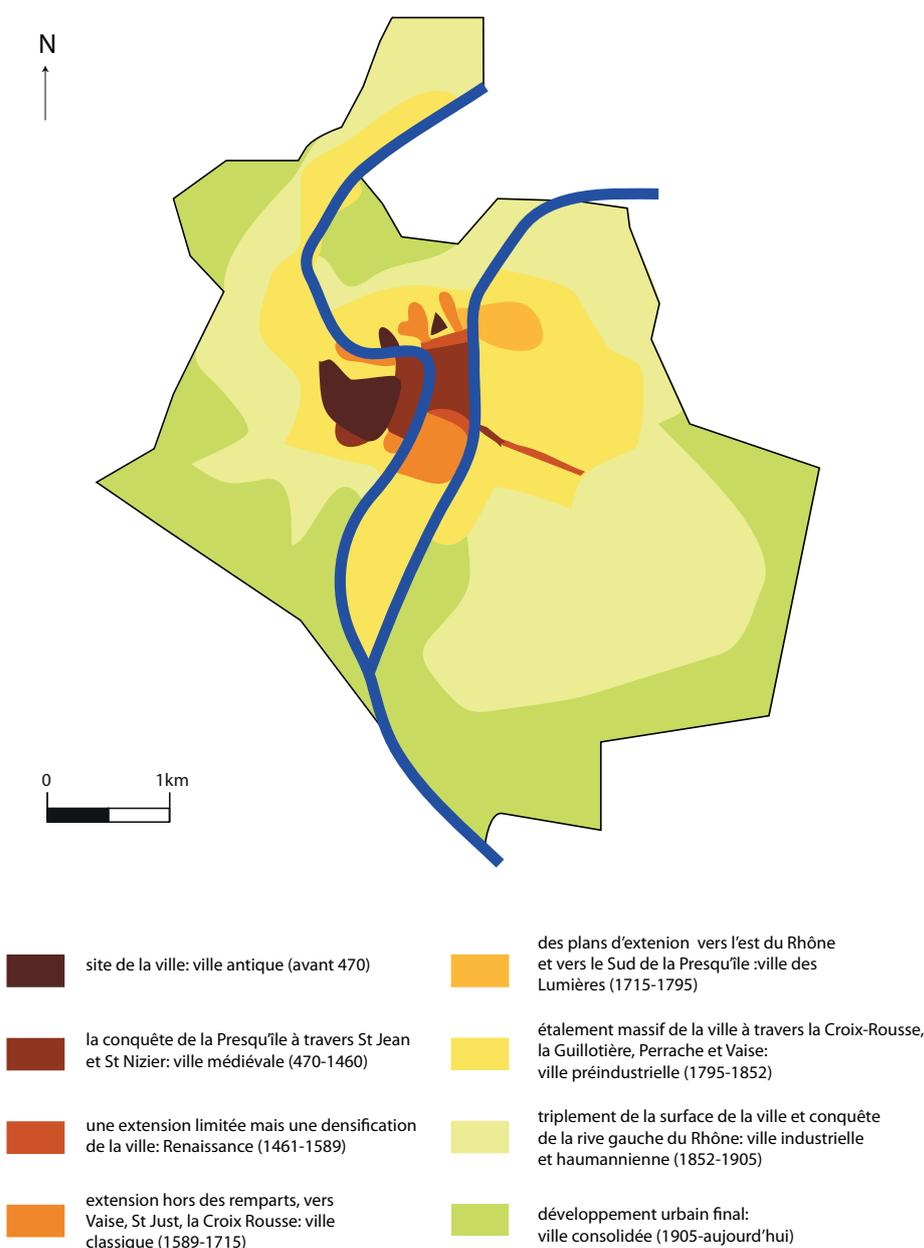
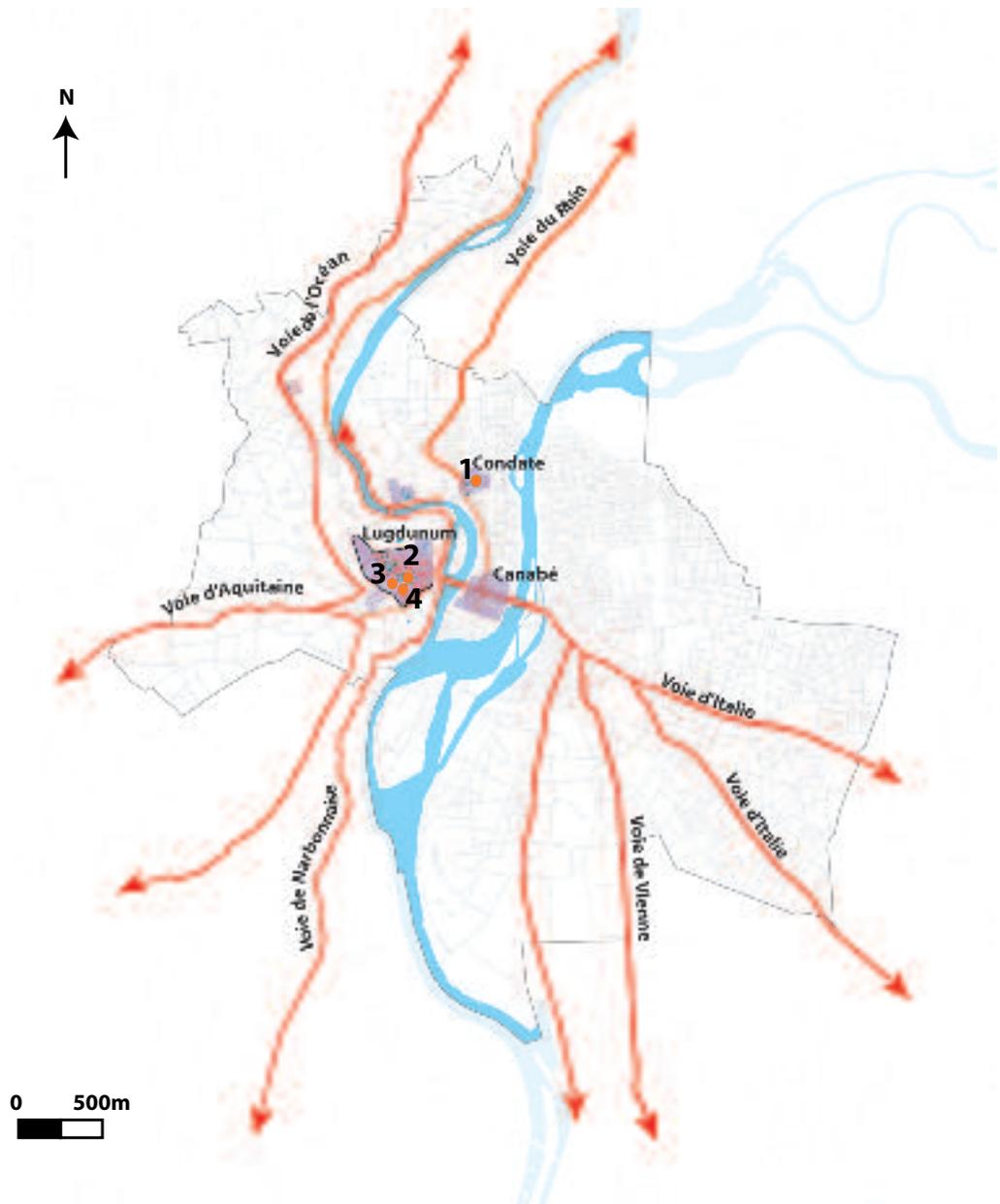


Figure 9 : La stratification historique et le développement de la ville - Anaïs Lavot



- 1: Amphithéâtre des Trois Gaules
- 2: Théâtre de Fourvière
- 3: Sanctuaire de Cybèle
- 4: Odéon

Figure 10 : LA VILLE ANTIQUE, AVANT 470 AP J.-C. - D'après Agence d'urbanisme - Etude Les Outils du patrimoine/2009

## LA VILLE ANTIQUE : AVANT 470

Dès la préhistoire, la ville, dont la situation permet la constitution d'échanges entre l'Europe du Nord et le littoral méditerranéen, devient foyer d'un premier peuplement qui s'installe en creux de la Saône, à Vaise. Mais il faut attendre l'implantation des Romains du dernier siècle avant notre ère pour attester d'une première urbanisation. Le site stratégique de la colline de Fourvière fait l'objet de la construction d'une capitale impériale, religieuse et administrative. Point d'ancrage essentiel de la présence romaine, Lugdunum est fondée en 43 av. J.-C., renforce son armature urbaine, structure le territoire environnant et fait converger les flux de richesses. La ville haute, sur la colline de Fourvière, accueille alors les théâtres, les thermes, les temples et la ville, à travers Condate, s'étend ensuite au pied de la colline de la Croix-Rousse, quartiers d'artisans, site politique et religieux. Une partie de l'urbanisation gagne également la Presqu'île (quartier Canabae), notamment par la présence d'entrepôts et de riches marchands. Une intense navigation s'organise sur les cours d'eau.

Au IIe siècle, Lugdunum est alors sans doute la ville la plus importante et la plus cosmopolite de Gaule. Pourtant, un déclin s'amorce à partir de IIIe siècle, jusqu'en 476, date de l'effondrement de l'empire romain d'occident.



Figure 11 : Dessin de l'amphithéâtre et l'autel des Trois Gaules - Source : Golvin

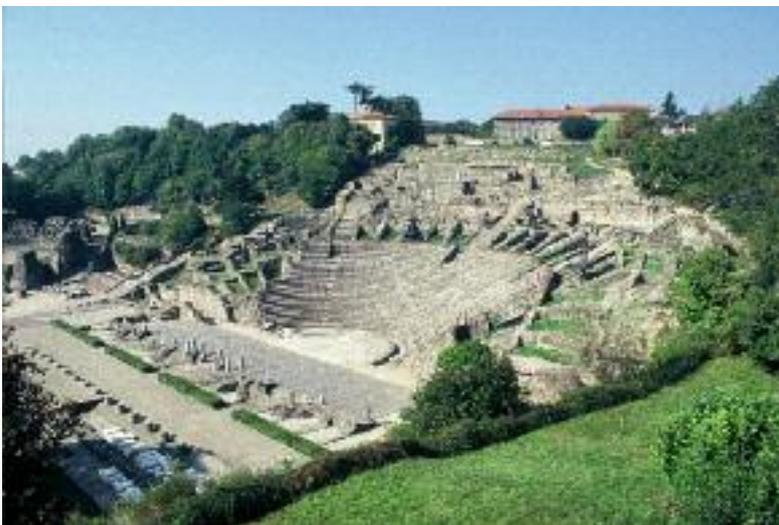
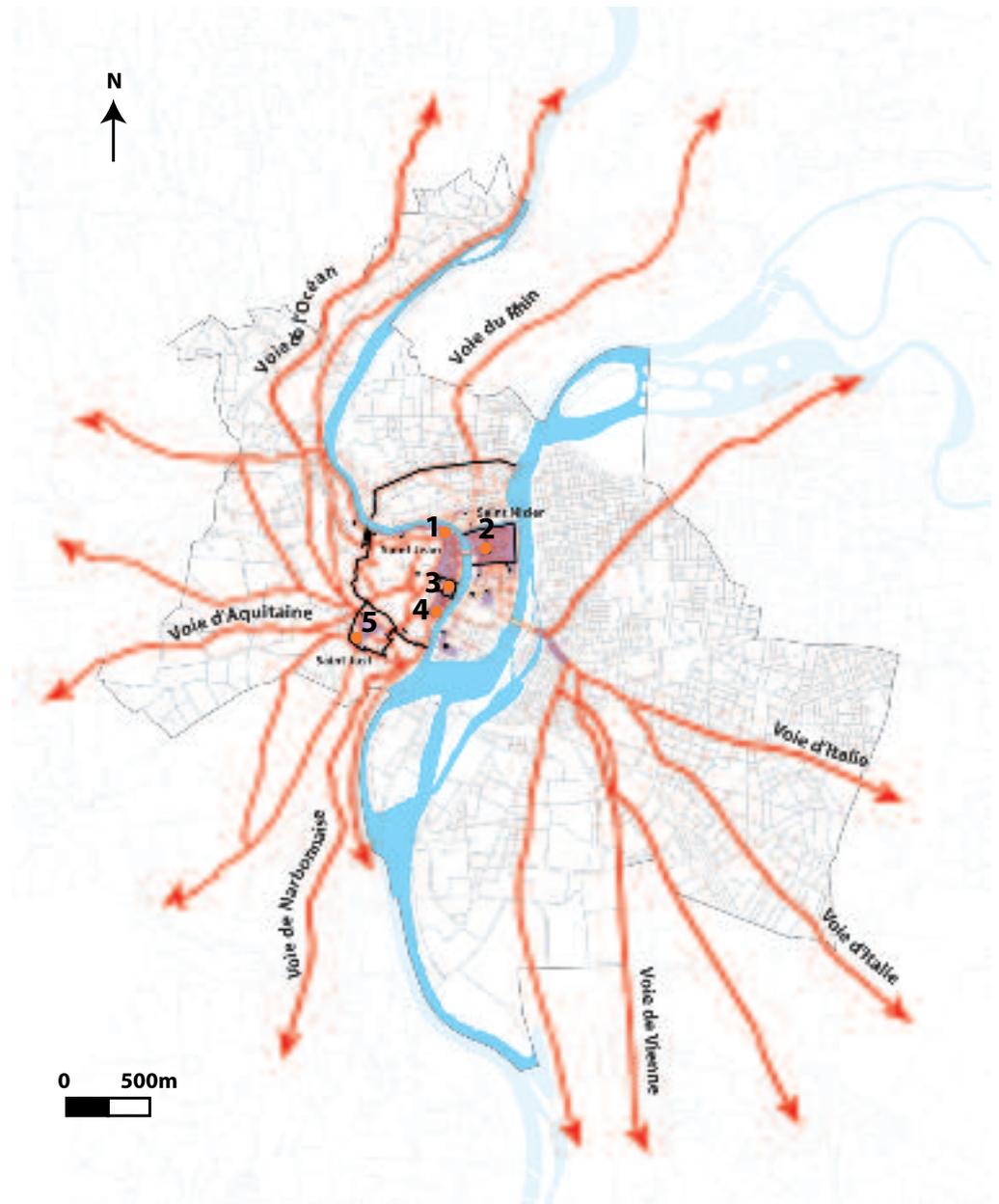


Figure 12: Théâtre de Fourvière



- 1: église St Paul
- 2: église St Nizier
- 3: Cathédrale St Jean
- 4: église St Georges
- 5: églises St Just/St Irénée

Figure 13 : LA VILLE MÉDIÉVALE, 470-1460 - D'après @agence d'urbanisme - Etude Les Outils du patrimoine/2009

## LA VILLE MÉDIÉVALE : 470-1460

Le déclin de la ville se traduit dans son urbanisme. L'ensemble de la ville haute est tout d'abord abandonné au profit du nouveau quartier Saint-Jean. En Presqu'île, le tissu urbain se dédensifie. L'habitat se réduit sur la rive gauche de la Saône et au pied de la Croix-Rousse, les marchands et les habitants se réfugiant dans des endroits plus élevés.

A partir de 535, deux siècles d'instabilité s'ouvrent, et il faut attendre Charlemagne pour atteindre une période de rénovation au cours de laquelle de nombreux édifices religieux sont reconstruits. Les évêques lyonnais jettent les bases d'un pouvoir religieux qui va aller croissant tout au long du Moyen-âge. Dès le milieu du XIe siècle, avec la montée en puissance du pouvoir ecclésiastique et l'extension du christianisme, la Presqu'île redevient peu à peu occupée, et la ville se polarise autour de deux quartiers : le quartier commerçant de Saint-Nizier, et le groupe épiscopal de Saint-Jean. Peu à peu, Lyon retrouve son statut de ville carrefour.



Figure 14 : la Cathédrale Saint-Jean



Figure 15 : Saint-Nizier - Saint Georges



## LA VILLE RENAISSANCE : 1461-1589

La Renaissance constitue l'une des phases les plus glorieuses de l'histoire lyonnaise. Au XVe siècle, Lyon connaît un renouveau économique, les banquiers italiens s'installent dans la ville, affirmant ainsi la vocation de place boursière de la commune, tandis que des marchands italiens comme les Gadagne contribuent à l'essor du commerce. L'introduction et le travail de la soie confortent le positionnement de Lyon sur le textile. Lyon devient alors l'une des plus grandes places économiques et financières d'Europe, ainsi que le lieu de rencontre des humanistes et ce, malgré les guerres de religion qui marquent également cette période.

Cet essor nécessite alors des places pour échanger, des rues spacieuses pour se déplacer. La ville se densifie et s'embellit et on assiste à une extraordinaire poussée d'urbanisation : les grands travaux d'aménagement, le renforcement des fortifications, la création des traboules à Saint Jean, la construction de la future Place Bellecour structurent l'espace. Le patrimoine urbain de la Presqu'île s'enrichit par la construction d'équipements.

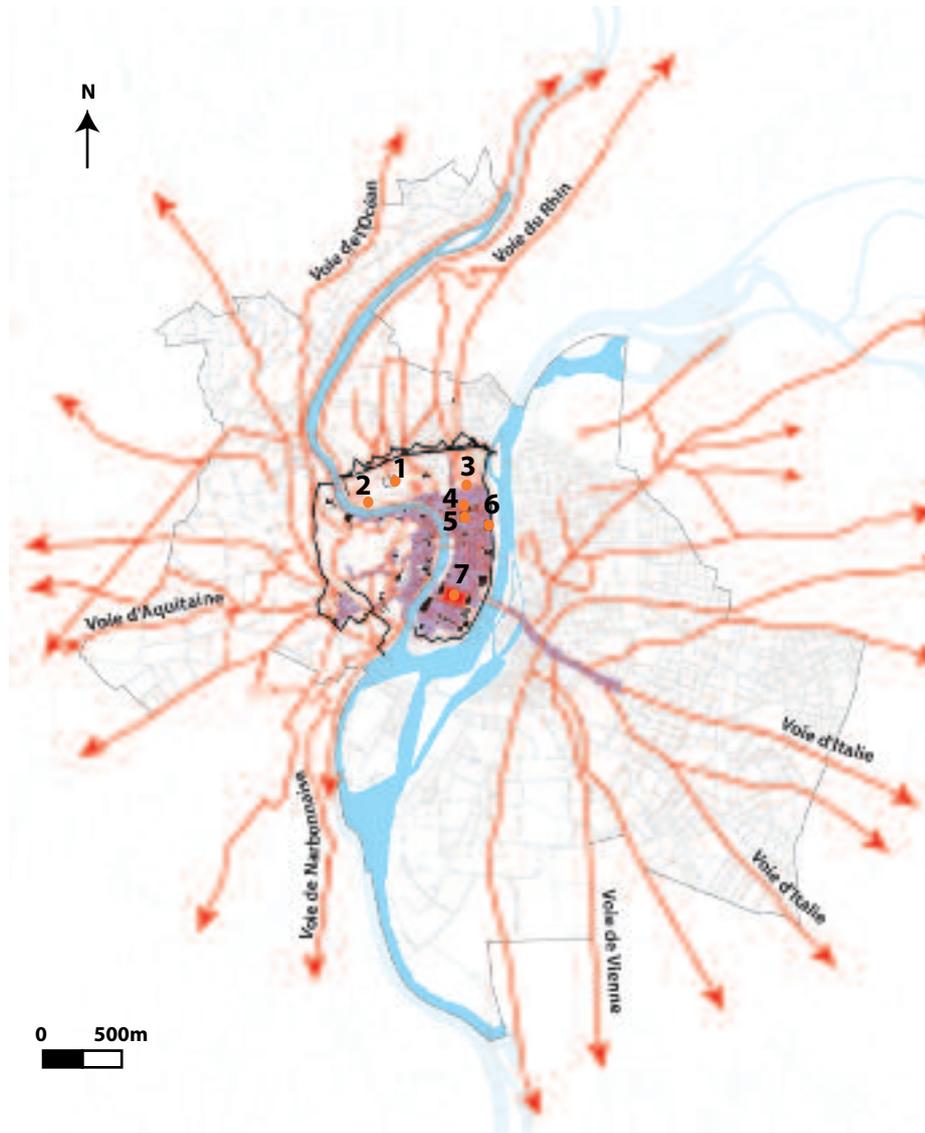
A la fin de la Renaissance, la ville est restée contrainte par ses limites naturelles (collines et Rhône) mais s'est considérablement densifiée.



Figure 17 : Gadagne



Figure 18 : Fort Saint-Jean



- 1: église St Bruno
- 2: Couvent Ste Marie des chaînes, futures Substances
- 3: église Ste Polycarpe
- 4: Place des Terreaux
- 5: Palais St Pierre
- 6: église de la Trinité
- 7: Place Louis le Grand (Bellecour)

Figure 19 : LA VILLE CLASSIQUE, 1589-1715 - D'après Agence d'urbanisme - Etude Les Outils du patrimoine/2009

## LA VILLE CLASSIQUE : 1589-1715

A cette époque de bouleversement administratif, Lyon n'apparaît plus comme une ville frontière. Pire encore, les crises guettent. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la banque n'est plus en effet le moteur de l'économie lyonnaise, les foires s'effacent, la fiscalité de plus en plus abusive affaiblit la ville... Outre les guerres et les crises politiques et économiques, une série de mauvaises récoltes provoquent d'importants pics de mortalité.

Pour autant le XVII<sup>e</sup> siècle entérine la mutation économique lyonnaise à travers le développement de la Fabrique de la soie. Le renouveau du catholicisme explique la dévotion particulière portée à Notre Dame de Fourvière.

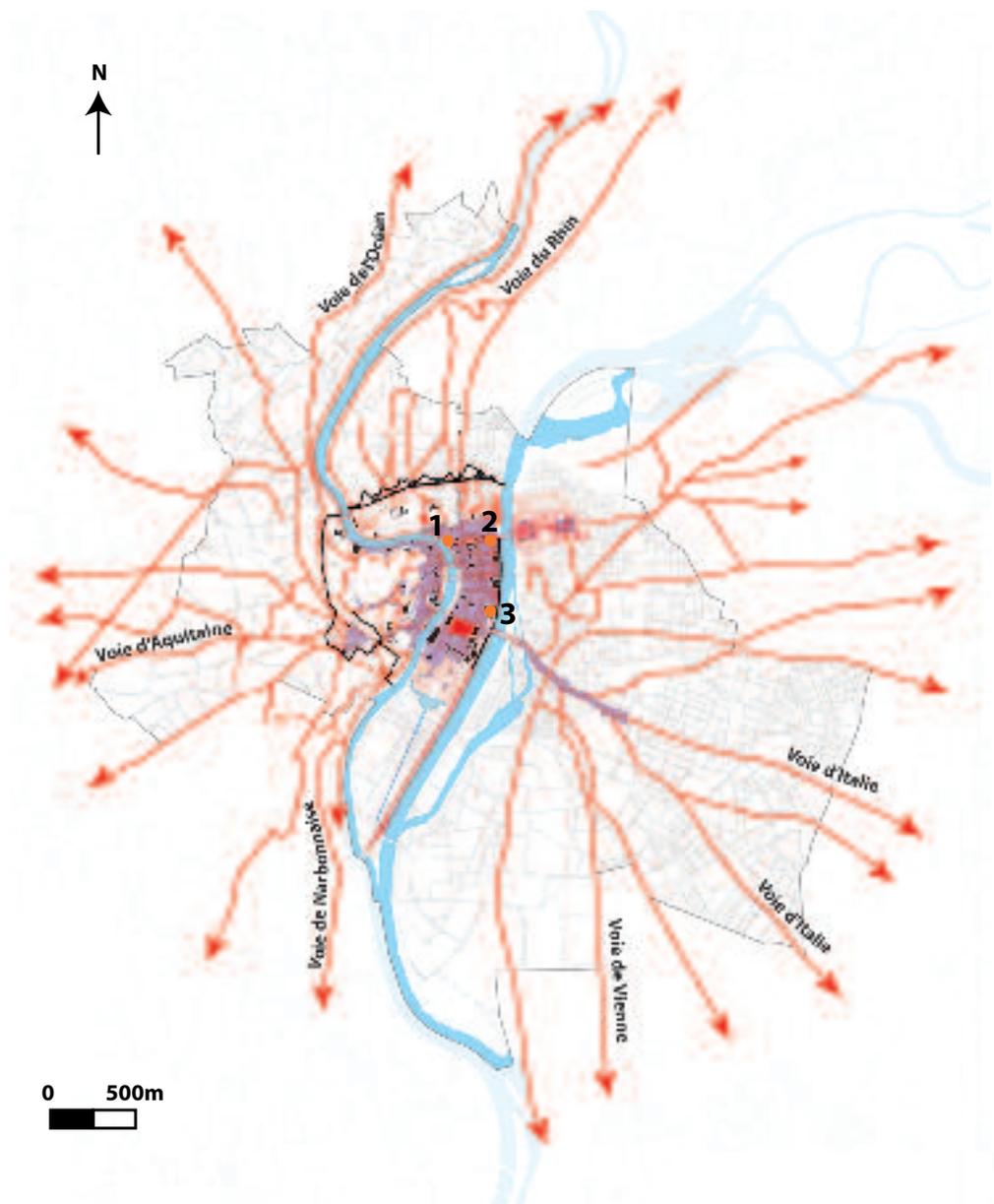
La période classique est alors marquée par la transformation de la physionomie de la ville. Des politiques d'embellissement, d'hygiène, de lutte contre les incendies et l'insécurité sont mises en place. Enfin, une attention particulière est portée à la voirie (création de rues, alignement...) et aux espaces publics (place des Terreaux...). Un pas important est fait vers le sud de la Presqu'île, en même temps qu'au-delà des remparts au Nord.



Figure 20 : Place des terreaux



Figure 21 : Place Bellecour, colline de Fourvière



- 1: église St Vincent
- 2: Opéra
- 3: Hotel Dieu

Figure 22 : LA VILLE DES LUMIÈRES, 1715-1795 - D'après Agence d'urbanisme - Etude Les Outils du patrimoine/2009

## LA VILLE DES LUMIÈRES : 1715-1795

La conjoncture économique heureuse, initiée au cœur du XVII<sup>e</sup> siècle, perdure jusque dans les années 1780. Mais densifiée, ordonnancée, embellie, Lyon est aussi à l'étroit dans ses limites. La philosophie, les découvertes et les avancées savantes des Lumières incitent alors les élites lyonnaises à rechercher les moyens d'affranchir la ville de ses limites. Une première opération importante est menée par Jacques-Germain Soufflot (construction d'un quai, rénovation de l'Hôtel de Ville, construction de la façade de l'Hôtel Dieu...). Par la suite, l'ingénieur Morand présente en 1764 un plan en damier constituant l'agrandissement de la ville sur la rive gauche du Rhône. Deux ans plus tard, Antoine-Michel Perrache défend à son tour un projet d'extension visant à agrandir la Presqu'île vers le Sud. Les axes de la ville contemporaine sont alors tracés.

Après la Révolution, la ville prend le parti d'une indépendance municipale et est alors assiégée et bombardée en 1793. Un acharnement destructeur se met alors en place, détruisant les façades, les maisons, les remparts et fusillant de nombreux lyonnais.

La reprise économique n'interviendra qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.



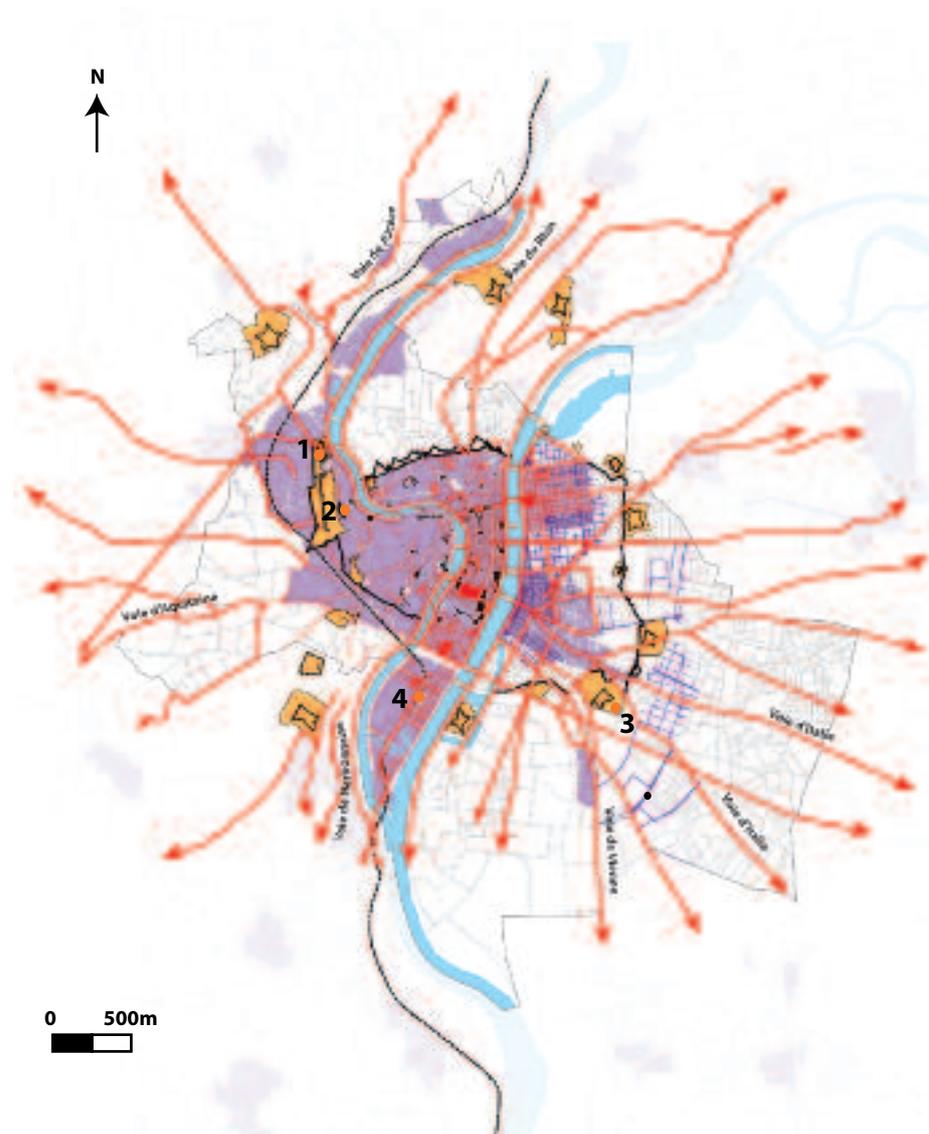
*Figure 23 : Le Dôme de l'Hôtel Dieu*



*Figure 24 : L'Opéra de Lyon*



*Figure 25 : L'hôtel de ville*



- 1: Fort de Vaise
- 2: Fort de Loyasse
- 3: Fort de Lamothe
- 4: église Ste Blandine

Figure 26 : LA VILLE PRÉINDUSTRIELLE, 1795-1852 - D'après Agence d'urbanisme - Etude Les Outils du patrimoine/2009

## LA VILLE PRÉINDUSTRIELLE : 1795-1852

En 1808, Jacquard met au point un métier à tisser qui révolutionne la Fabrique et la transforme en une première industrie moderne. La peur du chômage entre autre mène à une révolte des canuts, les ouvriers de la soie, en 1831. Elle est suivie d'autres violents conflits politiques et socioprofessionnels qui malmènent la ville.

L'invention de Jacquard transforme aussi la ville. Les canuts émigrent vers les pentes de la Croix-Rousse. Des immeubles sur mesure sont construits et spécialisent ainsi l'architecture et l'urbanisme du quartier.

A cette époque, l'image de Lyon est loin d'être reluisante : enchevêtrement des rues, insalubrité des maisons, prolifération parfois anarchique de l'urbanisation (constructions sur les Pentes de la Croix-Rousse, essor de la Guillotière, lotissement de Perrache, Vaise...). Des travaux de voirie sont entrepris vers 1810 pour accompagner l'extension de la ville et sur la Rive gauche est construit un système défensif monumental.

Enfin, la révolution du chemin de fer bouleverse l'urbanisme et l'économie et redessine les limites de la ville.



Figure 27 : Fort de vaise - Jacques Leone, Grand Lyon

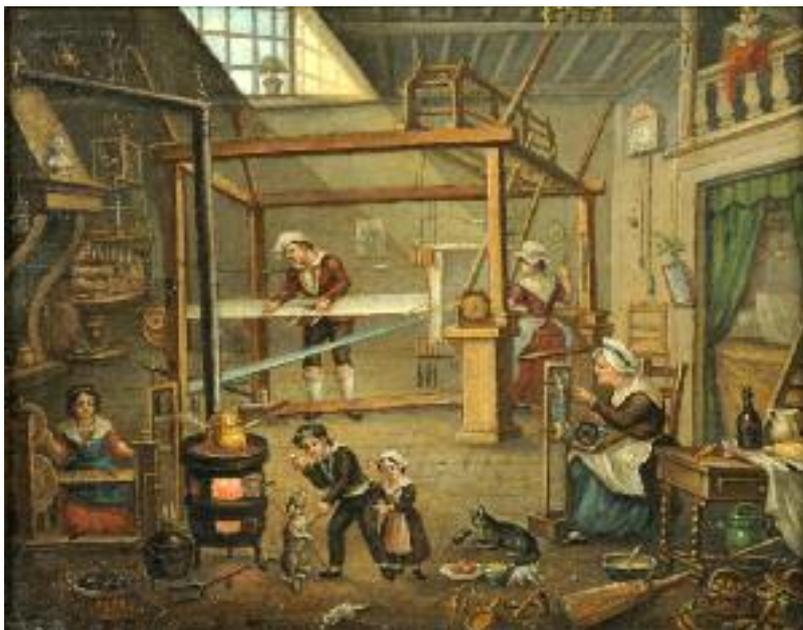
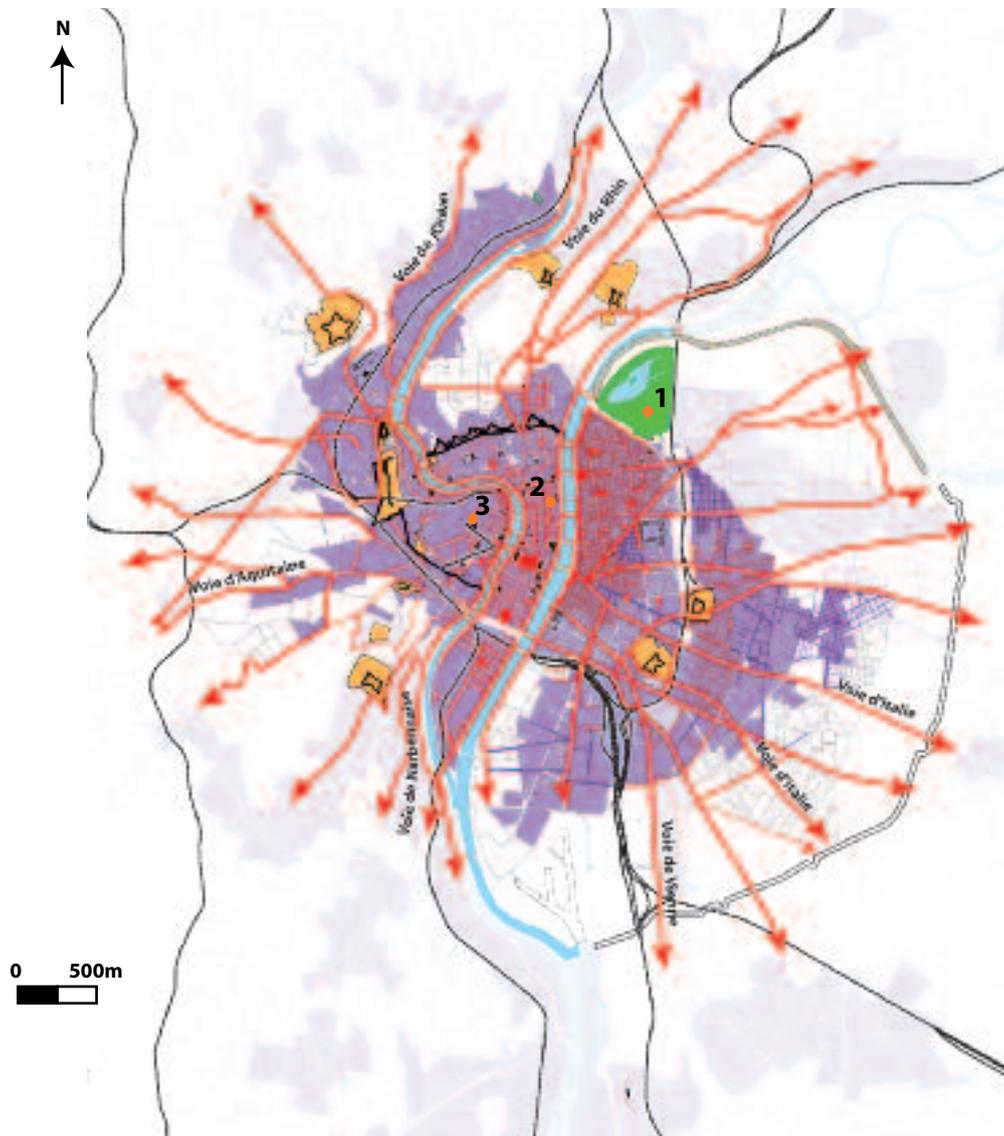


Figure 28 : Intérieur d'un atelier canut, Balthazar Alexis, 19e, huile sur carton © musées Gadagne / X. Schwebel



- 1: Parc Tête d'Or
- 2: Bourse du commerce
- 3: Basilique Notre-Dame de Fourvière

Figure 29 : LA VILLE INDUSTRIELLE ET HAUSSMANNIENNE, 1852-1905  
 D'après l'Agence d'urbanisme - Etude Les Outils du patrimoine/2009

## LA VILLE INDUSTRIELLE ET HAUSSMANNIENNE : 1852-1905

En 1852, Napoléon rattache à Lyon les faubourgs de Vaise, Croix-Rousse et Guillotière, lieux stratégiques de production. En moins de 50 ans, la ville triple sa superficie et organise un urbanisme de régénération. Des travaux colossaux sont engagés et transforment le paysage de la ville, la structurent, modernisent ses infrastructures et son parc immobilier. Dans la Presqu'île, les rues sont standardisées, les places se multiplient. Le parc de la Tête d'Or est ouvert, l'éclairage public se généralise, des arbres sont plantés, les anciennes fortifications sont dépassées par l'urbanisation, au Nord et à l'Est, le Rhône est endigué...

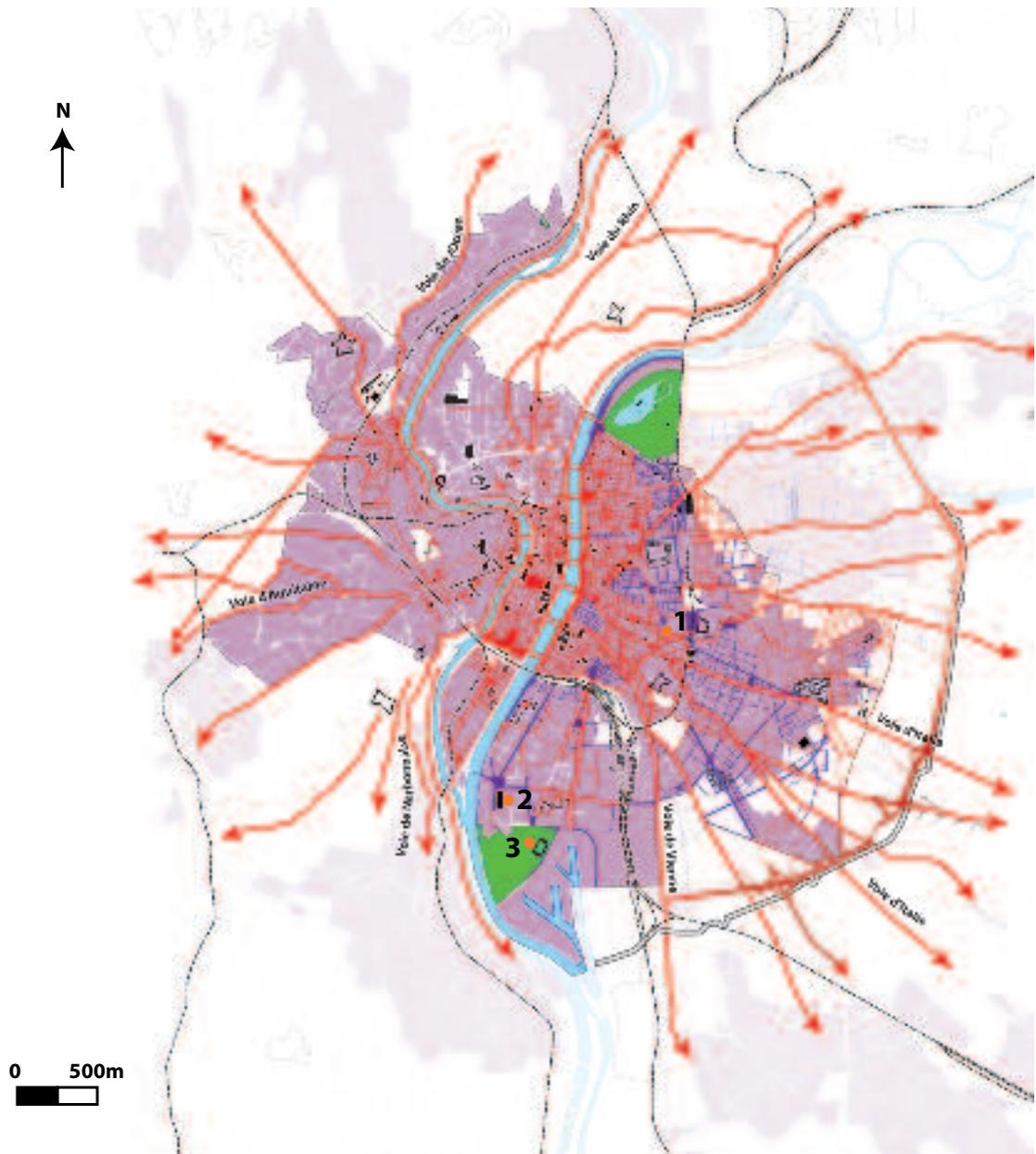
Une nouvelle économie autour de la mécanique, de la chimie, de la pharmacie, de la métallurgie et de l'énergie électrique prend de l'ampleur. Le développement de la soie artificielle amorce un essor économique à la fin du XIXe siècle et la modernisation de l'industrie lyonnaise. En cette deuxième partie du XIXe siècle, la ville connaît alors une période d'innovations : révolution bancaire, développement du rail, cinématographe ...



*Figure 30: Projet d'établissement d'un parc public dans le domaine de la Tête d'or par les frères Bûther, 1856"*  
Source : Archives de Lyon, 3 S 9.



*Figure 31 : La Basilique de Fourvière*



1. Hôpital Edouard Herriot
2. Abattoirs de la Mouche,  
future Halle Tony Garnier
3. Stade de Gerland

Figure 32: LA VILLE PLANIFIÉE, 1905-1957 - D'après Agence d'urbanisme - Etude Les Outils du patrimoine/2009

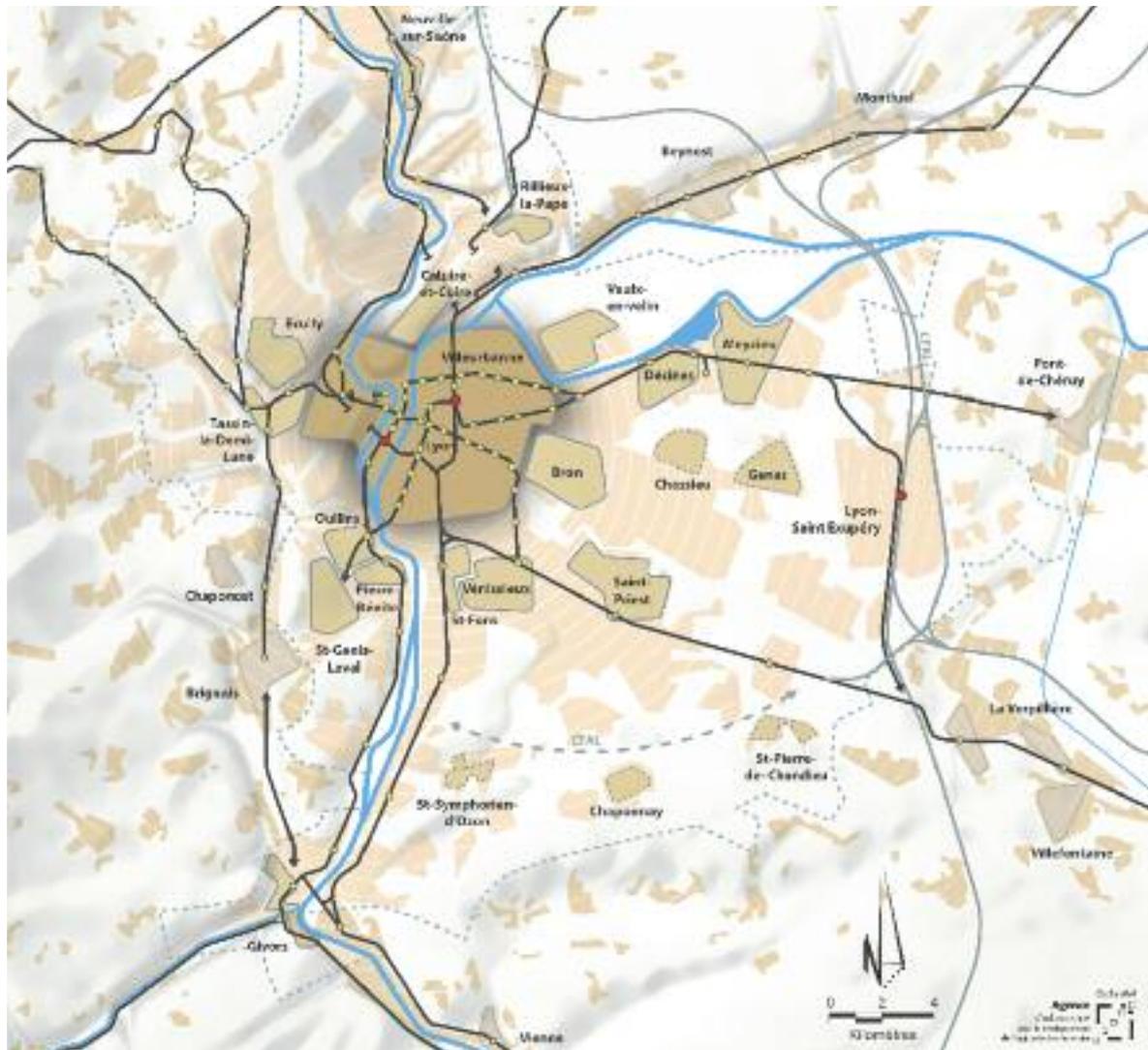
## LA VILLE PLANIFIÉE: 1905-1957

Au début du XXe siècle, la soie connaît un essor prodigieux et la soie artificielle supplante la soie naturelle. Les industries chimiques, métallurgiques, de produits pharmaceutiques ou vétérinaires continuent de se développer. De nombreuses autres usines, dans l'alimentaire, l'imprimerie font peu à peu de Lyon une ville industrielle dont on reconnaît la polyvalence. Bientôt le centre ne peut contenir toutes ces activités et les industries se délocalisent à l'Ouest, au Sud, et surtout à l'Est et au Sud-est (Villeurbanne, Bron...). Édouard Herriot, maire visionnaire, organise cette croissance exponentielle grâce à un Plan d'extension et d'embellissement de la ville et à la réalisation de grands équipements nécessaires au bien-être social et à la qualité de vie. Tony Garnier réalise certains ouvrages.

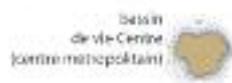
Mais la guerre vient rompre cette dynamique et la ville sort meurtrie des bombardements.



*Figure 33 : la Halle Tony Garnier*



Un système multipolaire :



polarité urbaine à contourner  
polarité d'agglomération polarité relais

Niveau express :

— réseau express de laire métropolitaine

● gare de niveau euro-régional

○ autre gare

CNAL : Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (Section Sud-CT, décision ministérielle du 15 avril 2009 et arrêté préfectoral du 6 mai 2009).

Figure 34 : L'AGGLOMÉRATION MULTIPOLAIRE - SCoT 2030, SEPAL

## LA VILLE CONSOLIDÉE : 1957- 1990

Lyon accuse alors un retard important en termes d'équipements urbains. À la fin des années 50, un plan de modernisation et d'équipement voit alors le jour. En 1969, la Communauté urbaine est créée, et Lyon s'administre davantage à l'échelle de l'agglomération. La construction du quartier de la Part Dieu représente l'une des réalisations les plus emblématiques de cette époque.

La généralisation de la voiture caractérise également de façon prégnante le développement urbain de Lyon et nécessite des restructurations de voiries. Construire la ville pour l'automobile devient le critère prioritaire de la politique d'aménagement dont les marques sont encore très présentes dans le paysage urbain d'aujourd'hui avec le tracé de l'autoroute en plein cœur de ville ou le centre d'échange multimodal de Perrache.

Parallèlement, la désertion du centre, sa paupérisation conduit à envisager de raser le Vieux Lyon, qui, finalement, deviendra le premier secteur sauvegardé de France.

A partir des années 1980 la structure urbaine se stabilise et la ville s'oriente vers une politique de rayonnement active, tout en portant une attention particulière à la qualité des espaces publics et à la mise en valeur urbaine, architecturale, patrimoniale.

## LA VILLE MÉTROPOLITAINE : 1990- AUJOURD'HUI

La ville ne cesse de s'accroître durant les dernières décennies et structurent de plus en plus ses relations avec les espaces périphériques. La naissance du pôle métropolitain en 2012 repousse les frontières et fait de l'agglomération lyonnaise un espace au cœur de problématiques englobant des territoires variés. La future constitution de la "métropole lyonnaise" (transfert des compétences du Département au Grand Lyon) fait du Grand Lyon un espace cohérent pour une politique globale.

Des projets urbains ambitieux voient le jour dans l'hypercentre, mais aussi dans l'ensemble de l'agglomération. Désormais, le site historique ne représente plus l'unique polarité de l'agglomération puisque plusieurs centres éclatés façonnent l'espace urbain : l'agglomération se veut véritablement multipolaire (Pôle Carré de Soie et Grand Clément à Villeurbanne, Pôle Porte des Alpes à Bron, Pôle Oullins...)



Figure 35 : Le quartier de la Confluence et la Sucrrière

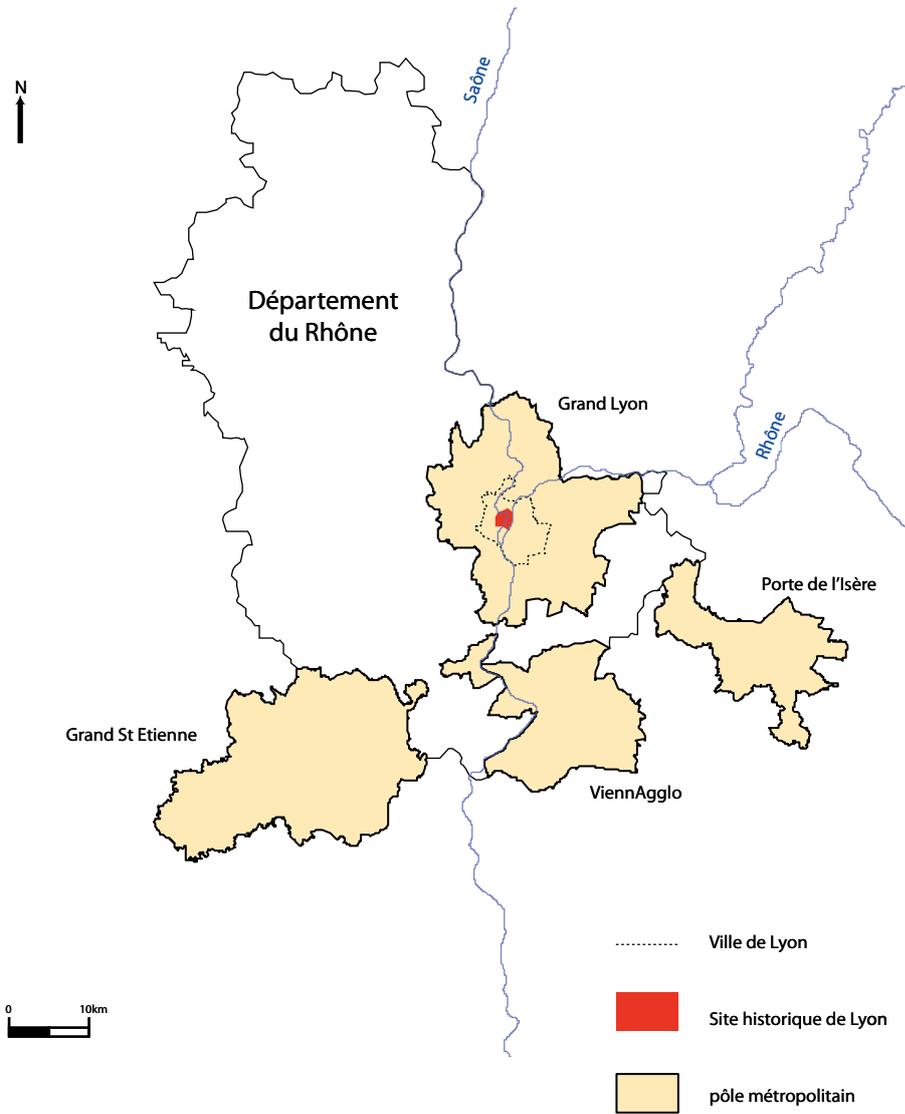


Figure 36 : LA VILLE MÉTROPOLITAINE- Anaïs Lavot

### 2.3. Un patrimoine habité et vivant

Troisième caractéristique, du fait de sa localisation, de son étendue et de sa morphologie, le site historique représente un centre urbain pleinement occupé et dense. Patrimoine se confond alors avec urbanité puisque les pratiques urbaines ne se sont jamais interrompues dans les quartiers historiques, et ont évolué au fil du temps. Aujourd'hui, ces espaces sont encore dynamiques et résistent à la muséification. La prise en compte des activités humaines et de la vie urbaine dans l'espace patrimonial, idée nouvelle à l'époque de la candidature de Lyon au Patrimoine mondial, est essentielle et fonde à la fois toute l'originalité du dossier lyonnais et le positionnement adopté par la Ville pour gérer la reconnaissance UNESCO.

Au-delà des monuments, du cadre bâti et des espaces publics, au-delà des pleins et des vides pour parler comme les urbanistes, le fait que le territoire de l'humanité soit également le territoire de l'urbanité donne tout son charme à la découverte du site historique.

Dans la lumière changeante du matin jusqu'au soir, et même dans celle de la nuit mise en scène par le Plan lumière, l'animation de la ville au rythme de ses habitants et de ses activités fait de Lyon une ville d'ambiance qui invite à se laisser aller à la déambulation.

Caractéristique d'autant plus marquante qu'il s'agit du cœur vivant d'une agglomération dynamique et d'importance à l'échelle européenne.

Il n'est pas aisé d'objectiver par des critères éprouvés cette dimension mais l'on peut approcher la perception du vivant par différents commentaires.

Le site historique concentre des édifices majeurs de l'administration comme l'Hôtel de Ville, la Chambre de commerce et d'industrie, le Palais de justice aux 24 colonnes, de la culture notamment l'Opéra Nouvel, le Musée des beaux-arts, les Musées Gadagne, les édifices religieux avec la Cathédrale mais aussi la Basilique de Fourvière et l'Abbaye d'Ainay ...

Sur le plan économique la Presqu'île (du bas des Pentes à Perrache) est caractérisée par une densité commerciale unique en France. Elle représente le 1er pôle commercial régional avec un Chiffre d'Affaires de 628 Millions d'euros en 2011 (source : 9ème enquête consommateurs – CCI de Lyon et Partenaires) soit plus de 6% par rapport à 2006. Ces données témoignent de l'attractivité de l'offre commerciale et de services du pôle avec la présence d'enseignes nationales et de commerces indépendants. Le site historique constitue également un haut lieu de la gastronomie lyonnaise avec les activités de restauration, les bouchons et l'émergence de nouveaux concepts commerciaux en alimentaire notamment.

Sur le plan culturel toutes les grandes institutions de formation sont présentes (ENSAT, CNSMD, EMBA, CRR) et le territoire est maillé non seulement de grandes institutions mais aussi de structures associatives ou de galeries d'art et d'art contemporain.

Pour ce qui concerne la vie sociale, l'analyse des déplacements démontre s'il en était besoin que la ville est en mouvement : 100 000 montées/descentes par jour dans les bus et le métro sur le pôle Bellecour et 60 000 sur le pôle Hôtel de Ville, parmi les stations les plus fréquentées de la ville, 100 000 entrées/sorties mensuelles de vélos sur l'accès nord-est du site à hauteur du pont Morand, près de 200 000 locations sur une année de Velo'v dans le pôle Terreaux/Hôtel de Ville, un nombre d'échanges en vélo entre le site historique et le nouveau quartier Confluence au sud 1000 fois supérieur entre 2009 et 2010 .

Bref, autant d'indicateurs qu'il conviendra de compléter, structurer, et de suivre dans le cadre du Plan de gestion mais qui tous contribuent à témoigner de la vitalité du site historique et de son développement.

Quelques données plus structurées confortent l'analyse.



Rue de la République

Cet hypercentre actif et animé compte environ 55 593 habitants en 2009 (103 035 dans la zone tampon), c'est-à-dire environ 11,6% de la population lyonnaise. Et, comme on le distingue sur la figure 37, la population est en augmentation entre 1999 et 2009.

Le site historique concentrait en 2000 14% des logements de la ville. La présence de logements sociaux (voir fig.39) dans un centre historique – même si d'autres quartiers concentrent davantage de logements sociaux – témoigne de ce caractère vivant. L'aménagement, déjà ancien, de logements HLM à l'intérieur même d'immeubles protégés au titre de Monuments historiques dans le Vieux Lyon et sur les pentes de la Croix-Rousse montre la volonté réelle de la collectivité de conserver à ce quartier un rôle dans les dynamiques sociales et urbaines de la ville.

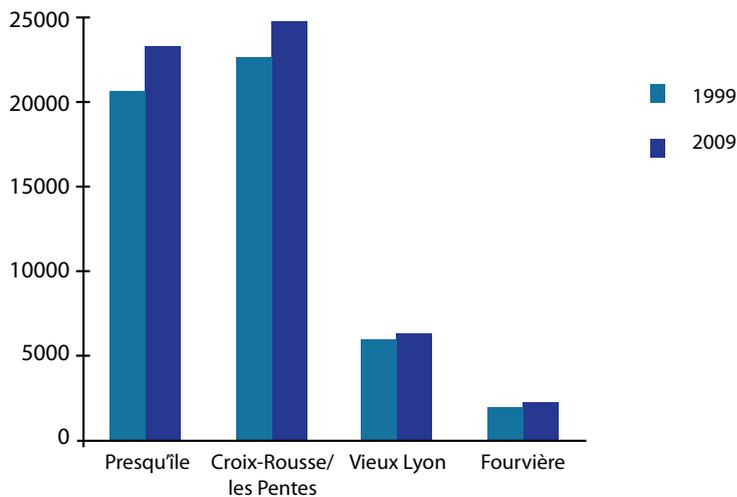


Figure 37 : Evolution de la population par quartier du site historique - D'après la DAU, Ville de Lyon

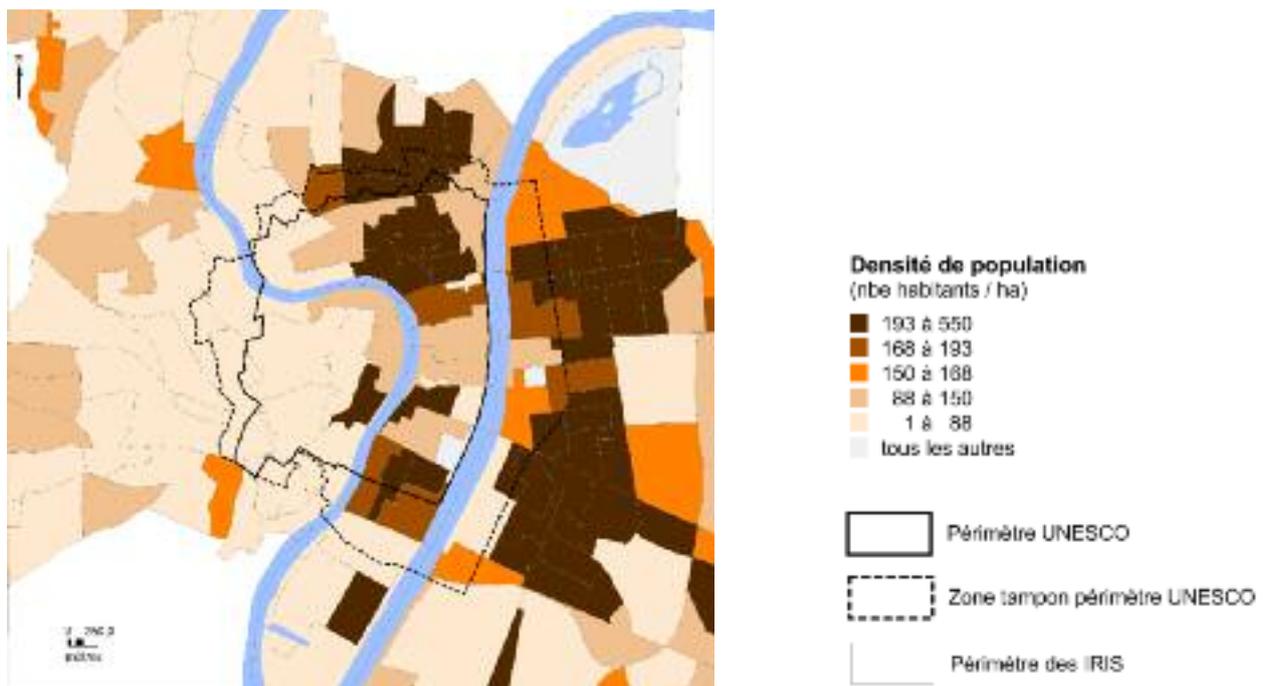


Figure 38 : Le site historique, un espace habité (2009) - Insee, 2009 (DAU, Ville de Lyon)

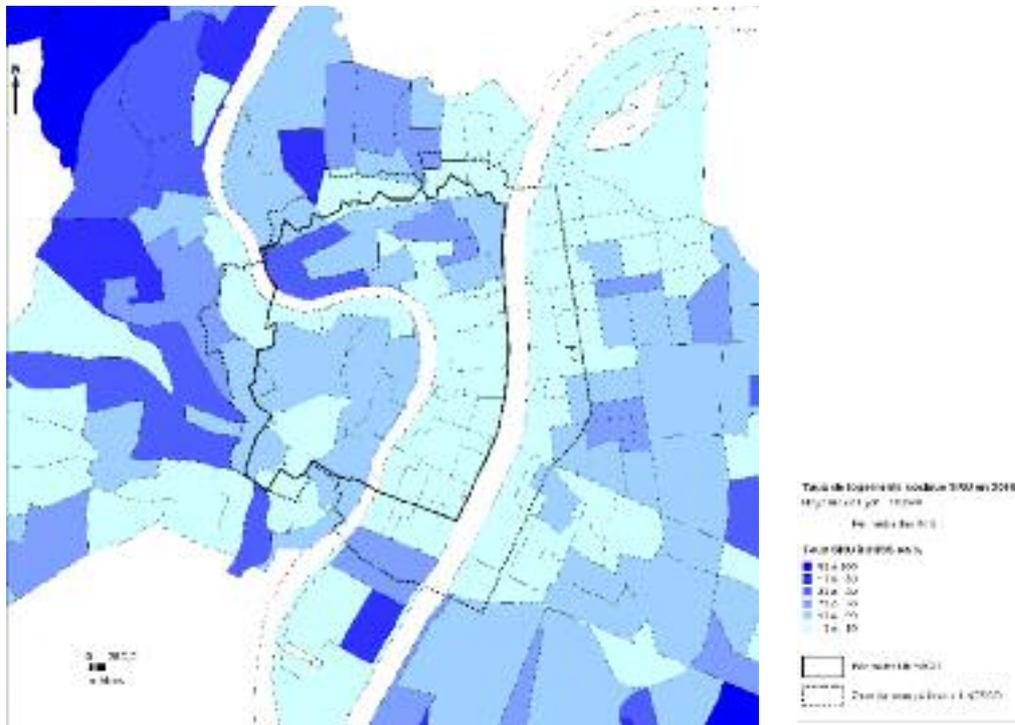


Figure 39 : La présence de logements sociaux dans un centre ancien (2010) - Insee, 2009, (DAU, Ville de Lyon)

Commerces, fonctions administratives, habitat, fonctions culturelle et culturelle, le site se situe au cœur même des pratiques et traditions lyonnaises et participe de l'identité de la ville : il conserve de nombreux centres de décision, sièges d'entreprises, administrations et reste le lieu d'implantation de nombreuses fonctions tertiaires supérieures. La figure 40 témoigne d'usages divers, et de la reconversion de beaucoup de monuments patrimoniaux qui aujourd'hui sont pleinement occupés : L'Hôtel Dieu s'achemine vers une mixité fonctionnelle (commerces, bureaux...), la Chambre des Commerces et d'Industrie est implantée dans un Monument historique, l'ancienne abbaye des Dames de Saint Pierre devient au début du XIXe siècle le Musée des Beaux-arts...

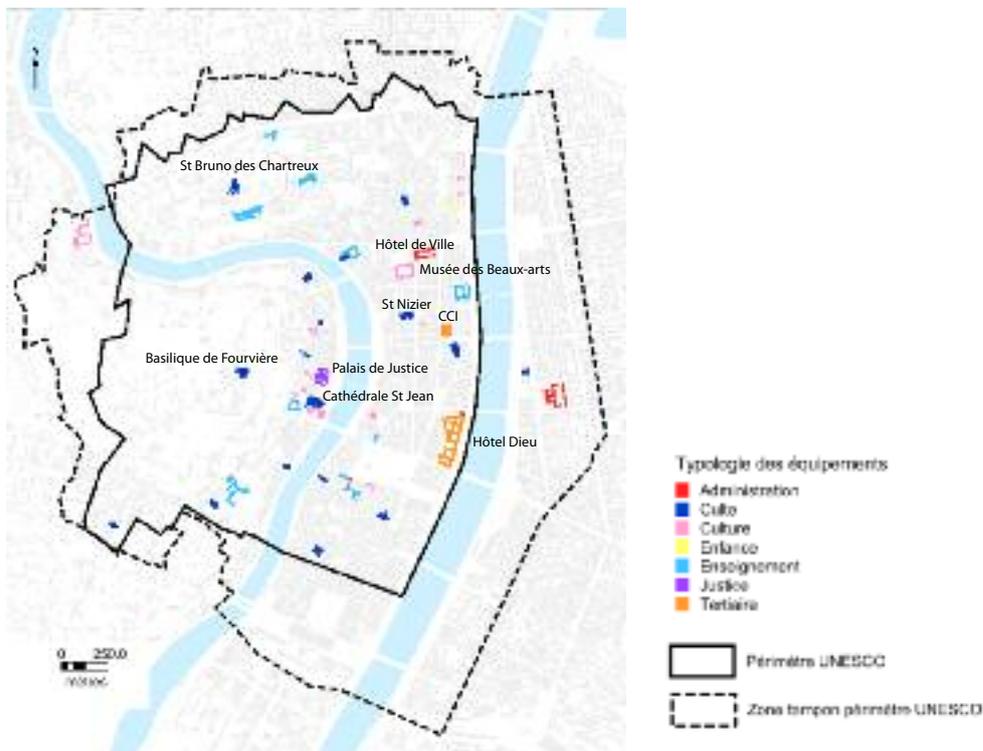
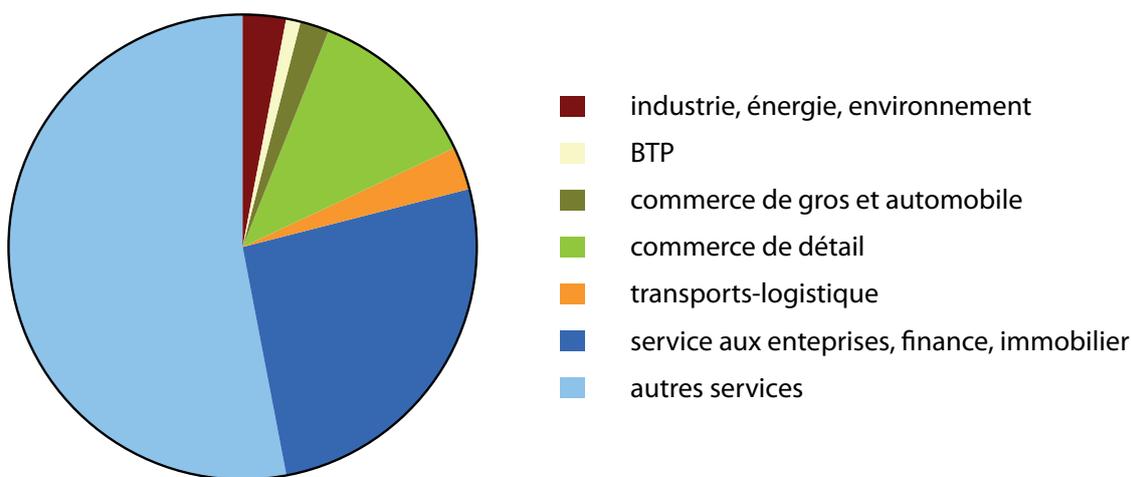


Figure 40 : La diversité d'usages des Monuments historiques emblématiques du site historique - D'après la DAU, Ville de Lyon

Le site historique est également un secteur économique dense. Le site historique concentrait en 2011 50 000 emplois, c'est-à-dire 15% des emplois de la commune, et 7% du Grand Lyon. Comme on peut le voir sur la figure 41 au regard du reste du territoire lyonnais, le site historique est notamment particulièrement riche en commerces de détail et en services divers. Les activités d'hébergement et de restauration constituent une spécificité du site inscrit, témoignant de sa vocation touristique.

La Presqu'île concentre les fonctions commerciales et les banques, les pentes de la Croix-Rousse accueillent des activités liées aux industries créatives, le Vieux-Lyon est particulièrement tournée vers le tourisme et propose notamment de nombreux restaurants.

Site historique



Lyon

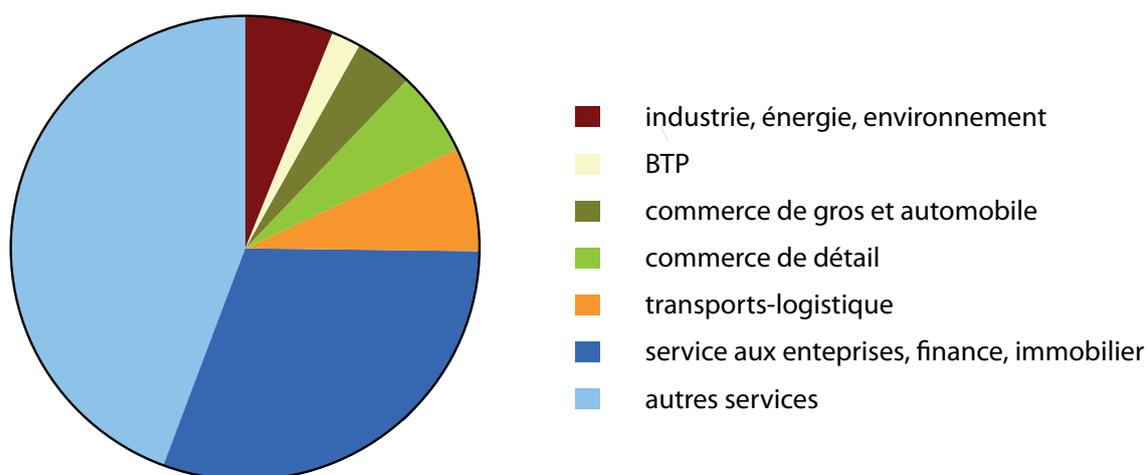


Figure 41 : Répartition des emplois par secteur économique dans le site historique et dans la Ville de Lyon - D'après la DAU, Ville de Lyon

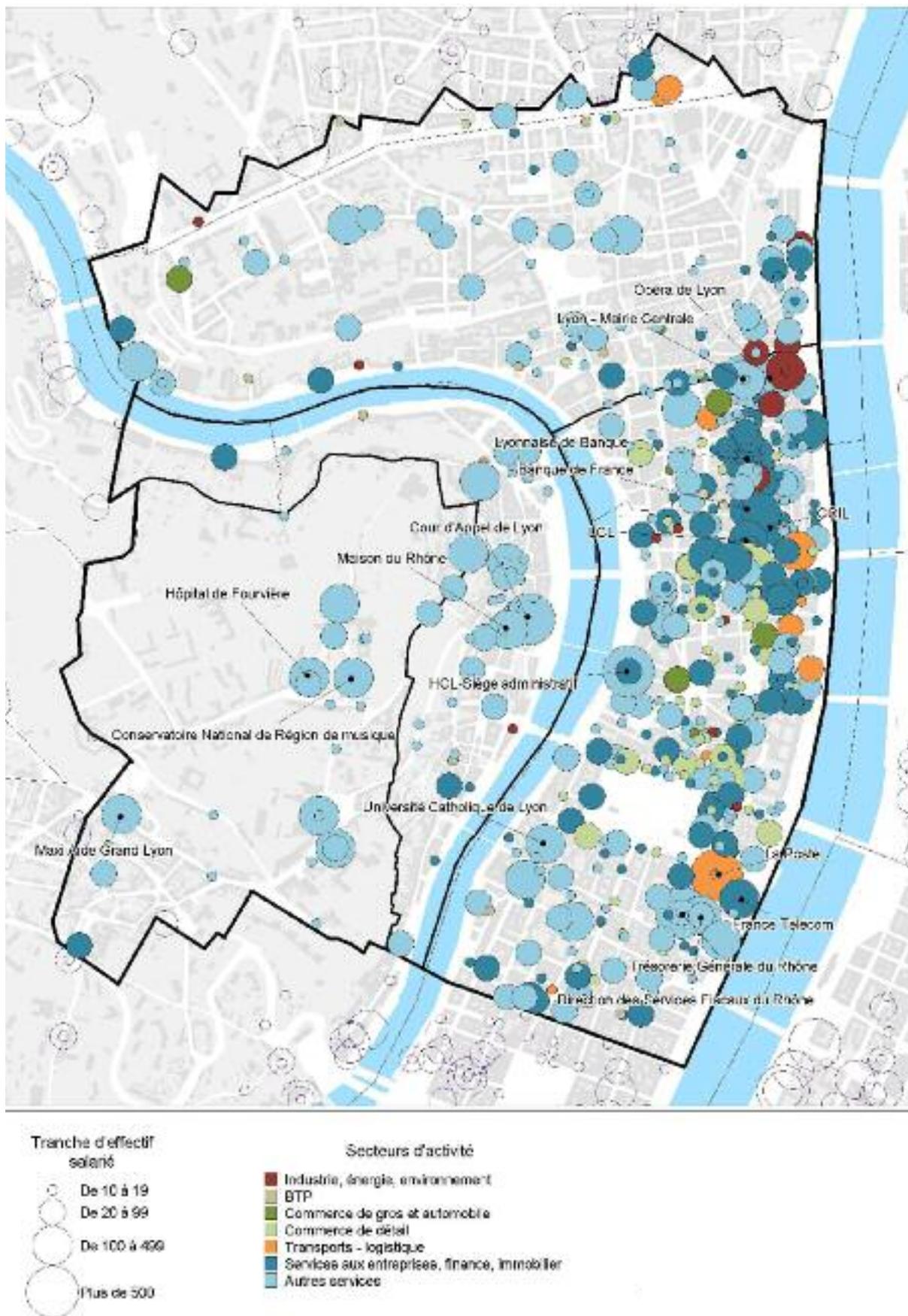


Figure 42 : Les établissements de plus de 10 salariés - INSEE - fichier Sirene janvier 2011 - Agence d'urbanisme

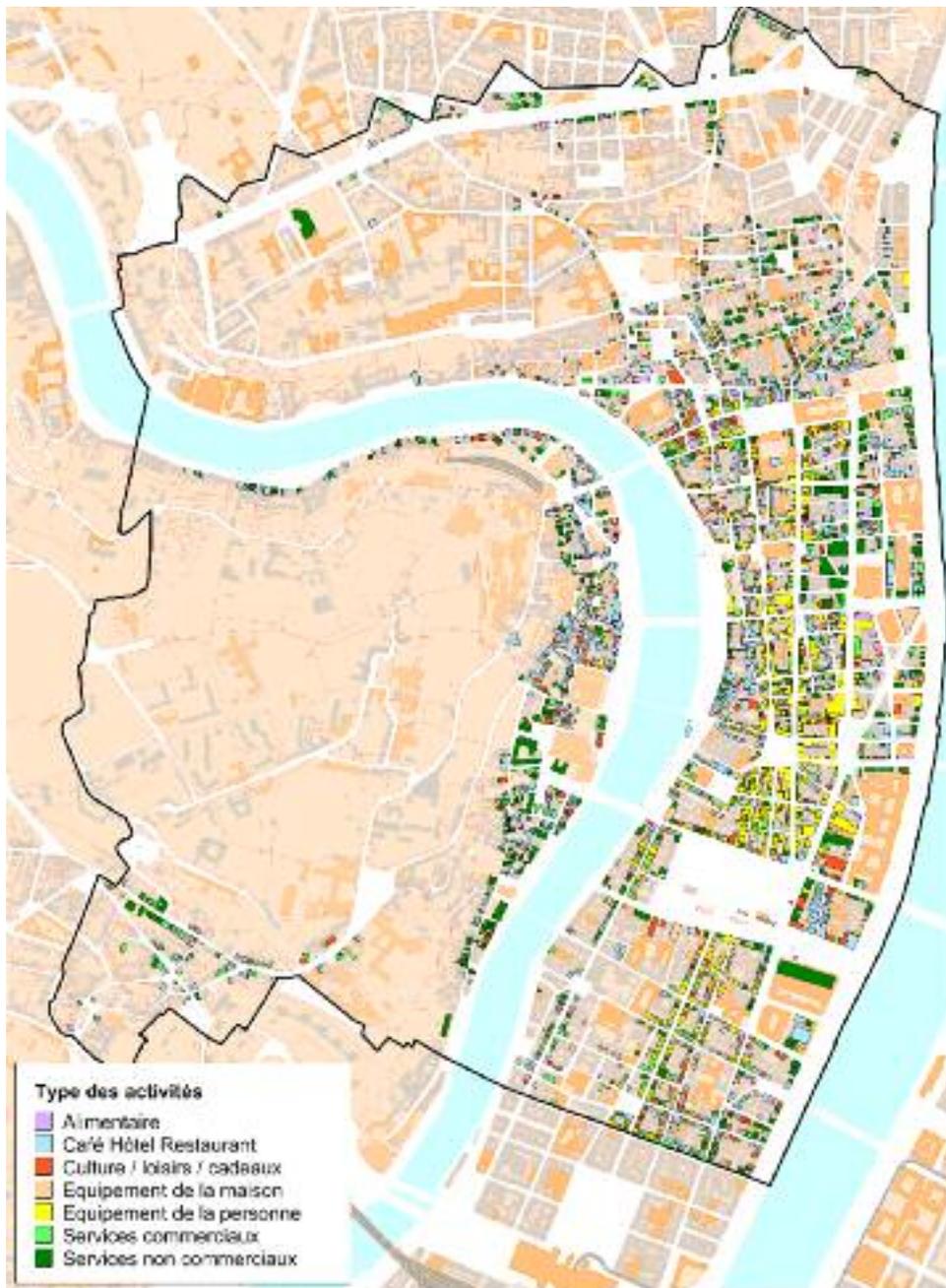


Figure 43 : Une concentration de commerces et de services en Presqu'île - DECA Ville de Lyon

Le site inscrit est donc un quartier de vie, mais aussi un quartier d'usages : il conserve une grande fonction résidentielle mais est aussi le premier lieu de destination lyonnais des habitants du Grand Lyon, mais également des touristes.

Cette dimension de patrimoine vivant et habité, approprié et vécu, entraîne sa richesse et son évolutivité, et la grande complexité de sa valorisation car la gestion du patrimoine se confond avec celle de la ville entière. Il s'agit de conserver, mais aussi de s'adapter au contexte contemporain de reconstruction de la ville sur elle-même.

Les quartiers dits patrimoniaux sont donc avant tout des espaces de ville conçus comme espace de « vivre ensemble ». En ce sens, ils continuent d'être l'expression d'une communauté vivante d'habitants et participent pleinement de l'urbanité lyonnaise.



Figure 44 : Les journées du Patrimoine - Batucada, opération 15 ans d'inscription du site historique, Rives de Saône - Clos Saint-Benoît - Hôtel de ville (salons)

## 3. LA DIVERSITÉ DES REGARDS

### 3.1. La variété des objets patrimoniaux

Le site historique se compose d'un tissu varié d'éléments patrimoniaux. L'inscription concerne non pas un bâtiment remarquable, mais un pan entier de la ville. A moindre échelle, de nombreux éléments de décor architectural et urbain sont reconnus comme patrimoniaux : portes, menuiseries, statues, fontaines. Le bâti et les monuments représentent une catégorie majeure, que ce soit les monuments de prestige (Hôtel de Ville, Notre Dame de Fourvière...) ou le bâti qualifié d' « ordinaire », qui selon son implantation fonde des quartiers à l'identité architecturale propre (bâti Renaissance du Vieux-Lyon, bâti classique et haussmannien de la Presqu'île, bâti canut des Pentes de la Croix-Rousse...). Les espaces publics, à travers les grandes places (telles que la Place Bellecour), ou les espaces résiduels et plus confidentiels non moins emblématiques (rues du Vieux Lyon, place des Célestins...), participent aussi de la valeur du site historique. Des « morceaux de ville » avec une identité différenciée sont également considérés comme ensembles patrimoniaux.

La composition spatiale du site historique autorise de nombreux points de vue et ouvre des perspectives sur la ville ancienne et sur la ville moderne. La colline de Fourvière, celle de la Croix-Rousse, offrent des esplanades donnant à lire la ville et son développement. Les berges du Rhône et les rives de Saône proposent des cheminements de points de vue sur toute la ville. Tous ces éléments constituent la trame des quartiers, des ambiances urbaines, d'un « esprit du lieu » cher aux Lyonnais. C'est ce que soulignait Marcus, personnage de l'ouvrage *Le voyage de Marcus* de Christian Goudineau \*, en devisant sur Lyon :

*« Lorsque je rentre ici [...] je ne me dis pas : Ah, je vais retrouver le plus beau théâtre ou le plus superbe forum du monde ! Non. Ce que j'aime, c'est quoi ? Je réfléchis avec toi. D'abord, les gens, les rues, l'ambiance [...], Ensuite, j'aime ce site torturé, bizarroïde, avec ses montées, ses échappées, les fleuves, des points de vue qui changent tous les cent pas.[...] - Quel programme ! soupira Philodros. Le tout pedibus, j'imagine. » \*\**

En termes fonctionnels, le patrimoine lyonnais est également très divers : le site historique renferme du patrimoine judiciaire, religieux, administratif, culturel, artistique, économique... Son statut et son accessibilité sont variables : certains éléments sont publics, ouverts à tous, d'autres sont visibles du fait de leur présence en plein espace public, d'autres enfin sont d'appartenance privés et inaccessibles. L'exemple des traboules en témoigne: certaines sont accessibles au public et emblématiques de Lyon, donc touristiques (la Cour des Voraces), d'autres sont toujours fermées, privées et invisibles.

En outre, le patrimoine immatériel et les valeurs symboliques lyonnaises participent aussi de l'identité patrimoniale. Les savoir-faire contribuent également au partage universel du patrimoine lyonnais qui a toujours favorisé les métiers d'artisanat et a fait naître des savoir-faire spécifiques, notamment du fait de l'existence de grands chantiers et de commanditaires influents : imprimerie, mosaïques, tissage, décors, art du vitrail...

Ces multiples éléments constituent le Paysage urbain historique défini par l'UNESCO et applicable à Lyon. La stratification des valeurs culturelles et naturelles a abouti à un large espace qualifié de patrimonial et conduit à s'interroger sur les limites pertinentes pour saisir ce patrimoine, dont l'environnement géographique dépasse la simple échelle du centre historique, et qui prend la forme d'un site.

\* Christian Goudineau, professeur au Collège de France, titulaire de la chaire des Antiquités nationales, est l'auteur de centaines d'articles scientifiques et de nombreux livres dont un roman fondé sur des éléments historiques.

\*\* Christian Goudineau, *Le voyage de Marcus*, 2000, Actes Sud/errance, p280



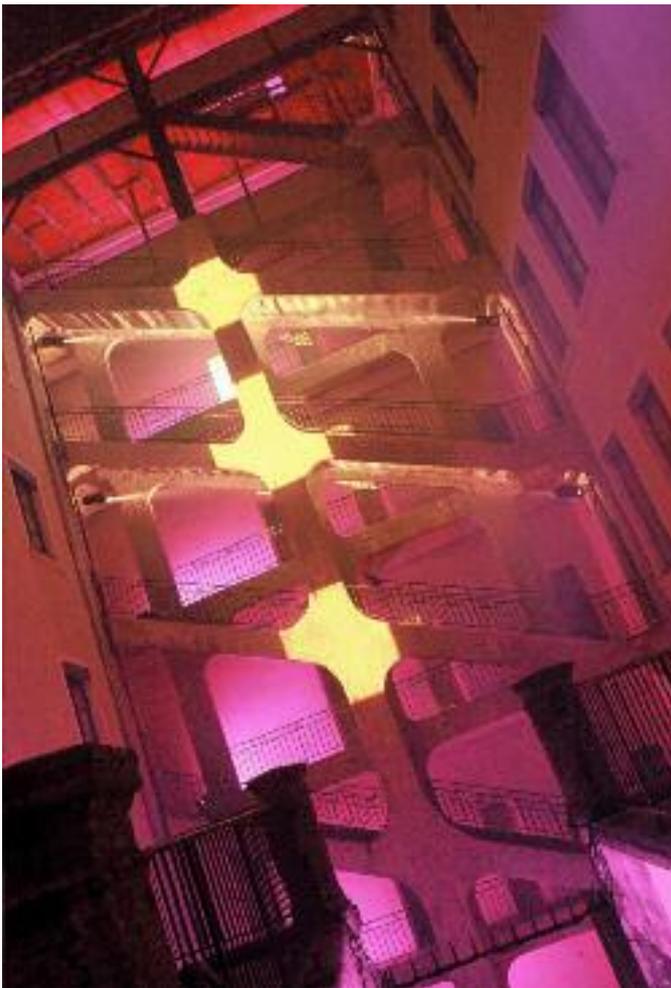
*Figure 45 : détail du porche de la Primatiale Saint-Jean*

---



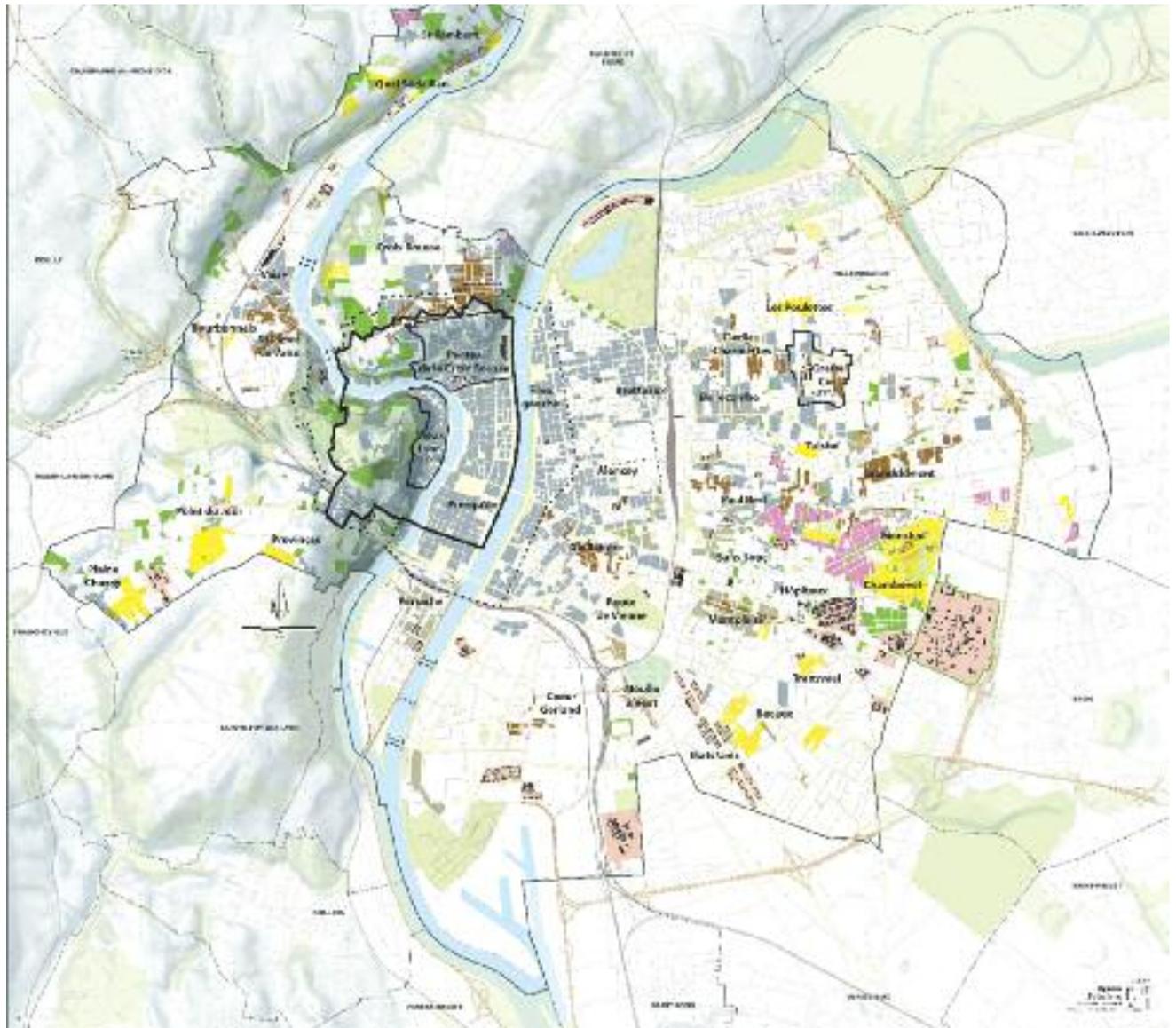
*Figure 47 : Esplanade de la Grande Côte : point de vue sur la ville*

---



*Figure 46 : la Cour des voraces lors de la Fête des Lumières*  
Direction de l'éclairage public

---



- les zones primitives INSEE (des Lyon - Pres de la Croix-Rouge - Gaire-Cle)
- Tissu remarquable**
- tissu historique ancien
  - tissu issu d'un plan de composition
  - zones de valeur patrimoniale
  - sites historiques
  - monuments
  - zones à caractère collectif

Figure 48 : Quartiers d'intérêt patrimonial à l'échelle de Lyon/Villeurbanne - Agence d'urbanisme



### 3.2. Les échelles de la ville contemporaine

La présence de la zone tampon matérialise l'évidence d'une ville évolutive dont les valeurs patrimoniales dépassent le simple cadre établi, et propose de saisir les nouvelles échelles urbaines.

En mettant en évidence la cohérence du modèle urbain, la déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle amène à considérer la ville comme un tout et l'insertion du site historique dans son environnement urbain. Loin de se limiter à la gestion et la valorisation de l'hypercentre, il s'agit donc de prendre en compte la qualité du patrimoine lyonnais à toutes les échelles, qui se superposent et s'imbriquent. Dans un contexte d'étalement urbain continu, de densification et de reconstruction de la ville sur elle-même, d'augmentation des mobilités et de réduction des distances-temps, le site historique se trouve en connexion directe avec le reste de la ville. Les usagers de ce centre urbain sont en effet des Lyonnais venant de tout quartier, et des Grands Lyonnais. Les valeurs reconnues par le bien inscrit ne sont pas seulement architecturales, urbaines et paysagères, mais également symboliques et historiques : elles représentent ainsi la culture commune à l'ensemble de la ville.

En outre, la construction de l'agglomération lyonnaise depuis une vingtaine d'années vient élargir le regard et les perspectives, et lier l'image du site historique, situé en son cœur, à celle d'une agglomération dont les caractéristiques historiques et géographiques sont souvent assez semblables.

L'hyper centre de l'agglomération grandit au rythme de cette dernière et le périmètre inscrit, autrefois hypercentre de la ville, s'inscrit aujourd'hui comme la partie historique d'un hypercentre élargi.

La récente naissance du pôle métropolitain, qui regroupe les agglomérations du Grand Lyon, de Porte de l'Isère, de Saint-Etienne Métropole et de ViennAgglo, s'adapte aux nouvelles échelles urbaines et organise des partenariats et une coordination intercommunale à de nombreux niveaux : ce maillage remet ainsi en perspective le Site historique.

Enfin, afin de simplifier la carte des collectivités territoriale, au 1er janvier 2015,, les limites du département du Rhône vont évoluer dans le cadre de la future Réforme territoriale, de sorte qu'elles ne comprennent plus que les espaces hors du Grand Lyon, qui deviendra une Métropole européenne et assumera alors les compétences confiées pour l'instant au Département.

La ville contemporaine n'est plus circonscrite par des contours figés, la ville multipolaire et métropolitaine dépasse les frontières administratives pour organiser un espace quasiment à l'échelle départementale, et la lecture culturelle et patrimoniale doit franchir les seules limites du site historique.

En outre, la zone tampon amène à s'interroger sur les limites et les transitions : comment traiter les espaces interstitiels et les frontières diverses, autrement qu'en termes de rupture ? Il s'agit donc de porter un regard réfléchi sur la manière d'articuler à la fois les différents secteurs historiques (Fourvière, Presqu'île...) dans un espace urbain grevé de potentielles coupures urbaines (cours d'eau, pentes...), et d'intégrer la ville ancienne à la ville moderne, en conservant l'identité des quartiers.

## 4. LA DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

La Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle, établie en 2012 en concertation avec les partenaires et transmise à l'UNESCO par l'Etat français, reprend les critères initialement choisis pour caractériser le patrimoine lyonnais, en précisant la spécificité du site historique. Elle proclame ainsi les caractéristiques développées ci-dessus : la confluence, la cohérence du modèle urbain, et l'urbanité, qui représente à la fois le vivre en ville et les pratiques urbaines, et les caractéristiques proprement urbaines des espaces.

### SITE HISTORIQUE DE LYON

#### Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle

##### Brève synthèse

La longue histoire de Lyon, dotée d'une agglomération proto-urbaine dès l'époque celte, avant même qu'y soit fondée par les Romains la capitale des Trois Gaules au 1er siècle av. J.-C., et qui n'a cessé de jouer un rôle majeur dans le développement politique, culturel et économique de l'Europe depuis cette époque, est illustrée de manière extrêmement vivante par son tissu urbain et par de nombreux bâtiments historiques de toutes les époques.

**Critère II :** Lyon représente un témoignage exceptionnel de la continuité de l'installation urbaine sur plus de deux millénaires, sur un site à l'énorme signification commerciale et stratégique, où des traditions culturelles en provenance de diverses régions de l'Europe ont fusionné pour donner naissance à une communauté homogène et vigoureuse.

**Critère IV :** De par la manière particulière dont elle s'est développée dans l'espace, Lyon illustre de manière exceptionnelle les progrès et l'évolution de la conception architecturale et de l'urbanisme au fil des siècles.

##### Authenticité

Le site de Lyon présente une authenticité forte à travers la permanence de trois principaux caractères qui définissent son urbanisme dont le développement est unique :

- La confluence : à partir d'un site géographique et géomorphologique bien particulier (le confluent d'un fleuve et d'une rivière, et trois collines), la ville s'est imposée au croisement des voies de circulation, véritable carrefour entre les influences du nord et du sud de l'Europe.
- La cohérence du modèle urbain : Lyon présente, à travers une construction urbaine de plus de 2000 ans, un développement de son urbanisme unique : au lieu de se reconstruire sur elle-même, la ville s'est déplacée progressivement vers l'Est, conservant ainsi toutes les formes urbaines des différentes époques les unes à côté des autres. De plus, le mode d'urbanisation et les styles architecturaux se sont développés et enrichis au cours des siècles, en évoluant sans rupture.
- L'urbanité : avec ce développement urbain hors du commun, la ville a toujours été caractérisée par une forte occupation humaine encore marquée aujourd'hui. La ville est imprégnée typologiquement et architecturalement par ses usages (commerce, artisanat, industrie, enseignement, cultes...) et l'expression de pouvoirs (civil, religieux, hospitalier, marchand, bourgeois, canut, industriel...)

##### Intégrité

Sur cette trame urbaine exceptionnelle, inscrite dans l'enceinte médiévale qui a perduré jusqu'au début du XIXe siècle, l'essentiel du bâti conservé représente une large période de son développement urbain. Le patrimoine architectural de Lyon est représentatif de toutes les périodes du Moyen Age à aujourd'hui, avec des éléments gallo-romains signifiants. Les atteintes à l'intégrité sont dues essentiellement à des percements et réaménagements depuis le XIXe siècle, ainsi qu'à des modifications d'immeubles (rehaussement principalement), dues à l'occupation humaine continue et dynamique de ce centre urbain de première importance.

## Mesures de protection et de gestion

Les dispositifs de gestion architecturale et urbaine intègrent les outils réglementaires performants du système juridique français (loi sur l'archéologie préventive, Monuments historiques et leurs abords, Secteur sauvegardé du Vieux Lyon, Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager des Pentès de la Croix-Rousse, Site inscrit, Plan local d'urbanisme ..., ainsi que des outils purement opérationnels (Conventions patrimoine Etat-Ville, Charte qualité architecturale et urbaine, Charte ravèlement, Plan lumière, Plan restauration des traboules, Charte du domaine public du Vieux-Lyon...) ou de coordination (Ateliers du patrimoine...).

Le Plan de gestion en cours d'élaboration fait par ailleurs appel à une multiplicité de normes, d'outils et d'acteurs spécialisés aux savoir-faire et compétences reconnus. La Ville de Lyon (Aménagement urbain, Culture, Relations internationales...) coordonne des programmes d'action qui portent sur toute la chaîne du patrimoine, dans une approche transversale animée par la Mission site historique et en lien étroit avec les services du Grand Lyon (Urbanisme réglementaire et opérationnel, Événementiel, Tourisme...), de la Région (Inventaire général...), de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles...).

La zone tampon, définie tout autour du périmètre du site historique, invite à considérer une lecture culturelle et patrimoniale du territoire de la ville contemporaine au-delà du site historique.

Ainsi, la préservation et la mise en valeur du site historique de Lyon inscrit par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial s'inscrivent-elles dans le projet urbain et relèvent-elles à ce titre d'une approche globale centrée sur le Paysage urbain historique considéré comme un atout essentiel pour le développement humain, social et économique.

### A RETENIR...

Le 5 décembre 1998, l'UNESCO inscrit sur la Liste du patrimoine mondial le site historique de Lyon. Cette reconnaissance des valeurs du patrimoine de la ville est d'autant plus emblématique qu'elle porte sur la notion nouvelle à l'époque d'un territoire habité et vivant au cœur d'une grande agglomération.

La Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue par la communauté internationale est en effet fondée sur trois caractères principaux qui en font à la fois la singularité et l'originalité : des caractéristiques naturelles (collines, cours d'eau, confluent), une épaisseur historique qui a façonné un espace urbain aux visages multiples, l'urbanité d'un territoire habité, traversé, animé, pratiqué, en un mot, approprié.

La nature même du bien inscrit constitue ainsi une belle opportunité mais elle implique du fait de la variété des éléments patrimoniaux, de leur imbrication et des différences d'échelles, une réelle complexité dans la gestion.





*La presqu'île* - Jacques Leone, Grand Lyon



*Figure 50 - Fouilles archéologiques de l'Hôtel-Dieu*

# DIAGNOSTIC

## A. 15 ANS DE GESTION DU SITE

Suite à la description des caractéristiques qui font du site historique un espace authentique, la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (D.V.U.E.) énonce l'importance des dispositifs réglementaires et opérationnels, ainsi que celle des acteurs qui les gèrent, dans la gestion du patrimoine lyonnais.

Il apparaît donc légitime de dresser un état des lieux des outils et des actions entreprises depuis l'inscription du site historique sur la Liste du patrimoine mondial pour gérer, protéger, valoriser ce patrimoine spécifique.

Bien entendu, la gestion patrimoniale à Lyon n'est pas née avec l'inscription mais existe depuis des années. Toutefois, les quinze dernières années révèlent une forte prise de conscience et des outils mis en place pour faire écho à l'inscription et être à la hauteur de la reconnaissance dont Lyon a bénéficié.

### 1. UNE MULTIPLICITÉ D'ACTEURS

Plusieurs domaines de compétences sont concernés par de la gestion du site historique, sollicitant des acteurs diversifiés et très investis qui participent à la chaîne de patrimonialisation : connaître, réglementer, sensibiliser, protéger, valoriser le patrimoine. La mise en réseau de tous ces acteurs est cruciale pour une gestion exemplaire du site historique car elle permet de partager une culture commune et d'additionner les forces de travail et les qualités en recherchant une coordination optimale entre les catégories d'acteurs et une définition mieux partagée des objectifs. Cette diversité se vérifie particulièrement à Lyon puisque le site historique couvre une surface majeure de la ville et englobe de ce fait inévitablement plusieurs activités.

Les acteurs publics, à différentes échelles administratives, sont responsables à la fois de la planification, de la réglementation du patrimoine et de la gestion du territoire, donc des choix de conservation, mais aussi de restitution et de sensibilisation des populations.

- La Ville de Lyon mène ainsi une politique patrimoniale du fait de ses compétences en matière de culture d'aménagement et de gestion de l'espace urbain et des espaces verts et d'instruction des autorisations d'urbanisme. La première est assurée par la Direction des affaires culturelles et la Mission site historique de Lyon. La seconde est portée par la Direction de l'aménagement urbain de la Ville de Lyon, en collaboration avec la Délégation générale au développement urbain du Grand Lyon et les services de l'Etat.
- Le Grand Lyon est en effet compétent en matière d'urbanisme, de planification, d'aménagement, de politiques sectorielles et de tourisme ; il est par ailleurs en charge depuis 2005 de la coordination des Journées européennes du patrimoine.
- L'Etat, au titre des Monuments historiques, du Service régional de l'archéologie, du Service territorial de l'architecture et du patrimoine et de l'action culturelle patrimoniale, et la Région, au titre du Service de l'Inventaire général, conserve également un contrôle scientifique et technique sur la gestion du site historique.

Ces acteurs mènent des politiques transversales.

Les acteurs scientifiques jouent également un rôle majeur en contribuant à identifier et connaître le patrimoine, sa portée historique, son contenu, son sens. Ils sont aussi bien enseignants, chercheurs, praticiens, experts indépendants ou dans les services des collectivités...

Les acteurs économiques et sociaux participent évidemment à la patrimonialisation : que ce soient la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers, les opérateurs touristiques, les associations toujours plus nombreuses qui militent pour protéger, valoriser, animer le patrimoine, les propriétaires d'éléments patrimoniaux, nombreux au sein du site historique, les usagers enfin, habitants, visiteurs, touristes, qui pratiquent et vivent le patrimoine et portent un regard sur celui-ci. Certains relais existent afin de faire le lien entre société civile et acteurs publics : les outils de concertation et de démocratie participative permettent d'impliquer les populations locales dans les processus politiques. On compte d'une part 34 Conseils de quartiers répartis par arrondissement

bénéficiant d'une formation et d'un accompagnement, et d'autre part 34 Comités d'intérêts locaux, groupement d'habitants de statut associatif. La Charte de la participation adoptée en 2003 par le Grand Lyon précise les engagements de la collectivité en matière de concertation.

L'efficacité de la gestion patrimoniale est fondée sur la coordination de ces trois types d'acteurs : experts scientifiques, société civile et acteurs publics.

Les outils générés par ces acteurs sont évidemment nombreux et diversifiés.



Figure 51 : Trois types d'acteurs - Anaïs Lavot

## 2. DANS LE CHAMP DE L'URBANISME : DES LEVIERS MULTIPLES

### 2.1. Les dispositifs réglementaires de protection

Des outils réglementaires ont émergé au fur et à mesure des prises de conscience liées à l'évolution du champ patrimonial. Différentes strates de dispositifs réglementaires ont été mises en place dans les Codes de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Patrimoine.

Il s'agit d'abord des outils de dimension nationale. A Lyon, ces mesures couvrent une surface très importante de la ville : 2680ha, soit 56% du territoire : l'ensemble du site historique est donc concerné et protégé par les outils les plus efficaces (abords de Monuments historiques, PSMV, ZPPAUP, ...). Le site historique compte environ 90% des Monuments historiques classés ou inscrits de l'ensemble de la ville, à savoir 219 à l'intérieur du site historique, et 6 dans la zone tampon.

La commune et la communauté urbaine disposent d'un certain nombre d'outils mis en place dans le cadre du Plan local d'urbanisme et habitat (PLU-H). Ainsi, certaines zones réglementées du PLU-H permettent de préserver des zones bâties ou naturelles. Un deuxième niveau plus précis s'appuie sur des outils réglementaires et graphiques. Ces instruments locaux s'adaptent bien au territoire et en expriment la réalité physique, du fait des contraintes de développement de la ville vers l'Est.

Cette panoplie d'outils juxtaposés et complétés au fil du temps constitue aujourd'hui un millefeuille riche de dispositifs qu'il s'agit de toujours mieux harmoniser.

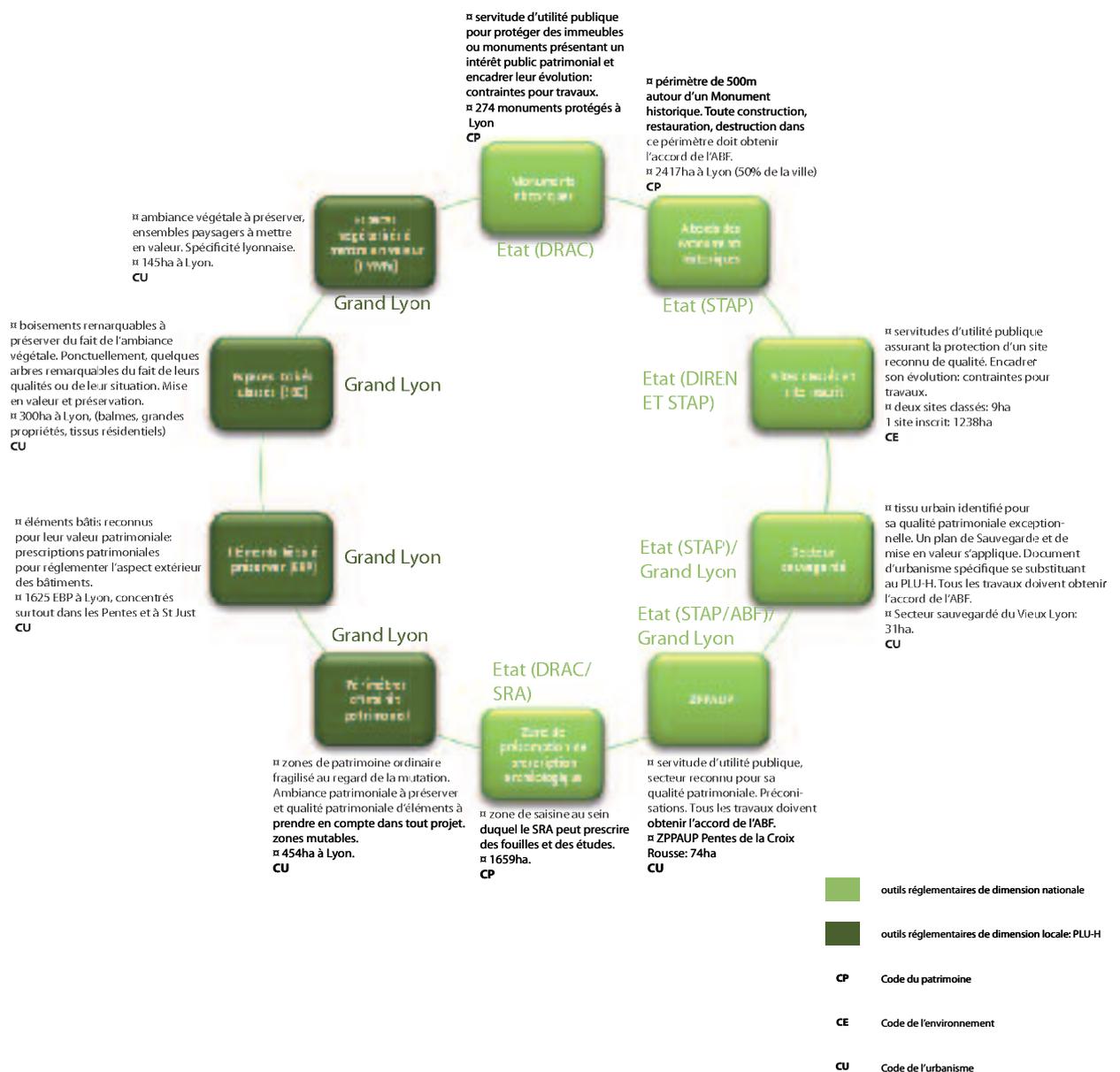


Figure 52 : Les outils réglementaires - Anaïs Lavot

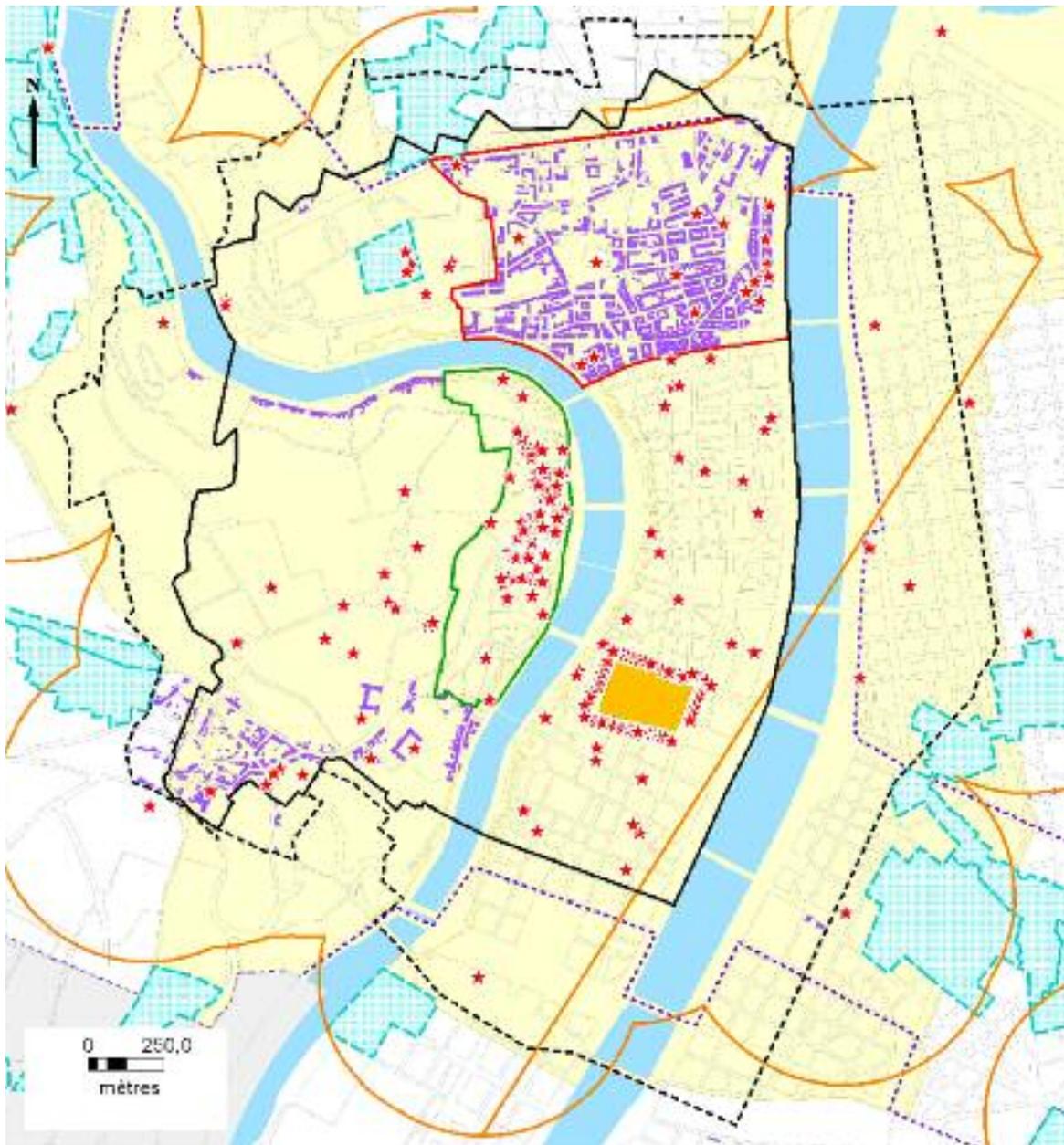


Figure 53 : Superposition d'outils réglementaires dans le site historique - DAU, Ville de Lyon

## 2.2. Les dispositifs de mise en œuvre opérationnelle

Des outils opérationnels permettent également par la mise en œuvre de moyens juridiques, financiers et techniques aptes à constituer des leviers effectifs, de restaurer, valoriser, reconverter le patrimoine. Ces outils sont contigus aux objectifs de gestion urbaine et permettent, tout en le préservant, d'ajouter une plus-value au patrimoine existant afin de le transmettre plus efficacement, et de prévoir l'évolution du tissu urbain, en concordance avec les enjeux contemporains et les usages.

Lyon dispose d'une panoplie riche et complexe d'outils opérationnels, la plupart sont d'initiative publique : les Opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH), créées en 1977, sont par exemple un outil financier et incitatif destiné à l'amélioration de l'habitat qui fut largement utilisé au cours du dernier quart du XXe siècle, les aides du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) permettent de rénover des locaux commerciaux vétustes...

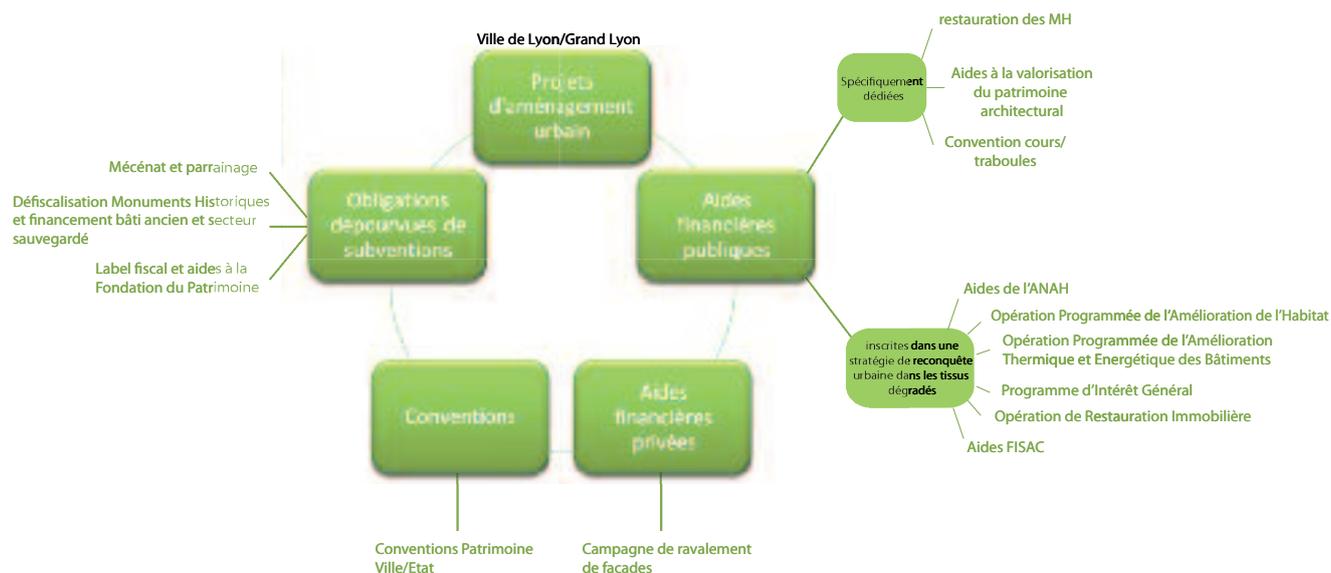


Figure 54: les outils opérationnels - Anais Lavot

Ces outils s'accompagnent de différents dispositifs, propres à la Ville de Lyon, qui permettent autant de chantiers et de gestion territoriale de proximité, comme en témoignent l'action des Ateliers du patrimoine. Constitués en 2006 dans les arrondissements du périmètre UNESCO, sous l'égide de l'Adjoint à l'urbanisme, ils désignent un dispositif d'aide à la décision dans les domaines réglementaires et opérationnels. Ils sont aujourd'hui organisés autour de réunions mensuelles associant les acteurs des collectivités territoriales et un adjoint d'arrondissement. Ce dispositif a vocation à traiter des projets et des autorisations en cours de montage et d'instruction, des sujets transversaux aux mondes de la recherche, de la gestion urbaine, de la culture et de l'aménagement. Il représente un espace d'échange entre différents acteurs privés ou associatifs et le secteur public. Des supports ont été développés au service de la qualité urbaine, paysagère et architecturale qui prennent en compte la valeur d'usage et engagent les acteurs techniques et professionnels ainsi que les propriétaires à suivre de bonnes pratiques (Charte pour valoriser l'espace public du Vieux Lyon en 2003, Charte de la Qualité architecturale et urbaine en 2006, Charte lyonnaise du ravalement de façades en 2012...). Les Ateliers du patrimoine renforcent l'efficacité dans la gestion des autorisations et des aides et engagent des actions transversales.

Les fouilles archéologiques, la restauration des patrimoines antiques et médiévaux et la valorisation des archives du sol représentent aussi un secteur actif qui permet de conserver et mettre en valeur le patrimoine enfoui, témoin des grandes époques historiques. La gestion du territoire archéologique à Lyon implique différents acteurs : Service régional de l'archéologie (SRA), qui assure le contrôle réglementaire, scientifique et technique, Ville de Lyon et Conseil général du Rhône, propriétaires des principaux sites archéologiques, qui gèrent respectivement le Service archéologique municipal (SAM) et le Musée de la civilisation gallo-romaine.

La restauration monumentale est un moyen de valoriser un bâti ponctuel et emblématique. Des instruments existent pour stimuler cette restauration : les subventions accordées dans le cadre de la revalorisation du patrimoine architectural et les Conventions cours/traboules permettent de restaurer et de rendre accessible ce patrimoine architectural et urbain exceptionnel. Elles reposent sur un partenariat entre la Ville de Lyon et les propriétaires, copropriétaires ou riverains.

Les Conventions patrimoine Ville-Etat jouent un rôle phare : elles permettent de programmer la restauration du patrimoine monumental grâce à la mise à disposition d'un budget important pour la restauration de bâtiments, de décors ou mobiliers, et de certains espaces publics, et en assurent le financement. Trois conventions se sont succédées à partir de 1998 jusqu'à aujourd'hui. La dernière, en cours, de 2012 à 2016, permet de prendre en compte la diversité du patrimoine lyonnais et de restaurer une partie des espaces publics et du bâti dégradé dans le site historique : place des Terreaux, église St Nizier, église St Bruno, place des Jacobins... Elle propose aussi une vision globale de la politique patrimoniale de la Ville de Lyon.

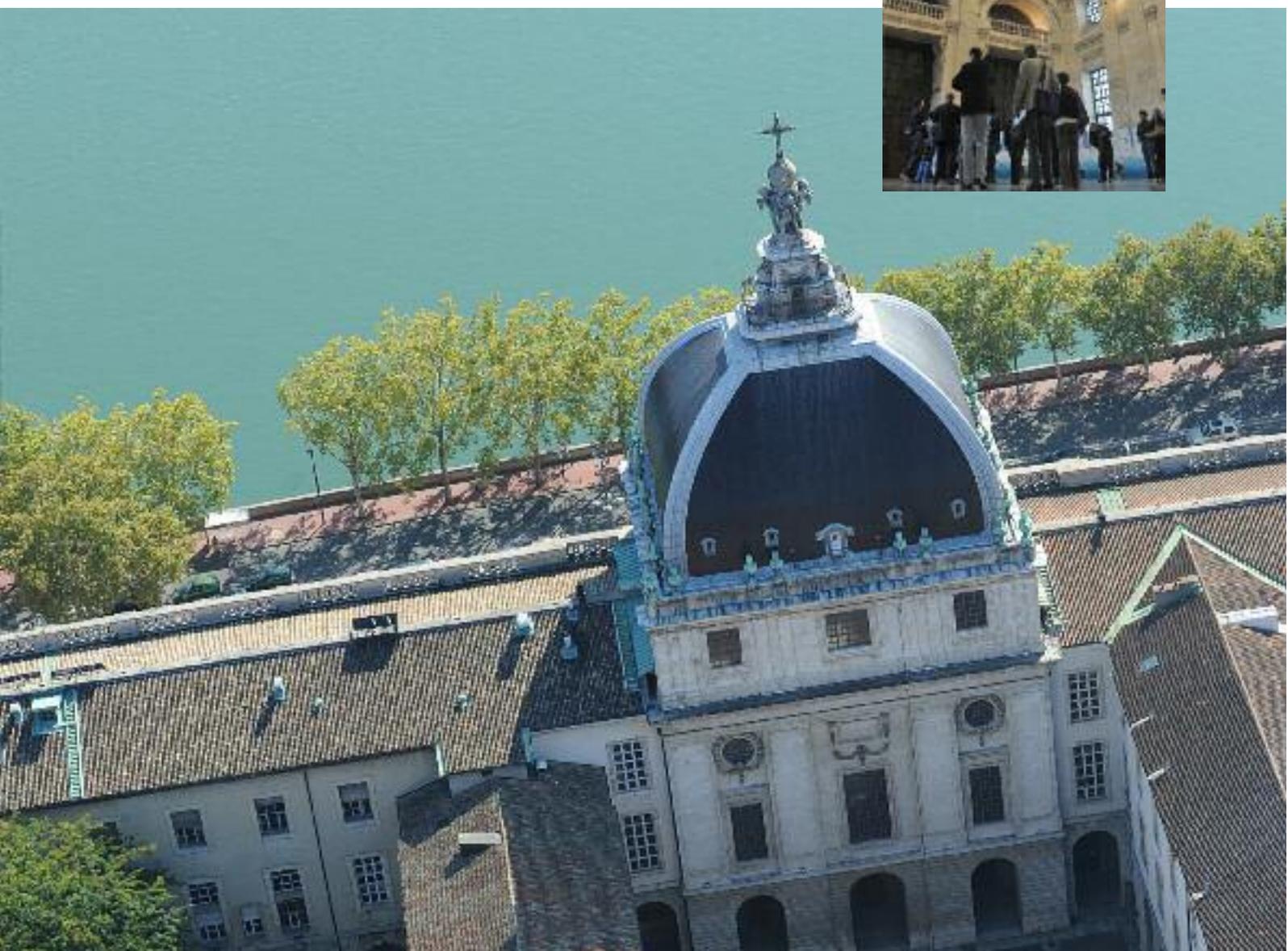


Figure 55 : Le dôme de l'Hôtel Dieu, objet de restauration

Jusque dans les années 1980 et 1990, les opérations de restauration ont plutôt concerné du bâti ponctuel, permettant d'ouvrir jusqu'aujourd'hui des chantiers qui ont rénové une part importante du patrimoine monumental. Depuis les années 1990, le territoire et le projet urbain deviennent des échelles privilégiées de valorisation du patrimoine et des programmes ambitieux voient le jour. Les projets d'aménagement urbain doivent permettre de transformer des espaces, et de respecter l'identité patrimoniale du lieu, voire de remettre en lumière des éléments jusqu'alors peu visibles.

C'est le cas du projet de reconversion du Grand Hôtel Dieu qui démarre courant 2013 et permettra d'attirer l'attention sur ce monument emblématique, jadis hôpital. Reposant sur un partenariat public/privé, le projet prévoit la rénovation d'éléments architecturaux, la prégnance d'une mixité fonctionnelle en lien à la fois avec les pratiques contemporaines du centre ville et les usages originels du bâtiment. Il respectera l'identité du lieu et renforcera son accessibilité pour tous les habitants. La question des nouveaux usages est particulièrement importante puisque ce type de bâti ne peut plus accueillir son ancienne fonction et les aménageurs doivent trouver un moyen de réutiliser le bâtiment en respectant l'histoire de l'édifice.

Les grands projets urbains de quartiers, tels que la Part Dieu ou la Confluence, permettent de structurer le centre lyonnais et de renouveler l'attractivité des usagers. Bien que tous hors du périmètre UNESCO (cf fig. n°56), ils contribuent à améliorer l'environnement du site historique et sont autant d'opportunités pour mettre en valeur le patrimoine dans toute sa diversité.

Mais les projets urbains concernent souvent de vastes espaces publics. Par exemple, la requalification des Berges du Rhône, en 2005, a permis aux Lyonnais de redécouvrir leur patrimoine fluvial et paysager précieux dans l'argumentaire pour l'inscription du site historique. La reconquête des Rives de Saône, en cours, contribue à valoriser par des aménagements urbains et artistiques le cours d'eau, le quai, les anciens et actuels usages (guinguettes, clubs d'aviron...), les points de vue... Des rénovations de places publiques permettent également de requalifier la trame des espaces publics : la rénovation de la place des Jacobins, bientôt achevée, participent de cet effort.

Les aménagements de parcs d'espaces verts sont aussi un moyen de vitaliser la ville grâce à la mise en place d'une trame verte, et de mettre en valeur le patrimoine paysager du site historique.

En outre, de nombreux aménagements ces dernières années, malgré le caractère difficilement mutable du site historique, ont contribué à faire de lui un lieu que le piéton peut s'approprier, où la circulation automobile n'est pas prioritaire. L'aménagement d'un réseau fin de pistes cyclables, la mise en place d'une zone 30 ou de zones de rencontre, permettent d'adapter le site historique à l'échelle de l'habitant, de préserver le patrimoine des pollutions et des nuisances sonores ou visuelles, et de renforcer la qualité de vie de ces espaces.

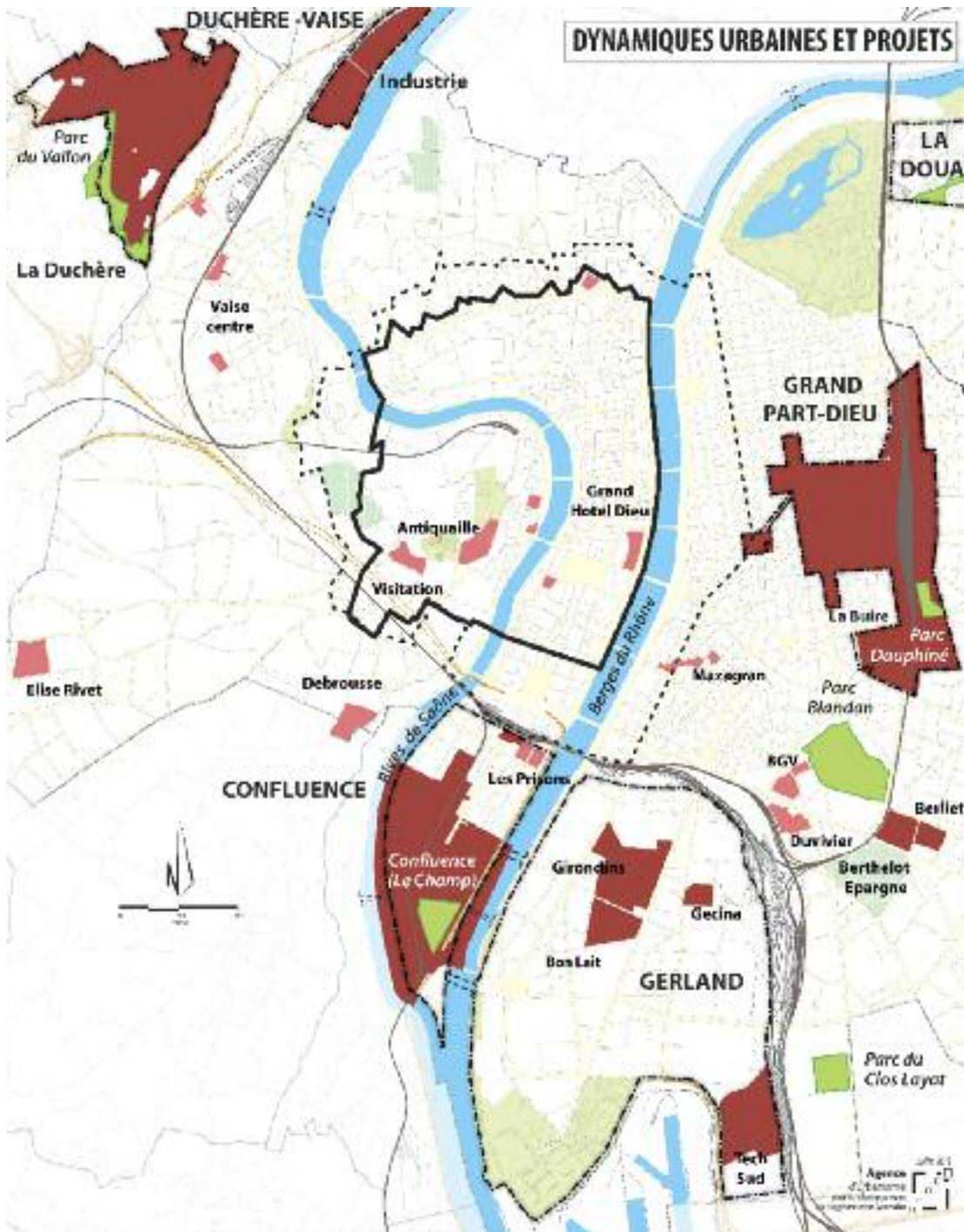
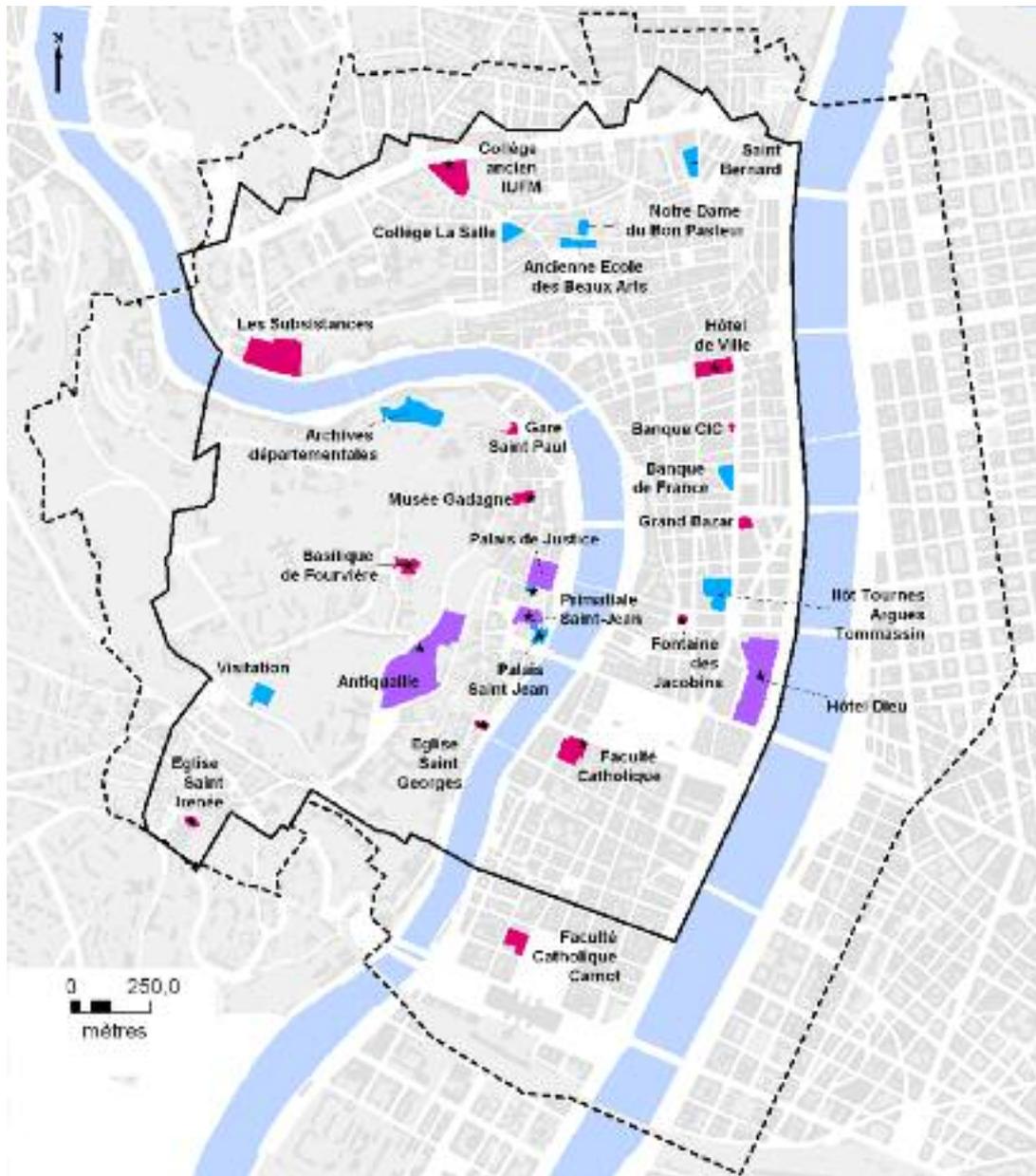


Figure 56 : Les Projets urbains - © Agence d'urbanisme

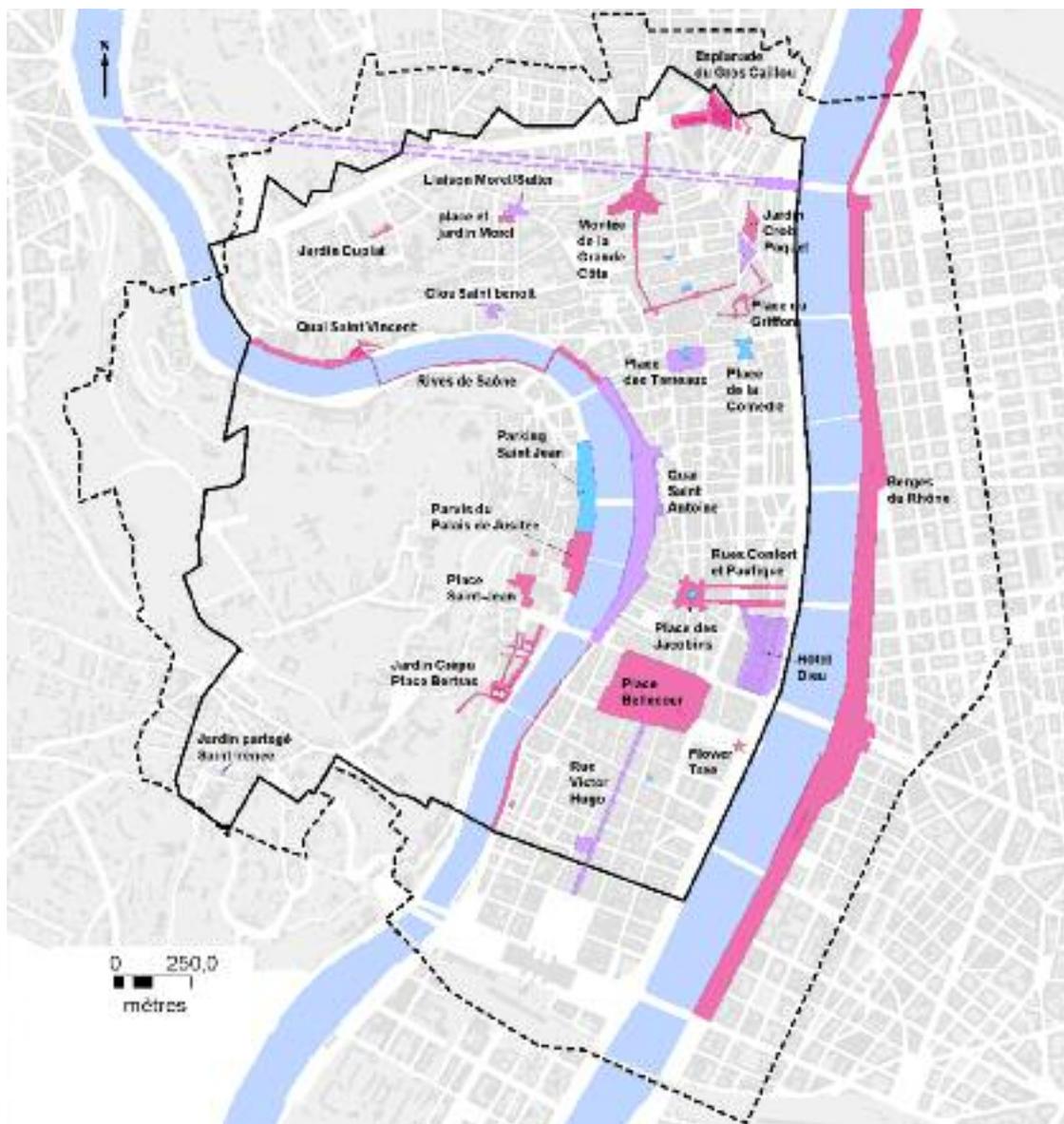


**Patrimoine bâti**

- projets de restauration ou de requalification réalisés
- projets de restauration ou de requalification en cours
- sites à reconnaître

- Périmètre UNESCO
- Zone à vocation potentielle UNESCO
- Monuments historiques

Figure 57 : La requalification du patrimoine bâti - DAU, Ville de Lyon



- Espaces publics en cours de requalification
- Espaces publics à requalifier
- Espaces publics requalifiés
  
- Périmètre UNESCO
- Zone tampon périmètre UNESCO

Figure 58 : Des opérations de requalification d'espaces publics - DAU, Ville de Lyon

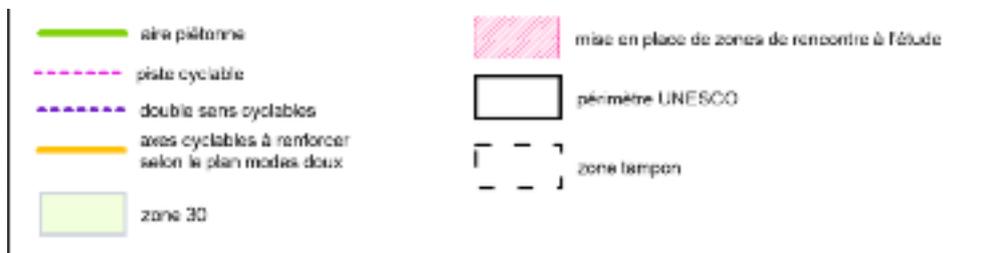
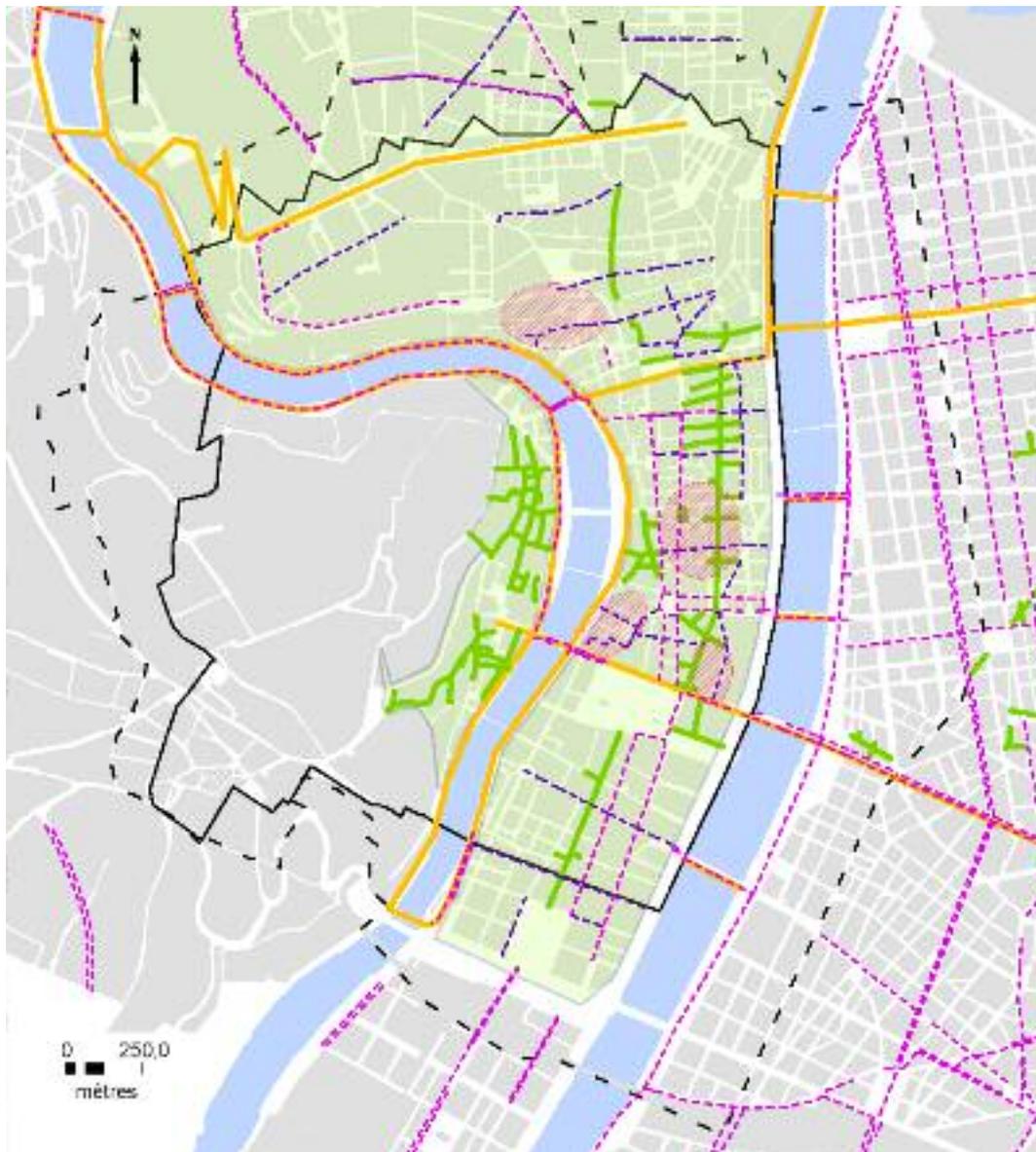


Figure 59 : Les déplacements modes doux - DAU, Ville de Lyon

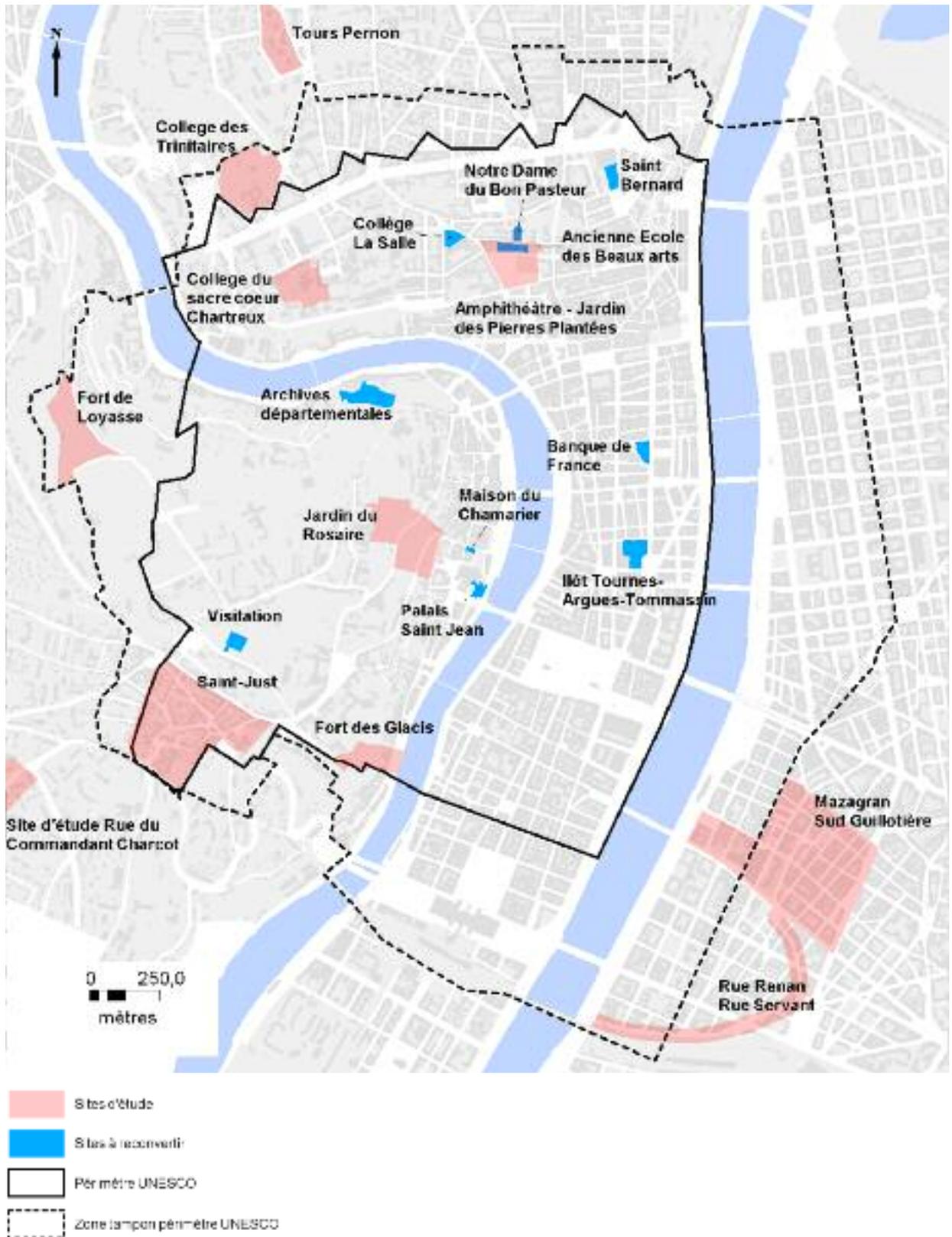


Figure 60 : Les sites en cours d'étude - DAU, Ville de Lyon



Des outils de valorisation spécifiques ont également permis de mettre en valeur le site historique. Le Plan Lumière notamment valorise les différentes temporalités de l'espace urbain en mettant en valeur le site de nuit. Plusieurs monuments emblématiques tels que l'Hôtel Dieu, l'Hôtel de Ville, la Cathédrale Saint Jean, ainsi que des linéaires publics sont illuminés et créent une continuité lumineuse qui permet de lire la ville.

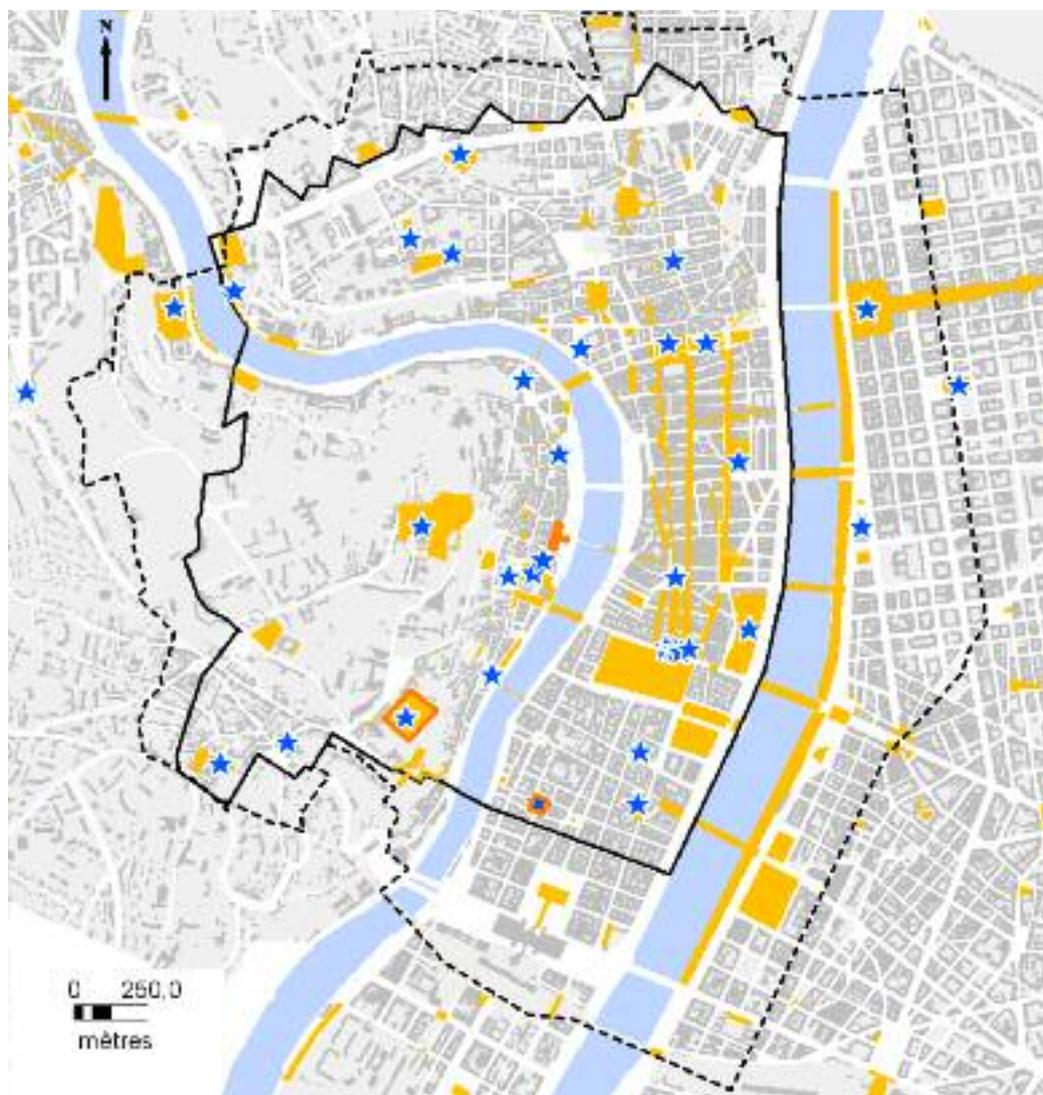


Figure 62 : Plan Lumière - DAU, Ville de Lyon



*Figure 63 : L'éclairage nocturne du Musée des Beaux-arts et de la basilique de Fourvière dans le cadre du Plan Lumière - Ville de Lyon, Direction de l'éclairage public*

Des labels, dépourvus de valeur réglementaire, permettent aussi de valoriser le site historique, en reconnaissant officiellement la qualité d'un élément ou d'un lieu. Instruments de coopération et de valorisation et non de protection, ils complètent donc les dispositifs réglementaires et opérationnels. Lyon est évidemment la ville d'une reconnaissance majeure, celle de l'UNESCO, mais elle est complétée par d'autres labels qui viennent enrichir le panorama patrimonial.

Enfin, la gestion au quotidien de l'espace urbain participe aussi de cet effort de valorisation : propreté des espaces, entretien des espaces verts, éclairage public, réglementation publicitaire...

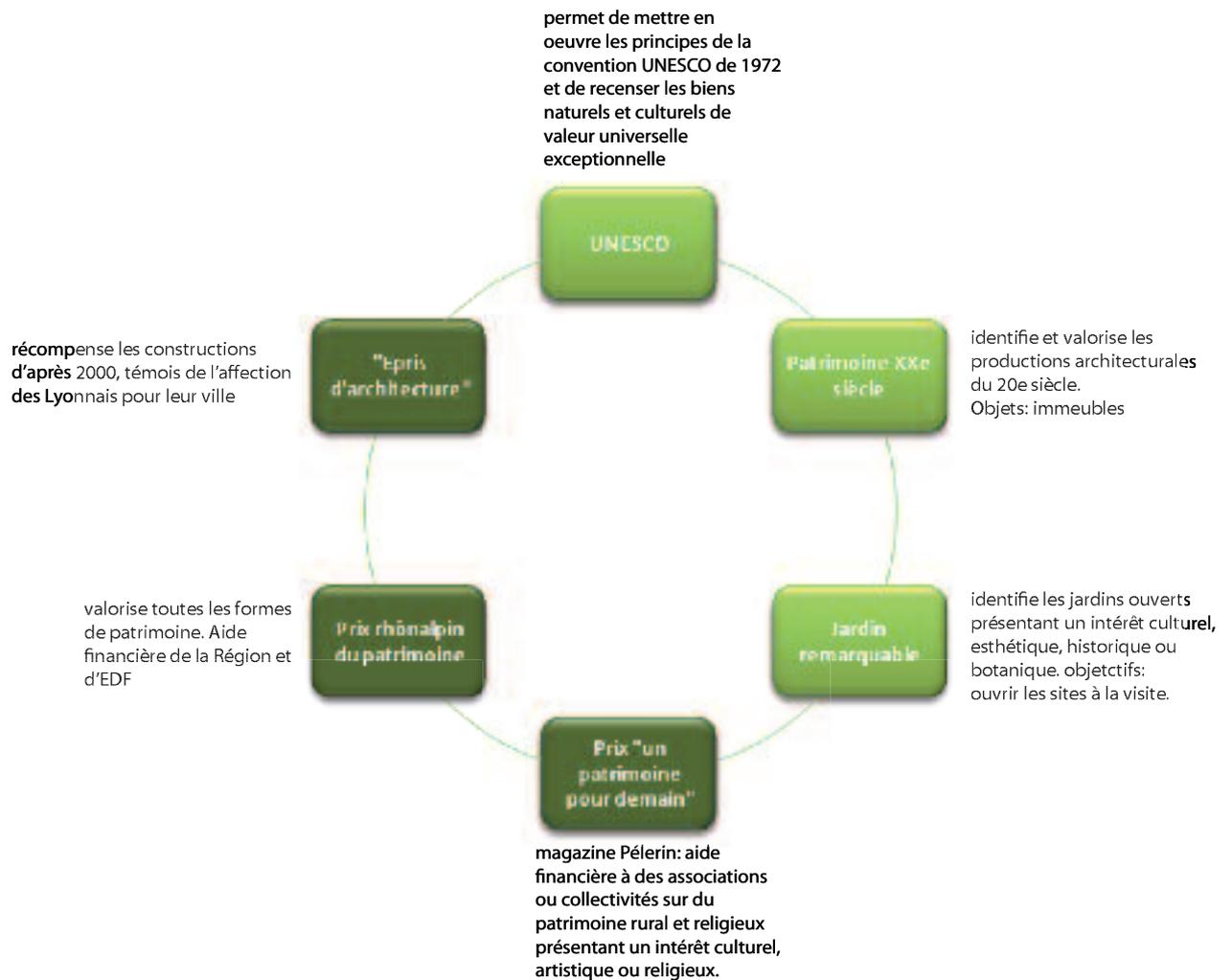


Figure 64 : Les labels et les prix - Anais Lavot

## 3. DANS LE CHAMP DE LA CULTURE ET DU TOURISME

### 3.1. Les acteurs

D'autres acteurs participent à la sensibilisation, à la mise en valeur, à l'interprétation du site historique et s'engagent quotidiennement dans la médiation du patrimoine lyonnais : institutions culturelles, opérateurs touristiques, acteurs de la société civile regroupés en associations, mais aussi services culturels des collectivités.

Ainsi, la Direction des affaires culturelles, la Mission site historique, à la Ville de Lyon, prennent part à la promotion du patrimoine en s'adressant aux Lyonnais lors d'événements et mettent en scène la ville pour identifier le site historique.

Certaines institutions culturelles lyonnaises tels que des Musées sont spécialisées dans la médiation des patrimoines lyonnais, et se localisent au cœur du site historique ou à ses marges. On pense bien sûr aux Musées Gadagne, situés en plein centre du Vieux Lyon, Musée d'histoire de la ville qui a pour vocation notamment de permettre une meilleure lecture de la ville et une compréhension fine de sa Valeur Universelle Exceptionnelle. Le Musée de l'Imprimerie rappelle que Lyon fut au XVI<sup>e</sup> siècle l'un des trois pôles innovants de l'imprimerie, le Musée des tissus et le Musée des arts décoratifs, contribuent à la promotion de la ville comme cité du textile et des soyeux, le Musée de la civilisation gallo-romaine, départemental, permet l'interprétation du patrimoine antique de l'ancienne Capitale des Gaules... Il est à noter que ce Musée enregistre 85 080 entrées en 2012. Le Musée des Beaux-arts, pour sa part, a accueilli à 327 690 visiteurs la même année, touristes et locaux confondus.

Des services des publics se sont structurés dans d'autres institutions (archives, médiathèques, bibliothèques, service archéologique de la ville) en accordant une part importante à l'approche culturelle du site historique.

Les acteurs de l'Education, tant dans le cadre scolaire qu'extra-scolaire, constituent également un point d'appui pour sensibiliser les jeunes au patrimoine lyonnais. Le patrimoine se prête à des démarches éducatives qui permettent une approche sensible, des observations concrètes, la construction de repères spatiaux et temporels et la transversalité des questions soulevés. D'autres actions envers les jeunes sont également engagées dans le cadre extrascolaire par les institutions culturelles.

Quant aux associations culturelles, elles se développent : l'on peut citer la Renaissance du Vieux Lyon, qui œuvre depuis 1957 pour la préservation du Vieux Lyon et sa connaissance chez les publics, les Robins des Villes qui rendent compte d'un patrimoine urbain riche, la Fondation Renaud, l'association Vieux Lyon, et bien d'autres associations participent de cette éducation populaire au patrimoine et c'est ce panorama global qui permet d'avoir une vision riche et élargie du site historique.

L'Office de tourisme et des Congrès du Grand Lyon, qui avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 était encore celui de la Ville de Lyon, est l'acteur touristique principal et coordonne la promotion de la destination Lyon, tant en France qu'à l'étranger, même si d'autres structures tels que les musées, les centres culturels, les hôtels, les autocaristes et compagnies de navigation fluviale participent de ce rayonnement touristique et de la promotion du site historique. Le bien inscrit représente une partie de son offre. Depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, Lyon a profité d'un changement d'image porté en partie par l'Office de tourisme, développe son positionnement, en intégrant les dimensions d'épaisseur historique (2000 ans d'histoire) pour faire connaître aux visiteurs l'intérêt du site historique, son histoire, les traces encore existantes... La structuration renouvelée du discours, l'intégration de la dimension patrimoniale dans ses outils de communication et une offre spécifique dans différents secteurs du site historique contribuent à une meilleure appréciation de la Ville par les clientèles touristiques. Depuis 2004, une notion à la dimension plus rayonnante est construite, celle de l'art de vivre lyonnais.

Un changement de fréquentation touristique est également observable, et ce en partie du fait de l'inscription. La mesure de l'attrait et de la fréquentation touristique est délicate à saisir, mais certains indicateurs, et notamment une enquête réalisée en 2011-12 auprès de 5000 touristes

d'agrément, permettent d'identifier certaines données quantitatives et qualitatives sur la fréquentation. Cette dernière est en augmentation, ce qui se vérifie notamment pour les visites guidées de l'Office de tourisme : en 2003 on dénombre 80 100 personnes qui ont suivi les visites guidées concernées par le périmètre inscrit, ce chiffre s'élève à 94 000 en 2012.

Le développement du tourisme urbain de court séjour, qui prit peu à peu de l'ampleur pour accompagner le tourisme d'affaire, multiplie les types de visiteurs, les attentes et les options, mobilisant acteurs publics et privés pour décliner une offre patrimoniale de qualité. Les visiteurs locaux sont particulièrement représentés. La répartition entre touristes "repeaters" et primo-visiteurs est harmonieuse. Trois points forts, à la dimension patrimoniale évidente, semblent séduire les touristes : la qualité de la restauration, la richesse du patrimoine, et la facilité d'accès. Ceci explique que 99% des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites de leur séjour.

La question des publics représente un enjeu crucial puisque le message destiné aux habitants et aux touristes est sensiblement différent : il s'agit tantôt de permettre aux Lyonnais de s'appropriier leur patrimoine, de le connaître sous un angle nouveau, de le pratiquer, tantôt de permettre une première découverte du site lyonnais aux visiteurs, qu'ils viennent du Grand Lyon, du pôle métropolitain, de France ou d'ailleurs.

La diversité géographique, mais aussi sociale, culturelle, de la population représente autant de manières d'appréhender le patrimoine. Des organismes spécialisés s'adressent à des segments particuliers de la population et adaptent leur propos : enfants et jeunes publics, scolaires, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, population en difficulté, mais aussi professionnels, entreprises... La Mission coopération culturelle, au sein de la Direction des affaires culturelles et en lien avec la Direction au développement territorial, qui œuvre pour l'appropriation de la culture dans des quartiers inscrits au titre de la Politique de la Ville, développée par les Pouvoirs publics dans les quartiers les plus marqués par les difficultés sociales et culturelles, s'intéresse de près au patrimoine. Elle assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique culturelle à destination des quartiers inscrits au titre du Contrat urbain de cohésion sociale afin de développer les projets culturels dans ces territoires et la solidarité. La Charte de coopération culturelle regroupe les engagements des institutions culturelles lyonnaises et un certain nombre de ceux-ci concernent la sensibilisation patrimoniale.

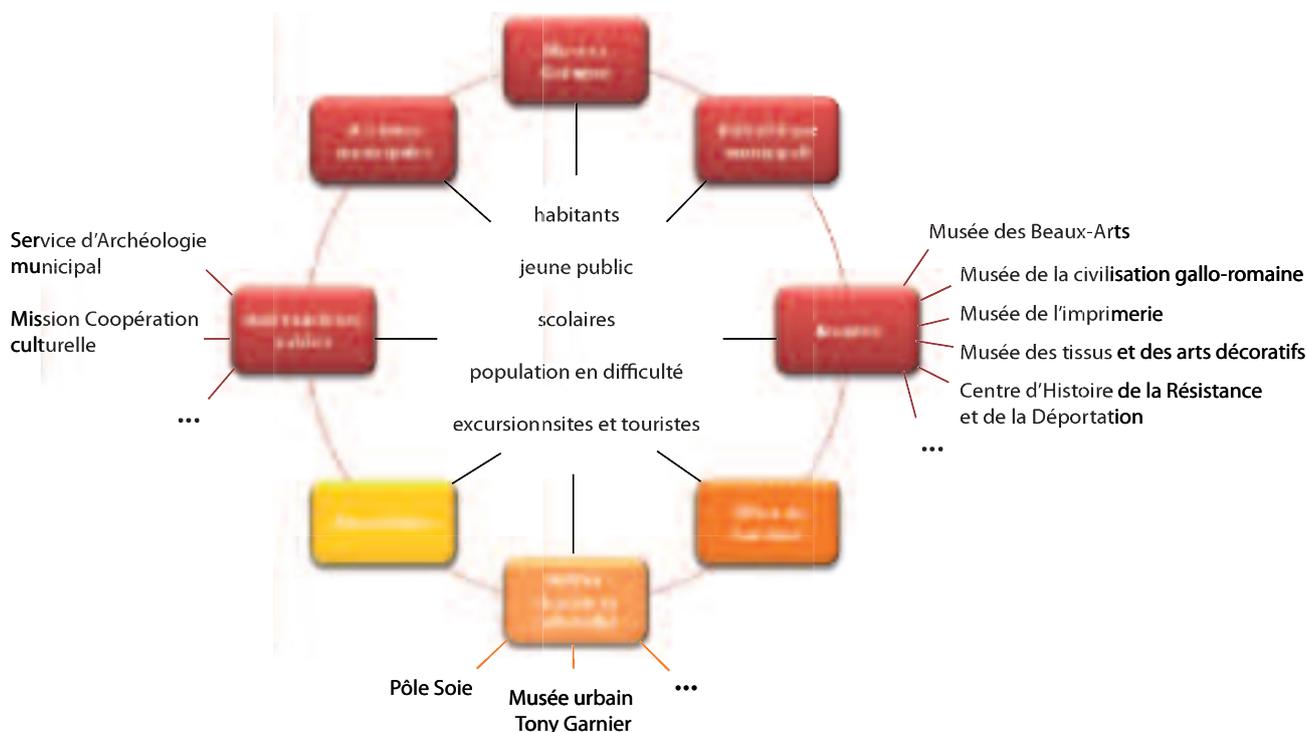


Figure 65 : Des acteurs multiples - Anaïs Lavot

### 3.2. Les dispositifs

Ces acteurs culturels et touristiques variés mènent des actions grâce à des outils divers, des dispositifs plus ou moins pérennisés et plus ou moins récurrents, qui permettent de manière éphémère mais itérative d'animer le site historique, d'opérer une médiation espace patrimonial/société civile, à vocation touristique ou non touristique. On distingue alors les dispositifs d'animation récurrents tels que des visites guidées, des ateliers, et l'évènementiel qui permet, par des dimensions tantôt populaire, artistique, scientifique, de voir la ville autrement et de se familiariser avec le patrimoine.

Évènement culturel de rentrée chaque 3ème week-end de septembre, les Journées européennes du patrimoine constituent un temps privilégié de rencontre entre les habitants et leurs patrimoines particulièrement populaire où l'engouement du public est renouvelé année après année. Lyon a souhaité depuis 2005 coordonner l'évènement à l'échelle des 58 communes du Grand Lyon et depuis 2010 à celle des 4 agglomérations du pôle métropolitain. La prise en compte de la ville à grande échelle, telle qu'elle s'organise et se développe aujourd'hui, témoigne de la volonté de considérer la lecture culturelle du territoire et de construire un récit partagé par le plus grand nombre. En 2013 les Journées du patrimoine c'est 250 000 entrées.

Beaucoup d'évènements permettent d'occuper et d'animer l'espace public sous une forme éphémère qui œuvre en faveur de l'appropriation du territoire par les habitants, en particulier du site historique : la fête des Lumières offre un regard inhabituel sur des monuments considérés comme emblématique, en mettant en valeur l'architecture de ces monuments, leur histoire et leurs usages actuels. Cet évènement qui attire chaque année plusieurs millions de visiteurs permet donc aux Lyonnais et aux visiteurs de découvrir l'histoire de Lyon et de parcourir l'espace public animé d'une ferveur artistique pendant quelques jours.

Mais des monuments patrimoniaux sont également au cours de ces évènements régulièrement investis pour permettre la découverte d'un lieu majeur et son occupation temporaire par un usage festif, artistique... Si les Journées européennes du patrimoine sont bien entendu emblématiques en la matière, puisqu'elles permettent l'ouverture exceptionnelle de lieux patrimoniaux habituellement fermés au public, en proposant des animations variées, d'autres temps forts de l'évènementiel lyonnais occupent du bâti patrimonial : c'est le cas des Nuits Sonores, festival de musique électronique, ou encore de l'évènement Lyon City Design qui se déroula dans l'Hôtel Dieu en mars 2013 et qui permit aux habitants de se réapproprier l'édifice grâce à la tenue d'un laboratoire de design urbain qui fit émerger des projets de mutation urbaine.

Le « Label Soie », le « Rendez-vous aux Jardins », etc., sont eux aussi des évènements dont la portée permet d'avoir une action effective sur la restitution du patrimoine aux citoyens.

Les structures culturelles citées plus haut développent également des produits pour sensibiliser les publics. Certaines offres emblématiques trouvent un succès évident. Les Balades urbaines portées par la Mission site historique et les Musées Gadagne permettent ainsi chaque année selon une programmation cohérente notamment avec les expositions du Musée de parcourir les quartiers lyonnais. Le public est surtout local : les habitants peuvent découvrir le patrimoine ordinaire de Lyon, l'histoire des quartiers, des populations, l'architecture et l'urbanisme...

« Le Patrimoine et Moi », projet éducatif coordonné par la Mission site historique et opéré par les Musées Gadagne, les structures associatives, les archives municipales et la Direction de l'éducation, et en partenariat avec l'Inspection Académique et la DRAC, organise depuis 2005 sur une programmation pluriannuelle des projets d'école dans les classes primaires autour du patrimoine de proximité.

Les offres proposées par l'Office de tourisme ont aussi évolué pour une meilleure lecture de la V.U.E. De plus en plus d'offres traitent de dimensions moins connues, plus précises, plus insolites du site historique.

Le succès des visites guidées qualifiées "d'insolites" et créées depuis peu indiquent l'intérêt des visiteurs pour des thématiques liées au bien inscrit et qui sortent de l'ordinaire : la visite « Monstres et Gargouilles » est passée d'une fréquentation de 353 personnes en 2008 à 646 en 2012. 27 visites guidées traversent en 2013 le site historique sous des aspects divers, dont deux créations pour cette même année.



Figure 66 : Fête des lumières

#### A RETENIR...

La gestion continue du site historique depuis son inscription a entraîné la mobilisation d'une multitude d'acteurs qui s'efforcent de travailler ensemble, ainsi que le développement d'une variété d'outils d'aide à la décision, de planification, de réglementation et d'action opérationnelle.

Tous les domaines de la vie de la cité sont concernés, la connaissance, l'aménagement urbain, la restauration des monuments, la sensibilisation des publics, l'animation du patrimoine, la protection des espaces... Ces nombreux dispositifs qui agissent et interagissent sur la gestion du territoire patrimonial forment ensemble, dans leur dimension organisée et coordonnée, un modèle de gouvernance du bien.

Cette multiplicité et diversité des domaines d'intervention, comme celles des acteurs, posent toutefois la question du besoin de lisibilité et de coordination.



L'Opéra



Place des Terreaux - Tout le monde dehors

## B. LES ENJEUX EN 2013

L'identification des outils et des acteurs précédemment cités témoigne de la multiplicité des intervenants et des actions mises en œuvre depuis l'inscription du site historique de Lyon. Face à la variété des domaines abordés, chacun avec la richesse de sa discipline, et à la pluralité des maîtrises d'ouvrages concernées, chacune avec sa propre volonté d'agir, la Mission site historique, créée en 2000, a joué le rôle d'une coordination transversale. Mettre en cohérence, impulser des projets, fédérer des énergies, représenter une démarche globale, tant en interne au niveau local, qu'en externe aux niveaux national et international... telles ont été les avancées depuis une quinzaine d'années. Mais, compte tenu de leur diversité et faute d'une légitimité suffisante, la Mission site historique n'avait pas vocation à être pilote de toutes les actions conduites sur le territoire reconnu par l'UNESCO.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de faire plus, beaucoup a été fait, beaucoup est entrepris et inscrit dans la durée, mais le véritable enjeu est de faire autrement pour consolider les acquis et renforcer la cohérence d'ensemble. Dans cette perspective, il est primordial de bien définir qui fait quoi, de renforcer la coordination des acteurs et des actions, de partager la démarche avec le plus grand nombre et d'assurer le pilotage politique et technique du projet d'ensemble dans un dispositif identifié et lisible. En quelques mots, il s'agit d'organiser de manière plus efficiente la gouvernance du bien.

### 1. L'INTÉGRATION DE LA GESTION PATRIMONIALE AU PROJET URBAIN

Le constat d'une multiplicité d'outils de protection, issus de la stratification successive d'une réglementation nouvelle qui vient s'ajouter à la précédente, pose aujourd'hui la question de leur articulation à cette nouvelle échelle de territoire que constitue le site historique de Lyon.

La dynamique actuelle de révision des outils réglementaires présente à ce titre une véritable opportunité pour renforcer la cohérence dans la protection du territoire.

Au-delà du réglementaire et de la planification, il s'agit également d'accroître la gestion de proximité et la conduite des opérations au quotidien. Développer une culture commune au sein des réseaux d'acteurs, améliorer les passerelles entre services et consolider la coordination, notamment autour de l'outil Ateliers du patrimoine qui renforcera ainsi sa légitimité, constituent les défis auxquels seront confrontés les différents dispositifs opérationnels pour les années à venir.

Cette consolidation d'une gestion partagée suppose de favoriser la circulation des nombreuses données produites à tous les niveaux, selon des échelles et angles variés.

Enfin, il convient de se positionner par rapport aux exigences de Développement durable, à la croisée des gestions urbaine et patrimoniale.

### 2. LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES DANS UNE PERSPECTIVE RECHERCHE/ACTION

Il existe une production dense de connaissances au sein des multiples services et structures lyonnaises sur le patrimoine (statistiques, cartographies, rapports d'études, dossiers techniques...). Les coopérations inter-services sont largement effectives et font partie des habitudes de travail, soit pour échanger les informations et les dossiers, soit pour les restituer au public.

Mais, faute de pilotage notamment, l'accessibilité et la visibilité de ces données ne sont pas toujours optimales, que ce soit pour les services internes ou pour le grand public : accentuer la lisibilité des lieux et des services où se trouvent les ressources existantes représente un véritable enjeu.

De plus, les interfaces interdisciplinaires entre le monde universitaire et de la recherche d'une part, qui travaille à ce jour sur les questions de patrimoine (laboratoire UMR 5600 Environnement Villes et Sociétés, laboratoire 5205 Informatique en Image et Systèmes d'information, membres du Labex Intelligences des Mondes Urbains, constitué en 2012), et les services techniques d'autre part, mériteraient d'être accrues. Des échanges renforcés entre universitaires et praticiens de la ville permettraient de proposer des travaux d'étude, des productions de connaissances, et des axes de sensibilisation pertinents sur des terrains d'application en phase avec les préoccupations de la Ville.

### **3. UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'ARCHÉOLOGIE DANS LES POLITIQUES URBAINES**

Le constat de la présence d'acteurs issus de services divers dans le domaine archéologique exige une articulation toujours plus efficace de ces services. Une telle coordination est déjà intégrée aux habitudes de travail mais il est sans doute opportun de réinterroger les acteurs de l'archéologie et du développement urbain en vue d'une meilleure adéquation entre la stratégie de gestion du patrimoine archéologique et les règles d'urbanisme.

Le patrimoine enfoui est en effet considéré comme une connaissance en réserve, ressource non renouvelable qu'il s'agit donc d'économiser pour en assurer la transmission aux générations futures. Alors que la question du stockage des archives du sol, de leur conservation et de leur restitution au public est une priorité, l'ampleur des fouilles étant un fait avéré aujourd'hui, la question du lieu d'archivage demeure problématique.

Redonner du sens au patrimoine archéologique, depuis la fouille jusqu'à l'étude ou la restitution au public en passant par sa valorisation, est un enjeu majeur du Plan de gestion au regard de l'archéologie mais aussi pour enrichir le projet urbain.

### **4. LA RESTAURATION DES MONUMENTS, GAGE DE GESTION DU BIEN**

La restauration des monuments est une responsabilité permanente d'autant plus d'actualité que nombre d'entre eux arrivent en fin de cycle, de l'ordre du siècle ou du siècle et demi. La Convention patrimoine entre la Ville et l'Etat fournit un cadre efficace pour assurer, sur le plan financier mais aussi technique, une programmation inscrite dans la durée.

Cet effort n'occulte pas l'engagement d'une gestion du patrimoine monumental au quotidien qui implique une responsabilité d'entretien régulier en matière de sécurité ou de sauvegarde et conduit aussi à affecter des usages parfois non pérennes mais qui maintiennent vivant le patrimoine.

Les chantiers de restauration des monuments par des entreprises et des artisans très spécialisés sont par ailleurs des lieux stratégiques pour assurer la continuité des savoir-faire grâce à la transmission du maître à l'apprenti.

Une troisième Convention patrimoine (2012 – 2016) permet de maintenir des engagements à une hauteur significative mais l'enjeu dans le temps est d'assurer la poursuite permanente des efforts sachant que trois problématiques sont aussi à considérer :

- La question des nouveaux usages et donc de la reconversion car le patrimoine ne peut être sauvegardé que s'il demeure vivant ;
- La question, corollaire bien souvent, des partenariats avec le secteur privé car l'usage ne peut être porté par le seul secteur public mais aussi parce que, dans la conjoncture économique actuelle, le recours aux financements privés devient indispensable ;
- La question de la restauration du patrimoine qui ne fait pas l'objet d'une protection juridique et des nouveaux patrimoines.

Enfin, toujours dans l'optique de mieux articuler la politique patrimoniale avec le projet urbain, il s'agit de considérer le monument, historique ou non, dans le tissu urbain de son environnement qui doit faire l'objet d'une attention croissante à la fois au titre de la silhouette de la ville et comme un élément majeur de l'ambiance urbaine.

## 5. LES DISPOSITIFS DE SENSIBILISATION À LA V.U.E.

La connaissance du périmètre du bien inscrit, dans ses limites, son contenu et ses valeurs, par les habitants comme par les visiteurs, demeure une question d'actualité. Le site historique est encore trop souvent réduit à une seule des trois rues principales d'un seul des trois quartiers du Vieux-Lyon : la rue Saint-Jean ! Il s'agit donc de renforcer la transmission au grand public de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.) qui a prévalu à la reconnaissance UNESCO.

Des actions de sensibilisation sont à développer, avec différents outils à conforter ou à initier, en direction des différents publics, notamment des publics cibles (scolaires, jeunes, professionnels, population empêchée...) afin de transmettre efficacement la V.U.E..

De la même manière des actions de formation, avec les professionnels de l'immobilier et du bâtiment par exemple et aussi des programmes, événementiels ou pérennes, d'interprétation des valeurs du patrimoine peuvent contribuer à cet enjeu d'appropriation des valeurs du patrimoine et plus spécifiquement du patrimoine mondial.

Les structures culturelles comme les partenaires associatifs de la Ville sont à mobiliser sur cet objectif et à ce titre Gadagne, en tant que Musée d'histoire de la ville, a un rôle fédérateur majeur à jouer.

## 6. L'ARTICULATION ENTRE CULTURE ET TOURISME

Entre exception culturelle et marketing touristique le dialogue est traditionnellement difficile. A Lyon, devant l'évolution des attentes du « voyageur », sous l'influence notamment des nouvelles techniques de l'information et grâce à l'impulsion de l'inscription UNESCO, les pratiques ont évolué. Les professionnels de la culture et ceux du tourisme collaborent de plus en plus pour se coordonner, créer des produits nouveaux et promouvoir les valeurs culturelles de la destination. Le transfert de la compétence tourisme de la Ville de Lyon au Grand Lyon depuis 2010 vient conforter ce mouvement et fixe de nouvelles priorités en abandonnant la segmentation entre tourisme d'affaire, d'agrément, excursionniste et loisir urbain. La démarche se consolide par ailleurs à l'échelle métropolitaine.

Les Musées Gadagne et l'Office de tourisme du Grand Lyon sont les moteurs de cette mutation des savoir-faire avec la responsabilité d'impulser de nouvelles pratiques tant auprès des structures culturelles que des professionnels du tourisme mais aussi de prendre appui sur les acteurs, associations, services ou structures culturelles, qui maillent le territoire.

L'enjeu pour les années à venir est d'amplifier ce mouvement tant sur le plan quantitatif que qualitatif pour valoriser et diffuser la V.U.E. auprès des publics dans toute leur diversité.

Le souci d'éviter l'engorgement des quartiers les plus touristiques demeure par ailleurs une préoccupation constante et la création de nouveaux produits touristiques avec une plus-value culturelle s'accompagne d'une volonté de diffuser les flux de visiteurs sur le territoire large de la ville et de l'agglomération, et non pas sur le seul site historique.

## 7. LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

La Ville de Lyon s'est montrée très présente sur la scène nationale et internationale pour porter les valeurs du patrimoine mondial et partager ses savoir-faire, son expérience comme ses réflexions, voire ses interrogations sur la gestion d'un site urbain inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Au titre d'un devoir de solidarité, d'autant plus exigeant pour une ville et une agglomération d'importances en Europe, Lyon se doit de poursuivre les coopérations de ville à ville sur le thème du patrimoine et de continuer à s'engager dans les réseaux aux niveaux national et international.

### A RETENIR...

Le temps du diagnostic est l'étape majeure du processus d'élaboration du Plan de gestion. Où en est-on aujourd'hui après 15 ans de gestion du site, quelles sont les grandes avancées mais aussi les faiblesses et sur quoi faire porter les efforts pour les années à venir ?

Les enjeux principaux sont ainsi identifiés dans cette partie charnière pour fonder le Plan de gestion.





*Extension de la ville vers l'est*

# PLAN DE GESTION

## A. LA POLITIQUE DE GESTION DU BIEN

Le Plan de gestion d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est par nature spécifique aux caractéristiques propres du bien, à ses composantes et à son environnement, il n'existe donc pas de modèle unique.

Pour ce qui concerne Lyon, la nature même du bien ainsi que sa taille, caractérisées par la notion de site historique, impliquent une gestion complexe avec l'intervention de multiples acteurs. Il s'agit en effet d'aborder les questions de connaissance, de protection, de mise en valeur des ressources matérielles et immatérielles, de déterminer les valeurs culturelles, de comprendre les opportunités, forces, faiblesses et menaces, d'assurer l'interface avec l'aménagement urbain, de définir les objectifs de sauvegarde, les méthodes et instruments techniques, financiers, administratifs, d'arbitrer les stratégies adaptées et les échéances etc.,

Autant d'actions à structurer, planifier, mettre en œuvre pour gérer un site composé de pleins et de vides considérés comme des espaces urbains vécus, au sens où ils sont habités, vivants et continuent à évoluer.

Plus délicat encore il s'agit de préserver l'intégrité et l'authenticité de "l'esprit du lieu", en tant qu'éléments matériels et immatériels qui donnent à l'espace concerné son identité propre, mais aussi son sens et son émotion.

Il est ainsi clair que le champ de compétences du Plan de gestion est à la fois très large et pluridisciplinaire, comme le montre l'examen des enjeux précédemment développés et, au final, la gestion du site historique tend à se confondre avec celle de la ville.

La coordination des acteurs ainsi que les procédures d'information des habitants ou des usagers et d'implication des acteurs locaux dans une démarche participative sont déterminants pour garantir à la fois la cohérence et l'efficacité de l'action et la dynamique d'un projet partagé.

S'agissant du premier Plan de gestion de Lyon, le présent document se doit d'initier une méthode, afin de renforcer la culture commune et la coordination des acteurs, en identifiant clairement les enjeux, les problématiques, en hiérarchisant les priorités. L'objectif est également de diffuser un modèle à débattre au niveau international, en échangeant de manière croissante les expériences locales avec les autres villes historiques qu'elles soient inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ou non.

### 1. LA VISION

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, marqué par la question urbaine et l'urgence écologique, les villes ont un rôle déterminant à jouer.

La Valeur Universelle Exceptionnelle du site historique de Lyon reconnue par la communauté internationale est justement fondée sur son développement pendant deux millénaires dans une continuité urbaine exemplaire.

Pour être ancienne, la ville n'en est pas moins une entité vivante que nous avons la responsabilité de continuer à développer. Penser le patrimoine c'est donc aussi penser la manière dont nous cherchons, aujourd'hui, à l'enrichir, sans perdre le fil d'un récit qui a commencé avant nous et qui se poursuivra après nous.

La gestion du site historique de Lyon s'inscrit dans cette perspective et la démarche, partagée avec tous les partenaires et les acteurs locaux, entend répondre aux engagements de responsabilité, d'exemplarité et de solidarité devant la Convention du patrimoine mondial.

Développer la ville, considérée à l'échelle de la métropole, dans une continuité urbaine tout en faisant preuve d'une capacité à lier de manière équilibrée patrimoine et modernité, à défendre une conception harmonieuse de l'urbanité et à partager notre expérience caractérise aujourd'hui le projet urbain de Lyon.

En coordination étroite avec le Département, la Région et les services déconcentrés de l'Etat, la Ville et la Communauté urbaine de Lyon portent les valeurs du patrimoine en interaction avec le projet de développement urbain.

## 2. LE SCHÉMA DE GOUVERNANCE

La structuration et la lisibilité du schéma de gouvernance constituent le socle fondateur du Plan de gestion pour déterminer les grandes orientations, assurer le pilotage et la coordination des actions ainsi que le partage de la démarche.

Le dispositif proposé pour Lyon vise d'abord à assurer une meilleure coordination des multiples acteurs et opérations engagés aujourd'hui sur le site historique et plus largement en cohérence avec le projet urbain à l'échelle de la ville, de l'agglomération et de la métropole. Il a également pour enjeu de donner toute sa lisibilité au projet d'ensemble.

La gouvernance est mise en place suivant les engagements de la Charte pour la gestion des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et conformément aux directives de l'Instruction du 12 avril 2012 de la Direction générales des patrimoines. Il intègre d'autre part le contexte local particulier qui mobilise les compétences de la Ville et du Grand Lyon dans la gestion du territoire ainsi que la multiplicité des acteurs à coordonner.

Le schéma de gouvernance est un dispositif d'ensemble fondé sur le triptyque pilotage politique – expertise scientifique – appropriation sociale et composé de différents niveaux de compétences.

### 2.1. Les instances de pilotage

- **La Commission locale** du bien a été mise en place par arrêté préfectoral du 14 juin 2013 après délibérations des assemblées territoriales. Il convient d'ailleurs de noter que le fonctionnement de cette commission est coordonné avec celui de la Commission locale compétente pour la révision du Secteur sauvegardé et la création de l'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine créée aussi en 2013.

La Commission locale est composée de trois collèges : les services de l'Etat, les élus de la Ville et de la Communauté urbaine de Lyon, dont l'élu référent est l'Adjoint au maire délégué à la culture et au patrimoine, ainsi que les personnes qualifiées. Sa présidence est assurée par le Préfet représentant l'Etat garant de la protection et de la mise en valeur des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Elle veille au suivi de la bonne conservation du bien en vue de l'élaboration des rapports périodiques, à l'examen de tout projet pouvant affecter la VUE, et à l'information de l'administration centrale. Elle coordonne les travaux liés à l'élaboration du plan de gestion et constitue un lieu privilégié de concertation et de débats entre tous les acteurs.

- **Le Comité technique** est composé d'experts représentants de la Ville de Lyon, du Grand Lyon, de la DRAC et de la Région Rhône-Alpes. Il est chargé d'assurer la préparation des travaux de la Commission locale et de veiller à la permanence de l'action publique.
- **La programmation des actions** est conduite par chaque service suivant ses procédures propres. Des projets d'envergure, comme l'opération Rives de Saône ou des projets transversaux impliquant plusieurs services au sein d'une même collectivité, entre plusieurs ou en partenariat avec des structures associées, comme l'Office de tourisme par exemple,

feront l'objet d'une coordination particulière assurée soit par un Comité de pilotage spécifique soit par le Comité de suivi des directions générales Ville et Communauté urbaine.

- **La démarche partagée** poursuit les habitudes de travail avec les acteurs locaux, projet par projet et dans la proximité, Une instance nouvelle est par ailleurs instituée, **l'Assemblée générale bilan & perspectives** qui réunit, suivant une périodicité de l'ordre de 12 à 18 mois le réseau des experts et les associations partenaires, les Comités d'intérêt locaux, les Conseils de quartiers pour échanger sur la gestion du bien et les développements.

- **La coordination du dispositif d'ensemble** est assurée par la Mission site historique au sein de la Ville et de la Communauté urbaine et Lyon et par le correspondant « patrimoine mondial » au sein de la DRAC, tous deux chargés au sein de leurs institutions respectives d'organiser un suivi permanent de la gestion du bien en relation avec les directions générales et les services.

## 2.2. Le faire-savoir

L'exemplarité de la gestion du patrimoine implique d'assurer la sensibilisation de tous les publics car, individuellement et collectivement, le premier défenseur du patrimoine est le citoyen, l'habitant, l'usager, le professionnel. Il s'agit donc de renforcer les moyens d'une prise de conscience citoyenne.

Au cœur du dispositif de gouvernance, l'objectif est de conduire des actions d'information, de pédagogie, de formation en direction de tous les publics et de faciliter l'accès aux informations tant d'un point de vue culturel, que technique et administratif.

Ce plan de communication se fixe 4 axes de développement :

- Affirmer la vision du projet ;
- Rendre lisible les actions conduites ;
- Développer des outils de médiation comme la publication de guides à vocation culturelle ou touristique, de monographies, de produits rédactionnels ciblés sur les différents publics... ;
- Animer l'agenda patrimonial autour des événements récurrents (JEP, Fête des lumières...) ou ponctuels (Colloque, réunions spécifiques...).

## 2.3. L'évaluation

Le schéma de gouvernance se doit d'intégrer la question de l'évaluation toujours complexe à appréhender, compte tenu de la nature du bien mais aussi de la question méthodologique.

3 axes de travail sont définis :

- Une mission de veille sur la gestion du bien, dans tous ses aspects matériels, afin de produire, selon les besoins, une « photographie » de la gestion du bien et une image de son évolution afin de s'appuyer sur ces indicateurs pour « poser les bonnes questions ». La fiche action n°4 sur l'Observatoire du patrimoine urbain participe à cette mission.
- Une fonction d'auto-évaluation permettant de répondre notamment aux questions du Rapport périodique demandé tous les six ans par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et à la demande d'état des lieux nécessaire à la délibération annuelle de la Commission locale du bien. Le prochain Rapport périodique se situe à l'horizon 2018-19.
- Une évaluation externe, à laquelle on recourra ponctuellement mais régulièrement, en faisant appel à des experts, à des chercheurs, afin d'établir des comparaisons, de re-fonder les questionnements pertinents sur le bien et sa gestion et d'en assurer la médiation.

## 3. LES ORIENTATIONS

### 3.1. Orientation n°1 : Projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine

Il s'agit de renforcer la prégnance de la Valeur Universelle Exceptionnelle au sein des projets urbains. Plusieurs leviers sont identifiés :

- Le Plan de gestion s'attache à fonder juridiquement l'intervention sur le bien UNESCO dans les documents d'urbanisme. Il introduit une culture commune dans l'usage de ces dispositifs réglementaires par les différents services et contribue à réorienter, adapter, simplifier ces outils réglementaires afin de prendre en compte la protection du patrimoine au sein de ceux-ci, et, in fine, d'articuler les impératifs de développement de la ville avec ceux de la gestion et de la protection patrimoniale.
- Il renforce les dispositifs opérationnels existants en matière d'aide à la décision et de gestion patrimoniale et urbaine. Le développement, la pérennisation de dispositifs et la création de nouveaux outils aboutit à une vision partagée dans la lecture du site UNESCO, et à des processus transversaux entre projet urbain opérationnel et patrimoine.
- Il veille à la coordination et à l'amélioration de la circulation de données existantes sur le site historique, toutes thématiques confondues. La capitalisation de ces ressources et la production de nouvelles données permettent d'avoir une vision globale des enjeux et des dynamiques urbaines à l'œuvre sur le site historique et l'ensemble de la ville. Des croisements de données sont à même de mener à des réflexions prospectives et d'intégrer une approche patrimoniale dans tout projet urbain.
- Il s'emploie à faire évoluer le patrimoine en fonction des usages et normes contemporaines de développement urbain, notamment durable, et, inversement, à assurer une prise en compte des valeurs patrimoniales du tissu urbain par les politiques environnementales.

### 3.2. Orientation n° 2 : Approche scientifique de l'authenticité du site et production des connaissances

Le Plan de gestion veille à renforcer la capitalisation des connaissances et à multiplier les échanges entre les différents acteurs susceptibles de produire de telles ressources :

- Le Plan de gestion œuvre pour une plus grande circulation des connaissances et des données en permettant par des outils adaptés et par une sensibilisation accrue des professionnels le renforcement de l'interface entre structures et entre services. Il constitue également la mise en commun des données sur le site historique afin d'accroître leur lisibilité. L'objectif final est d'atteindre une véritable mutualisation des ressources et une accessibilité pour les professionnels et le grand public.
- Il favorise la coopération scientifique entre le domaine universitaire et de la recherche, et les praticiens. Le Site UNESCO peut être un laboratoire de production des savoirs et des savoir-faire qui puissent être appliquées à la gestion urbaine. Il s'agit de développer des expériences partenariales pour rapprocher la recherche et l'action, pour affermir les liens entre chercheurs et praticiens.

### 3.3. Orientation n° 3 : Conservation préventive et restauration du patrimoine

Il convient d'assurer une action concertée entre les différents acteurs en affirmant une politique de gestion durable du patrimoine bâti et archéologique pour en privilégier la conservation et la restauration :

- La capitalisation, la diffusion et l'interprétation des informations et des objets dans le domaine de l'archéologique doit être renforcée ; la maîtrise de ces ressources, en termes de stockage, de traçabilité, de restitution au public, est un objectif majeur. Ce partage des données

archéologiques permettra entre autre d'alerter plus durablement les aménageurs sur les zones sensibles.

La coordination entre les acteurs de l'archéologie, du projet urbain et du patrimoine peut être consolidée pour un suivi global du site et pour une réflexion prospective sur des territoires sensibles représentatifs de la V.U.E.

- L'effort de restauration des monuments est poursuivi et anticipé afin d'inscrire une programmation technique et financière dans la durée. Des éléments sensibles sont à identifier (patrimoine fortifié...) en prenant en considération l'échelle de la ville entière. La question de la reconversion et de la réutilisation des monuments est au cœur de la démarche.
- Parallèlement, le Plan de gestion veille à conforter la visibilité et la protection des espaces à caractère patrimonial moins identifiés afin d'assurer une continuité et une cohérence générales du site historique (espaces publics, éléments de second œuvre, allées...). L'attention portée sur les éléments issus du savoir-construire lyonnais doit permettre d'assurer la pérennité de l'artisanat lyonnais : cette question des savoir-faire est un enjeu particulièrement important.

### 3.4. Orientation n° 4 : Sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel

La transmission de la V.U.E est au cœur du Plan de gestion :

- Il s'agit d'augmenter la visibilité du réseau d'interlocuteurs à même de sensibiliser le grand public, à travers une structuration efficiente. Les Musées Gadagne ont pour vocation d'être le moteur de ce dispositif.
- Parallèlement, et compte tenu que tous les échelons de la vie urbaine (temps de loisirs, cadre scolaire, vécu quotidien...), des dispositifs de restitution et de médiation auprès la société civile sont à développer (parcours, outils médiatiques, repères spatiaux...).
- Le Plan de gestion doit également favoriser une sensibilisation spécifique pour des cibles identifiées : jeunes publics et public scolaire, professionnels (entreprises, artisans, maîtres d'œuvre...), publics en difficulté.

### 3.5. Orientation n° 5 : Tourisme et valeur universelle du patrimoine

Le Plan de gestion s'attache à coordonner davantage les acteurs du patrimoine et les professionnels du tourisme, dans le respect de l'intégrité et de l'authenticité du site historique. L'ensemble des acteurs culturels et touristiques sont engagés sur cet objectif sous l'impulsion des Musées Gadagne et de l'Office de tourisme.

- Le Plan de gestion renforce la diversification des offres de qualité culturelle portant sur la V.U.E. : les professionnels du tourisme poursuivent leur travail de sensibilisation en concevant de nouveaux produits et des stratégies de découverte en partenariat avec les experts patrimoniaux, qui permettent de restituer la richesse et la diversité du patrimoine lyonnais, et de renouveler l'image du site historique et de Lyon.
- La coordination entre les opérateurs touristiques et les structures culturelles lyonnaises est renforcée pour accroître l'efficacité du discours. Des échanges réguliers sont à organiser pour animer le réseau.

### 3.6. Orientation n°6 : Partage national et international des valeurs du patrimoine mondial

En responsabilité de la gestion du site historique inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, la Ville et la Communauté urbaine de Lyon possèdent une expertise irremplaçable sur la gestion concrète, sur le terrain, au quotidien, d'un site urbain historique, habité et vivant.

C'est un devoir de solidarité de partager cette expérience, tant au niveau national qu'international, et de la confronter aux autres villes pour consolider, échanger, transférer les savoir-faire.

### A RETENIR...

Afin de répondre aux enjeux, et d'accompagner l'évolution d'une ville moderne et évolutive tout en respectant l'intégrité et l'authenticité du patrimoine, y compris l'esprit des lieux, le Plan de gestion identifie 6 grandes orientations pour construire une stratégie globale appuyée par une gouvernance adéquate.

Toutes les parties prenantes sont associées à ce dispositif pour gérer le présent et préparer l'avenir, les autorités publiques et les experts bien sûr mais aussi le citoyen.

Le Plan d'action à développer pour la période 2013 – 2019 s'attachera à favoriser l'articulation entre les valeurs du patrimoine et le projet urbain mais aussi avec la recherche, la sensibilisation, le tourisme... dans une démarche partagée et de solidarité avec les autres villes historiques.



*Les toits de la ville historique*



## B. PLAN D'ACTION 2013-2019

Composé de 16 actions qui déclinent les grandes orientations du Plan de gestion, le Plan d'action s'inscrit dans le nouveau schéma de gouvernance et vient conforter la gestion du site historique.

Elaboré en 2013 dans le cadre du rapport périodique UNESCO, le Plan d'action sera adopté en fin de mandat, municipal et communautaire. Il va de soit que des évolutions seront à prendre en compte et que la prochaine mandature pourra apporter de nouvelles déclinaisons ou de nouveaux rythmes. Il convient donc de considérer que des révisions sont envisageables au cours de la période 2014 – 2019.

### 1. DES ACTIONS INSCRITES DANS LA CONTINUITÉ

Le Plan d'action prend appui sur l'existant et identifie les priorités à mettre en œuvre pour les six années à venir.

Il n'a pas pour vocation de définir toute la politique du patrimoine à Lyon. Les actions s'inscrivent dans la continuité sans revenir sur le travail engagé au sein des plans pluriannuels, plus particulièrement depuis l'inscription du site historique qui a joué un rôle de catalyseur.

Les actions multiples, évoquées précédemment, témoignent ainsi de l'action permanente des acteurs lyonnais pour la préservation et la mise en valeur de leur patrimoine culturel, architectural et urbain.

Permettant de promouvoir une ville en mouvement, les musées et institutions culturelles conduisent des programmes permanents qui œuvrent pour favoriser l'appropriation par le grand public, les scolaires et les jeunes, les visiteurs, des valeurs du patrimoine en général et de celles du site historique en particulier : conservation et restitution des œuvres et des fonds, expositions permanentes et temporaires, médiations, publications, Charte de coopération culturelle.

L'Inventaire général de la Ville de Lyon, la démarche de numérisation des ressources, la gestion de l'archéologie en sont des exemples phares au titre de la production et de la diffusion de connaissances.

Le pilotage depuis 2010 de la stratégie de développement touristique par le Grand Lyon et la coordination avec les agglomérations du Pôle métropolitain constituent une initiative pertinente à l'échelle du grand territoire.

Il convient aussi de prendre en compte tous les projets, généralement conduits sur le temps long, et qui marquent le paysage, l'environnement et le fonctionnement du site historique. Mis en œuvre par la Ville, le Grand Lyon, l'Etat, ainsi que par des acteurs privés, les plans de déplacements, les restaurations monumentales, les opérations d'aménagement emblématiques et de grande qualité, la requalification de l'espace public, les plans propreté, vert, lumière contribuent largement à la préservation et à la valorisation des composantes principales du site historique.

**L'ensemble de ces actions, réalisées, en cours ou en gestation, accompagne le changement et favorise l'articulation avec la Valeur Universelle et Exceptionnelle du bien inscrit. Même si elles ne sont pas visées en tant que telles par le plan d'action, un rapide zoom sur quelques unes d'entre elles permet de rappeler qu'elles n'en constituent pas moins le socle de la politique patrimoniale de la Ville, du Grand Lyon et de leurs partenaires.**

## 1.1. Diffusion des connaissances et sensibilisation des publics

### NUMÉRISATION



Les établissements culturels mènent une politique active dans le domaine de la numérisation afin d'assurer la conservation et la diffusion des objets patrimoniaux (livres, archives, images) ayant trait à la mémoire de la cité.

Basé sur un objectif d'offrir un accès aux ressources documentaires pour le plus grand public ces programmes ont été engagés ces dernières années par les Archives municipales, par la Bibliothèque et les Musées.

En 2012 la bibliothèque numérique de Lyon, Numelyo, a été lancée avec l'objectif de mettre en libre accès d'ici quelques années la totalité du fonds ancien de la bibliothèque municipale de Lyon (soit près de 450 000 ouvrages).

Ces dynamiques sont appelées à se renforcer avec l'engagement des différents établissements à poursuivre leur politique de numérisation.



### BALADES URBAINES

**Objectifs :** Permettre aux habitants Lyonnais et Grand-lyonnais de découvrir leur ville sous un autre regard, conforter Gadagne en tant que Musée de ville ouvert aux enjeux urbains et valoriser ainsi tout le territoire de la ville en renforçant l'appropriation du patrimoine et la « citoyenneté urbaine ».

**Description:** Les Musées Gadagne proposent pour les Journées européennes du patrimoine et chaque 3ème dimanche du mois des balades dans tous les arrondissements de Lyon, animées par un « baladeur urbain » issu d'une association partenaire, sur 3 thématiques : en lien avec l'exposition temporaire des Musées Gadagne, sur Lyon ville de patrimoine et sur des villes et des gens : histoires de quartier pour une programmation semestrielle.



**Projet et impacts :** Initié en 2004 le projet connaît un large succès et a été revisité en 2010 afin d'assurer une meilleure adéquation de l'offre à la demande.

## PATRIMOINE ET MOI



**Objectifs** : Favoriser dans les écoles primaires l'acquisition de compétences transversales dans toutes les disciplines par l'étude du patrimoine architectural, naturel et immatériel de proximité et construire le sentiment d'appartenance en développant l'apprentissage de la citoyenneté.

**Description** : Appel pour des projets d'école sur 2 ans sur le thème *À la rencontre des bâtiments, des habitants, des espaces naturels de ma ville* en privilégiant une orientation sur les transformations urbaines actuelles. Une aide financière et logistique ainsi qu'une médiation des Archives municipales et des Musées Gadagne sont assurées. La restitution de fin d'année scolaire ou lors des Journées européennes du patrimoine est l'occasion d'une valorisation des patrimoines de la ville.

**Projet et impacts** : Le projet, initié en 2005 a été conforté en 2012 par une Convention de partenariat entre la Ville de Lyon, l'Inspection académique et la Direction des affaires culturelles Rhône-Alpes

## UTOPIES RÉALISÉES

**Objectifs** : Créer un produit culturel et touristique pour diffuser les flux touristiques sur le territoire le plus large et porter un nouveau regard sur le patrimoine architectural et urbain du XXe siècle permettant de mieux comprendre et de faire face aux défis de l'urbanisation de la planète.

**Description**: Utopies réalisées est un parcours en région lyonnaise regroupant 5 sites de renom racontant chacun un chapitre d'une histoire commune, celle du mouvement moderne architectural et urbain à travers un projet visionnaire conduit par un couple maire-architecte : la cité Tony Garnier à Lyon 8ème (1917-1934), le quartier des Gratte-ciel à Villeurbanne (1924 - 1934), le couvent de la Tourette à Eveux (1953-1960), Firminy vert à Firminy (1954-1965), la cité des Etoiles à Givors (1974-1981).

**Projet et impacts** : La Région urbaine de Lyon coordonne le réseau des gestionnaires des 5 sites ainsi que les Offices de tourisme. Le projet trouve aujourd'hui une réelle attractivité dont l'originalité est bien relayée par les médias.



## 1.2. Restauration du patrimoine classé

### LES MUSÉES GADAGNE

**Edifice** : magnifique édifice Renaissance classé Monument historique en octobre 1920. Il abrite deux Musées majeurs, le Musée d'Histoire de Lyon et le Musée des marionnettes du monde.

**Conduite de l'opération** : 10 ans de travaux (30 M€). L'ensemble Gadagne a réouvert en 2009.

**Projet et impacts** : l'opération a permis de découvrir l'intérieur d'un édifice emblématique du Vieux Lyon dévoilant ruelle intérieure, cours de représentation, escaliers à vis, fenêtres à traverses et meneaux, puits, fontaines, décors intérieurs des XVIème et XVIIème siècle et magnifiques jardins suspendus au 5ème et dernier étage.



### LE PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE (PALAIS DES 24 COLONNES)

**Edifice** : bâtiment et mobilier entièrement classés Monuments historiques en février 1996. Construction de l'architecte Louis Pierre Baltard édiflée entre 1835 et 1847.

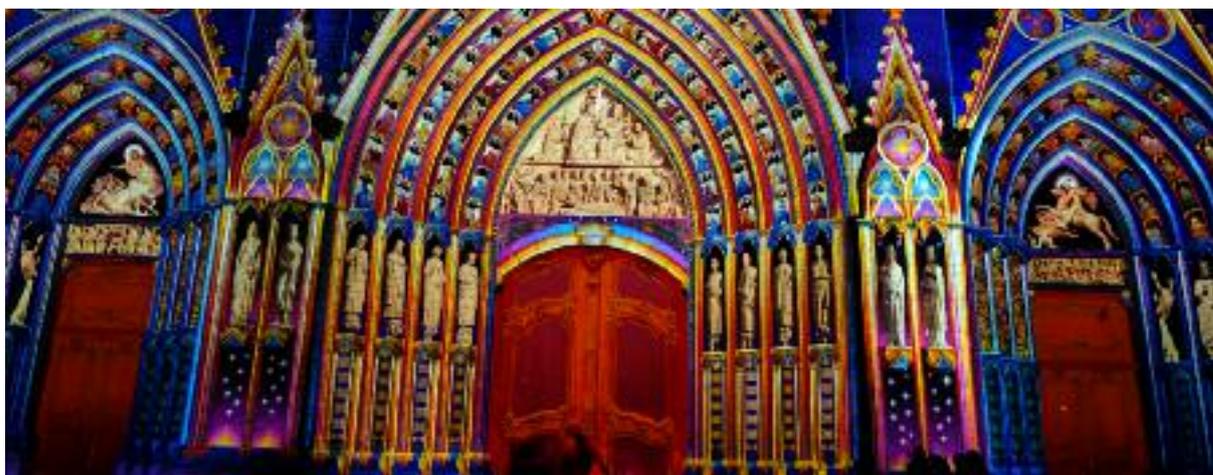
**Conduite d'opération** : restauration complète (56 M€). Plus gros chantier de restauration patrimoniale en France.

**Projet et impacts** : cette opération permet de conserver dans le quartier du Vieux Lyon une fonction judiciaire de premier plan en y installant la cour d'appel de Lyon et la cour d'assises.



## PRIMATIALE SAINT-JEAN

- **Edifice** : siège de l'Evêché du Primat des Gaules, cathédrale élevée à partir du XIII<sup>e</sup> siècle sur son emplacement actuel. Immeuble classé Monument historique en 1862.
- **Conduite de l'opération** : depuis 1981, les travaux de l'Etat, propriétaire de l'édifice, se sont succédés. Après un investissement de plus de 10 M€ les interventions sur les extérieurs ont été conclus en 2011. Maîtrise d'œuvre : Didier Repellin, architecte en chef des monuments historiques du Rhone.
- **Projet et impacts** : la dernière opération a permis la restauration de la façade occidentale du XIV<sup>e</sup> siècle.



## LA BASILIQUE DE FOURVIÈRE

- **Edifice** : immeuble inscrit Monument historique en 1977, en cours de classement.
- **Conduite de l'opération** : programme de travaux de 2007 à 2013 (les derniers travaux remontant aux années 1990) en trois phases (7,5 M€). Travaux réalisés par la Fondation de Fourvière, propriétaire de l'édifice, et aidés par la Ville de Lyon, l'Etat, ainsi que de nombreux donateurs et mécènes privés.
- **Projet et impacts** : l'opération a permis de réhabiliter la chapelle et de restaurer le clocher et la vierge dorée, de mettre hors d'eau la basilique, de traiter les conséquences des infiltrations dans la basilique et rénover l'électricité.



### 1.3. Reconversion

#### L'HÔTEL-DIEU

- **Edifice** : bâtiment classé Monument historique en totalité en 2011. Pièce urbaine majeure, d'une surface de 40 000 m<sup>2</sup> de plancher sur une parcelle de 22 000 m<sup>2</sup>, en hypercentre de l'agglomération ; un édifice qui a accompagné le développement urbain de la ville avec trois tranches chronologiques représentatives de la construction des XVII<sup>ème</sup>, XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles.
- **Conduite de l'opération** : projet de reconversion confié à un opérateur privé, après consultation sur la base d'un cahier des charges qualitatif. Début des travaux 2014, budget : 150 M€.
- **Projet et impacts** : le projet permet le renforcement du rôle économique de l'hypercentre historique dans l'agglomération, l'ouverture du site au public par une opération mixte et ouverte comprenant six programmes intégrés : hôtel, commerces, restauration, bureaux, cité internationale du goût, centre de séminaires. L'ouverture au public des cours (8 500 m<sup>2</sup>) complète cette programmation urbaine ouverte sur la ville.



#### L'ANTIQUAILLE

- **Edifice** : bâtiments inscrits Monuments historiques en janvier 2005. Ancien site hospitalier d'une surface d'environ 40 000m<sup>2</sup> situé en belvédère sur la ville, surplombant une balme boisée, reprenant sans doute le cardo-decumanus de Lugdunum.
- **Conduite de l'opération** : opération de reconversion engagée en 2004.
- **Projet et impacts** : l'opération permet de créer 110 logements, 74 chambres d'étudiants, des bureaux, un restaurant, un hôtel et un musée. Les espaces extérieurs sont également ouverts au public.



*Chantier de fouille archéologique de l'îlot central de l'Antiquaille  
© MGR / J.-M. Degueule*

## 1.4. Requalification d'espaces publics

### PLACE BELLECOUR

- **Site** : site classé. Une des plus grandes places de France (environ 60 000m<sup>2</sup>).
- **Conduite de l'opération**: recomposition de la partie Sud, à savoir environ 15 000m<sup>2</sup>. Travaux d'un montant de 14,8 M€ achevés en 2013. Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon et Grand Lyon.
- **Projet et impacts** : restauration et extension des kiosques historiques, des allées et des bassins, reconfiguration visuelle d'un lieu emblématique et central.



### PLACE DES JACOBINS

- **Site**: place pourvue d'une fontaine monumentale centrale édifée en 1885 sur les plans de l'architecte Gaspard André et classée monument historique en mai 1992.
- **Conduite de l'opération** : réaménagement de la place (8,5 M€).
- **Projet et impacts** : l'opération permet un rééquilibrage de l'espace public au profit du piéton et la restitution d'une véritable place patrimoniale autour de sa fontaine.



## ZONE 30

- **Site** : la zone concerne la quasi-totalité du site historique, 87km linéaire de voirie.
- **Conduite de l'opération** : mise en place de la zone 30 de 2005 à 2012 (14 M€).
- **Projet et impacts** : l'opération a permis d'aménager les 123 portes d'accès à cette zone, et ainsi de favoriser la place du piéton et des 2 roues en permettant une visite apaisée du site historique.



### 1.5. Reconquêtes des cours d'eau et des rives

## LES BERGES DU RHÔNE

- **Site** : rive gauche du Rhône, 11 hectares.
- **Conduite de l'opération** : première grande opération de reconquête de berges en hypercentre, livrée en 2007.
- **Projet et impacts** : L'opération a permis la suppression des espaces voués à la circulation automobile et au stationnement, restitués en parcs souterrains, et leur remplacement par un parc linéaire. La ville et ses habitants ont retrouvé le contact avec le fleuve et le projet a redonné aux piétons un espace public métropolitain majeur. Cette restitution permet la mise en valeur et la découverte à la fois du paysage urbain et des grands édifices qui le bordent.



## RIVES DE SAÔNE

- **Site** : Rive gauche et rive droite de la Saône à l'échelle du territoire de l'agglomération soit un linéaire de 50km.
- **Conduite de l'opération** : travaux de la première tranche (10km) livrés en 2013, d'un montant de 83 M€, sous maîtrise d'ouvrage principale du Grand Lyon. Première étape d'une reconquête plus complète de la rivière s'établissant sous plusieurs tranches
- **Projet et impacts** : l'opération permet de créer un cheminement piétonnier continu au plus près de l'eau. Ce cheminement est décliné en six séquences et fait l'objet d'implantation d'œuvres d'art urbaines déclinées en un « river movie ». De nombreuses opérations connexes sont déjà programmées : suppression de parcs de stationnement construits sur les berges, réaménagement de séquences complémentaires situées en rive droite de la rivière.



## 2. FICHES-ACTION

### MODE D'EMPLOI DES FICHES-ACTION

Les fiches actions sont classées suivants les 6 grandes orientations du Plan de gestion par renvois aux paragraphes correspondants et à leurs déclinaisons. Ce renvoi est rappelé en début de fiche.

Elles empruntent une forme similaire qui, par son itération, permet d'atteindre un certain degré de précision et de technicité, ainsi que de commodité de lecture.

Chaque fiche-action est déclinée en plusieurs paragraphes, qui reprennent tour à tour l'objectif et l'enjeu global dans lequel se situent l'action en question, le contenu détaillé de l'action, et les leviers méthodologiques identifiés pour y parvenir, formulés aussi souvent que possible sous forme de phases. Un dernier encart reprend des éléments programmatiques et techniques tels que le calendrier, les acteurs engagés, les moyens financiers mobilisés... Ce sont des repères qui parfois ne peuvent être identifiés avec précision mais qui permettent de donner une orientation globale.

**Orientation n°1 :**

**Projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine**

- Fiche-action n°1 : Révision du Plan local d'urbanisme et d'Habitat (PLU-H)
- Fiche-action n°2 : Révision des outils portant sur les espaces protégés
- Fiche-action n°3 : Développement des Ateliers du Patrimoine
- Fiche-action n°4 : Création de l'Observatoire du Patrimoine Urbain
- Fiche-action n°5 : Elaboration d'un Plan de référence du site historique
- Fiche-action n°6 : Poursuite de l'Etude thermique du bâti ancien

**Orientation n° 2 : Approche scientifique de l'authenticité du site et production des connaissances**

- Fiche-action n°7 : Renforcement de la coopération scientifique et culturelle

**Orientation n° 3 : Conservation préventive et restauration du patrimoine**

- Fiche-action n°8 : Consolidation de la chaîne de l'archéologie
- Fiche-action n°9 : Restauration du patrimoine monumental et archéologique

**Orientation n° 4 : Sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel**

- Fiche-action n°10 : Positionnement des Musées Gadagne comme pôle d'interprétation du site historique
- Fiche-action n°11 : Mise en place d'un plan Signalétique du site historique
- Fiche-action n°12 : Refonte du volet patrimonial du site Web culturel de la Ville de Lyon
- Fiche-action n°13 : Confortement du réseau des institutions culturelles dans les quartiers politique de la ville
- Fiche-action n°14 : Partage des valeurs universelles dans les quartiers anciens inscrits en politique de la ville

**Orientation n° 5 : Tourisme et valeur universelle du patrimoine**

- Fiche-action n°15 : Diversification des offres touristiques en lien avec la V.U.E.

**Orientation n° 6 : Partage national et international des valeurs du patrimoine mondial**

- Fiche-action n°16 : Programme d'échange et de coopération sur les nouveaux acteurs et les nouvelles pratiques dans la gestion du patrimoine urbain

# FICHE-ACTION N°1

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET D'HABITAT (PLU-H)

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-1, « Projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du territoire », 1er point.

### Enjeux et objectifs :

Assurer la place de la gestion patrimoniale dans le futur développement urbain lyonnais en confortant son existence juridique par le biais réglementaire des documents d'urbanisme.

### Description du contenu :

L'action consiste à affirmer la cohérence de l'échelle territoriale représentée par le site historique dans le cadre de la révision du PLU-H engagée par le Grand Lyon en avril 2012, en intégrant la prise en compte de la préservation, de la conservation et de la valorisation du site inscrit au travers des outils réglementaires.

### Leviers :

La révision du PLU-H intégrera la prise en compte du site inscrit à travers deux outils :

- **Au sein du Projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) :** intégrer les enjeux patrimoniaux de gestion du site historique en reconnaissant la dimension fédératrice du rayonnement du site inscrit. Il s'agit à la fois de :
  - Assurer la protection, la conservation et la valorisation de l'ensemble des objets patrimoniaux dans le secteur.
  - Poursuivre les aménagements qui permettent de mettre en valeur le territoire, en termes de paysage, d'espaces publics et de mise en réseau du Rhône et de la Saône considérés comme des espaces publics.
- **Création d'une Orientation d'aménagement de programmation (O.A.P.) :** inscrire dans le nouveau PLU-H une O.A.P. spécifique au périmètre inscrit (site historique et zone tampon). Il s'agit de définir des préconisations en termes :
  - De paysages, espaces extérieurs : valorisation des lieux de belvédères, points de vue, promenades, des fortifications, des traboules, cours intérieures etc. ; articulation du site inscrit avec les autres quartiers.
  - De bâti existant : aspect extérieur, implantation, énergie.
  - De nouvelles constructions : prévoir une possibilité d'insertion d'éléments contemporains à l'intérieur du site inscrit, en cohérence avec l'environnement et la silhouette urbaine propre au site historique et en respectant l'intégrité de la V.U.E.

Ces préconisations respecteront la typologie des cinq tissus-urbains identifiés :

- Bâti antique
- Moyen-âge/Renaissance
- Classique/baroque/XVIe siècle/XVIIIe siècle
- Canut et haussmannien/XIXe siècle
- XXe siècle

La réforme du Code du patrimoine à venir apportera éventuellement des modifications aux outils réglementaires.

## PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action** : Confortement.
- **Échéancier et calendrier** : Fin du processus : 31 décembre 2016.
- **Les acteurs** :
  - Maîtrise d'ouvrage : Grand Lyon.
  - Pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Délégation générale au développement urbain (DGDU).
  - Maîtrise d'œuvre : Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.
  - Acteurs associés : Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain et Mission site historique de Lyon) ; Etat DRAC (Service territorial de l'architecture et du patrimoine) ; Région (Service de l'Inventaire général).
- **Moyens humains et financiers à mettre en œuvre** : Inscrits au sein du dispositif global de la révision du PLU-H : DGDU (Maîtrise d'œuvre : Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise).
- **Le territoire concerné** : Site historique et zone tampon/ville de Lyon.
- **Indicateurs d'évaluation** : Approbation du nouveau PLU-H intégrant ces dimensions patrimoniales fin 2016.
- **Filiation avec d'autres actions** : Révision des espaces protégés (cf fiche-action n°2).

# FICHE-ACTION N°2

## RÉVISION DES OUTILS PORTANT SUR LES ESPACES PROTÉGÉS

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-1, « Projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du territoire », 1er point.

### Enjeux et objectifs :

Adapter et moderniser les outils de protection et de mise en valeur réglementaires présents sur le site inscrit afin de prendre en compte les nouveaux objectifs patrimoniaux et les nouvelles réalités, en particulier celles en matière de développement durable.

### Description du contenu :

L'action consiste à mener deux interventions correspondant aux deux espaces protégés du site:

- Révision et extension du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux Lyon (PSMV, Lyon 5e).
- Transformation de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) des Pentès de la Croix-Rousse (Lyon 1er) en Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Ces actions seront menées à terme en respectant le calendrier donné, afin de répondre aux objectifs initiaux de meilleure gestion réglementaire du bien inscrit.

### Leviers :

La révision des outils portant sur les espaces protégés est déclinée en deux outils :

- **Mise en révision du PSMV du Vieux Lyon à Lyon 5ème :**
  - Suite à la réalisation de premières études de diagnostic et de bilan d'application du PSMV en 2010-2011, réaliser une expertise avec l'assistance d'un architecte du patrimoine pour définir un périmètre puis tracer les objectifs et les contours de la révision/extension (élaboration du cahier des charges de la mission de révision/extension).
  - Conforter l'ambition de sauvegarde et de mise en valeur, prendre en compte les enjeux de développement durable et les exigences de la vie contemporaine, approfondir la connaissance du secteur par la réalisation de fiches immeubles, étendre la protection et la mise en valeur au patrimoine similaire situé actuellement hors du périmètre du PSMV, au nord et au sud de l'actuel secteur, ainsi que sur la rive gauche de la Saône, en Presqu'île.
- **Transformation de la ZPPAUP des Pentès de la Croix Rousse à Lyon 1er en AVAP :**
  - Moderniser les outils de protection du patrimoine indispensables à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine urbain spécifique aux Pentès de la Croix-Rousse au sein du site inscrit de Lyon.
  - Prendre en compte les enjeux du développement durable, à l'échelle du fonctionnement urbain du quartier d'une part et des immeubles d'autre part, notamment la question de la performance énergétique des bâtiments à traiter en cohérence avec les enjeux de patrimoine architectural et urbain.
  - Permettre l'adaptation du bâti ancien aux attentes de la vie contemporaine que ce soit en matière de confort ou d'accessibilité.
  - Réaffirmer une ambition forte en matière de paysage urbain, tant au niveau de la qualité des espaces extérieurs qu'en terme d'intégration des activités économiques et commerciales (question des devantures commerciales, fluides, locaux techniques...).

- Mettre à jour les documents réglementaires, en fonction des évolutions ci-dessus, et avec un objectif de précision et de concision des règles et d'information, sensibilisation des habitants, des artisans et des acteurs immobiliers.
- Être en cohérence avec les actions de requalification urbaine.

La transformation de la ZPPAUP en AVAP comprendra une phase d'étude jusqu'à l'élaboration de l'arrêt de projet, la réalisation d'une éventuelle évaluation environnementale, puis la conduite de la procédure jusqu'à l'approbation de l'AVAP.

La possible révision du Site inscrit au titre du Code de l'environnement permettrait de compléter cette action.

La réforme du Code du patrimoine à venir apportera éventuellement des modifications aux outils réglementaires.

#### PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action :** Création/confortement.
- **Échéancier et calendrier :**
  - PSMV : Étude préalable : 2014 ; Prescription : 2015-16.
  - AVAP : Juillet 2015 sous réserve de non réalisation d'une évaluation environnementale.
- **Les acteurs :**

#### PSMV

- Maîtrise d'ouvrage : Etat, en association avec le Grand Lyon.
- Pilote et co-pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Etat (Service territorial de l'architecture et du patrimoine)/ Délégation générale au développement urbain.
- Maîtrise d'œuvre : À définir après consultation.
- Acteurs associés : Région (Service de l'Inventaire général) ; Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain et Mission site historique) ; Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.

#### AVAP

- Maîtrise d'ouvrage : Grand Lyon.
- Pilote et co-pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : DGDU.
- Maîtrise d'œuvre : À définir après consultation.
- acteurs associés : Région (Service de l'Inventaire général) ; Etat DRAC (Architecte des Bâtiments de France) ; Ville de Lyon (DAU et Mission site historique) ; Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.

- **Le territoire concerné :** Périmètre du Site historique (deux secteurs distincts pour le PSMV et l'AVAP).
- **Moyens humains et financiers à mettre en œuvre :** Inscrits au sein du dispositif global de la révision des outils réglementaires.
- **Indicateurs d'évaluation :** Révision effective des trois outils réglementaires concernés au terme du calendrier annoncé.
- **Filiation avec d'autres actions :** Révision du PLU-H (cf fiche-action n°1) ; Développement des Ateliers du patrimoine (cf fiche-action n°3) ; Restauration du patrimoine monumental et archéologique (cf fiche-action n°9).

# FICHE-ACTION N°3

## DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS DU PATRIMOINE

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-1, « Projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du territoire », 2e point (également, voir Politique de gestion du bien 3-3, « Conservation préventive et restauration du patrimoine » ; Politique de gestion du bien 3-4, « Sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel », 3e point.)

### Enjeux et objectifs :

Mettre en place un outil d'aide à la décision dans la gestion du site et de proposition dans les domaines réglementaires et opérationnels urbains, intégrant des objectifs de sensibilisation des publics et de partage des connaissances notamment entre milieux de l'aménagement, de la culture et du tourisme. Il s'agit également de faciliter le travail dans la proximité avec les partenaires associatifs.

### Description du contenu :

L'action consiste à construire durablement les Ateliers du patrimoine, en leur donnant un rôle pluriel et transversal.

Les ateliers seront organisés autour de réunions (mensuelles ou trimestrielles), animées par la Direction de l'aménagement urbain (DAU) de la Ville de Lyon, sous l'égide de l'Adjoint à l'urbanisme et organisées par arrondissement.

Les sessions d'ateliers constitueront une référence en matière de patrimoine urbain pour les gestionnaires des différents domaines spécialisés de l'aménagement (transports, espace public, commerce, habitat...). Ils permettront de partager et de construire dans chaque domaine des modes de faire cohérents et valorisants pour la qualité patrimoniale des quartiers.

Ils participeront à la sensibilisation du grand public (propriétaires, habitants, usagers, visiteurs) et des mondes professionnels (architectes, acteurs du ravalement...), et à la diffusion de la connaissance entre les mondes de la culture et de l'aménagement.

Ils pourront être une instance d'animation et de réflexion pour la révision des outils réglementaires patrimoniaux (Secteur sauvegardé et Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine)

Ils auront vocation à traiter toutes les échelles d'intervention : de la statue ou la porte remarquable au fonctionnement du quartier ou à la préservation du paysage.

Ils permettront une coordination entre les acteurs permanents de l'atelier :

- Acteurs territoriaux : de la Ville à l'Etat
- Acteurs de la culture et de l'aménagement urbain
- Acteurs du tourisme et de l'aménagement urbain

### Leviers :

Le développement des Ateliers du patrimoine s'appuie sur une consolidation du déroulement de ces ateliers, et de leur diffusion.

- Les ateliers se dérouleront en deux temps : exposé et analyse d'une problématique patrimoniale ou de gestion urbaine ; coordination sur les dossiers opérationnels en cours.
- Un compte-rendu diffusé aux élus et au sein des organismes représentés permettra de communiquer au-delà des membres de l'atelier. Certains comptes-rendus portant sur des problématiques techniques pourront être diffusés de façon plus large en direction de certains professionnels (et associations) qui en avaient fait la demande.
- Ce travail pluridisciplinaire de prise en compte du patrimoine dans des domaines transversaux de gestion urbaine, ou de sensibilisation pourra être optimisé par la diffusion de documents d'information ou des chartes (plusieurs opérations ont déjà été réalisées : charte de gestion du domaine public du Vieux Lyon, guide pour réaliser vos travaux en périmètre inscrit...)

- Une réunion commune annuelle des ateliers est souhaitable pour faire un bilan et partager les expériences des différents ateliers.
- Les ateliers constituent également le lieu privilégié de travail concret sur projets avec les acteurs locaux.
- Un élargissement des ateliers aux arrondissements de la zone tampon (notamment 4ème, 6ème et 3ème pourrait être envisagé sous une forme moins fréquente (une réunion annuelle).

#### PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action :** Confortement/développement.
- **Échéancier et calendrier :** Confortement : 2014 ; développement : 2015.
- **Les acteurs :**
  - Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon.
  - Pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Direction de l'aménagement urbain.
  - Acteurs associés : Grand Lyon ; Etat DRAC ; Région (Service de l'Inventaire général) ; Ville de Lyon (Mission site historique) ; Mairies d'arrondissement.
- **Moyens humains et financiers :** 10 000 euros/an pour des actions d'étude et de sensibilisation ; création d'un poste chargé de l'animation et du secrétariat des ateliers du patrimoine sous statut d'apprenti.
- **Le territoire concerné :** Site historique et zone tampon.
- **Indicateurs d'évaluation :** Évaluation quantitative des actions précitées (nombre de dossiers examinés, diversité et richesse des thématiques développées, actions et concertation engagées...) ; tenue d'un atelier commun tous les ans.
- **Filiation avec d'autres actions :** Révision des espaces protégés (cf fiche-action n°2) ; Révision du PLU-H (cf fiche-action n°1) ; Consolidation de la chaîne de l'archéologie (cf fiche-action n°8) ; Création de l'observatoire du patrimoine urbain (cf fiche-action n°4) ; mise en place d'une Commission locale du Bien.

# FICHE-ACTION N°4

## CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE URBAIN

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-1, « Projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du territoire », 2e point.

### Enjeux et objectifs :

Créer l'observatoire du patrimoine urbain afin de disposer d'un outil d'observation et d'aide à la décision qui permette le suivi d'un secteur urbain d'hypercentre soumis à des dynamiques urbaines fortes.

### Description du contenu :

L'action consiste à mettre en place l'observatoire du patrimoine urbain sur les bases de sa préfiguration engagée depuis 2009. Il s'agit de :

- Définir des problématiques, et des trames de rendu cohérentes avec les objectifs et finalités de l'observatoire.
- Établir des indicateurs pertinents.
- Mettre en œuvre la collecte des données nécessaires, auprès des différentes sources identifiées, y compris au besoin par la génération de nouvelles bases.
- Élaborer une méthode de validation et de restitution des données, calibrée selon une échelle adéquate, entre l'évaluation du rapport périodique UNESCO et des rendus intermédiaires.

L'observatoire du patrimoine urbain doit remplir deux objectifs complémentaires :

- Représenter un outil d'aide à la décision pour les professionnels.
- Être un outil d'évaluation pour préparer l'élaboration du rapport périodique UNESCO.

### Leviers :

La création de l'observatoire du patrimoine urbain se décline en trois phases :

- Construction de l'outil :
  - Cadrage précis de la mission et des objectifs
  - Identification des thématiques et indicateurs pertinents en adéquation avec les objectifs et finalités de l'observatoire.
  - définition des modalités de partenariat et de collecte des informations auprès des acteurs suivants en priorité : observatoire urbain de la Ville de Lyon (Direction de l'aménagement urbain, pilote), du Grand Lyon, de l'Agence d'urbanisme de Lyon, Service régional de l'Inventaire général, Office du tourisme du Grand Lyon
  - Elaboration d'une trame de rendu, pour la publication de trois types de rapports :
    - Rapport annuel sur la fréquentation du site historique.
    - Rapport bi ou tri annuel sur l'aménagement, l'équipement, la mise en valeur du site historique.
    - Evaluation périodique UNESCO tous les six ans.
- Mise en place d'une stratégie et d'outils de communication pour diffuser les différents rendus.
- Actualisation périodique des données sur la base des trames prédéfinies.

## PROGRAMMATION DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action** : Création/développement/réorientation.
- **Échéancier et calendrier** : 2014-15 : phase 1, mise en œuvre opérationnelle.
- **Les acteurs** :
  - Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon.
  - Pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Direction de l'aménagement urbain.
  - Maîtrise d'œuvre : Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.
  - Acteurs associés : Etat (DRAC) ; Région (Service de l'Inventaire général) ; Grand Lyon ; Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon ; Comité départemental du tourisme ; Ville de Lyon (Direction des affaires culturelles et Mission site historique).
- **Moyens humains et financiers à mettre en œuvre** : Contrat d'objectif de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.
- **Le territoire concerné** : Site historique et zone tampon.
- **Indicateurs d'évaluation** : Publication effective des rapports ; pertinence des rapports au vu des attentes des acteurs attestant de la réactivité de l'outil.
- **Filiation avec d'autres actions** : Mise en place d'une Commission locale du bien ; rapports périodiques UNESCO ; Développement des ateliers du patrimoine (cf fiche-action n°3).

# FICHE-ACTION N°5

## ÉLABORATION D'UN PLAN DE RÉFÉRENCE DU SITE HISTORIQUE

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-1, « Projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du territoire », 3e point.

### **Enjeux et objectifs :**

Mettre en place un schéma de référence stratégique sur le périmètre inscrit en vue d'assurer la protection et la mise en valeur de son paysage urbain, et d'articuler ces notions avec celle de développement, au regard des enjeux de gestion et de développement urbain actuels (développement durable, nature dans la ville, gestion du paysage, évolution de la place du site dans l'agglomération...).

### **Description du contenu :**

L'action consiste à conduire une réflexion pluridisciplinaire d'ensemble afin d'identifier les principaux enjeux à prendre en considération pour concilier, dans le champ de l'architecture, de l'espace et du fonctionnement urbain, de l'environnement, du paysage ... la protection du patrimoine et le développement urbain dans le site historique. Elle a pour objet de fournir une base à l'élaboration d'outils, et de proposer des actions et des modes de faire cohérents avec les objectifs de dynamisme, d'activité, de maintien des fonctions fortes d'hypercentre, et de préservation/mise en valeur du site.

Il ne s'agit pas uniquement de la notion de paysage au sens pittoresque du terme mais entendue comme le fonctionnement global du tissu urbain permettant la mise en valeur de ses caractéristiques spatiales en cohérence avec les valeurs patrimoniales du site historique.

Les évaluations assureront la reconnaissance et la synthèse des dynamiques et politiques à l'œuvre dans les domaines suivants :

- L'énergie dans une approche environnementale.
- Les déplacements urbains, la place de l'automobile et le stationnement.
- Les activités commerciales.
- La mixité fonctionnelle.
- La mixité sociale.
- La gestion des espaces publics dans une approche harmonisée.
- La place de la nature en ville, sous toutes ses formes, dans une approche notamment environnementale : principalement à travers la question des cours d'eau et des espaces végétalisés.
- Le paysage urbain:
  - Les espaces dits naturels : balcons notamment.
  - Grands sites mutables témoins d'une époque historique: vestiges antiques (amphithéâtre des Trois Gaules, théâtre antique et théâtre de l'Odéon) ; fortifications médiévales ; Jardin des Plantes, Renaissance ; La Fabrique des canuts, période classique.
  - Equipements à reconvertir.
  - Architecture contemporaine.

### Leviers :

L'élaboration d'un plan de référence du site historique est portée par une équipe pluridisciplinaire. Cette équipe aura pour mission de dégager des axes stratégiques relatifs aux évolutions du site historique, sur les thématiques évoquées plus haut, de manière à faciliter ensuite l'émergence de l'aide à la décision préalable à toute phase opérationnelle.

Les phases identifiables et les missions de cette équipe seront :

- Diagnostic : faire un inventaire des outils actuels et des actions déjà engagées sur ces grandes thématiques.
- Analyse : proposer une méthodologie pour renforcer la vision intégrée et prendre en compte les éléments identifiés.
- Prospective : identifier des suites opérationnelles possibles.

Les actions proposées devront être pour une part déclinées dans une coordination entre services opérationnels et référents patrimoine ; pour une autre part faire l'objet d'actions portant directement sur la mise en valeur du patrimoine paysager, urbain et architectural. Enfin une part importante d'information et de sensibilisation devra être mise en place.

### PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action** : Création.
- **Échéancier et calendrier** : 2016-17.
- **Les acteurs** :
  - Maîtrise d'ouvrage : Grand Lyon, Ville de Lyon, État (DRAC)
  - Pilote et co-pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Délégation générale au développement urbain (DGDU), Direction de l'aménagement urbain (DAU), Etat DRAC.
  - Maîtrise d'œuvre: Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise et experts nécessaires suivant thématiques.
  - Acteurs associés : Etat ; Région (Service de l'Inventaire général) ; Ville de Lyon (Mission site historique).
- **Moyens humains et financiers à mettre en œuvre** : Contrat d'objectif de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise 2015 pour étude en 2016 ; contrats d'études d'experts.
- **Le territoire concerné** : Site historique et zone tampon.
- **Indicateurs d'évaluation** : Mise en place d'actions de sensibilisation ou d'incitation ou expérimentales.
- **Filiation avec d'autres actions** : Poursuite de l'étude thermique du bâti ancien (cf fiche-action n°6) ; Révision des espaces protégés (cf fiche-action n°2) ; Projet Rives de Saône.

# FICHE-ACTION N°6

## POURSUITE DE L'ÉTUDE THERMIQUE DU BÂTI ANCIEN

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-1, « Projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du territoire », 4e point.

### Enjeux et objectifs :

Améliorer la qualité énergétique d'immeubles qu'il est prévu de conserver sur le très long terme, contrairement au parc immobilier dans son ensemble pour lequel un taux de renouvellement de 1% par an est généralement prévu.

L'enjeu est de maintenir l'attractivité de ces immeubles en améliorant leurs qualités thermiques. Il est nécessaire pour ce faire de dégager des méthodologies de travaux croisant, voire faisant converger, les enjeux patrimoniaux et énergétiques, ainsi que de dégager des stratégies de mise en œuvre adaptées à des copropriétés de petite taille.

### Description du contenu :

L'action consiste à développer une approche stratégique au sujet de l'énergie en poursuivant l'étude thermique du bâti ancien amorcée en 2012, afin de dégager des méthodologies d'amélioration thermique reproductibles. Il s'agira à la fois d'identifier des objectifs clairs et quantifiables et de développer ensuite les stratégies pour les atteindre.

### Leviers :

La poursuite de l'étude thermique du bâti ancien se décline en plusieurs phases :

- Le lancement de l'étude a porté sur deux immeubles des XVIIIème et XIXème siècles. Elle sera complétée dans le cadre de l'étude d'AVAP à venir par un troisième immeuble test.

Ces études sont financées et suivies dans un cadre partenarial (Ville, Communauté Urbaine, Etat, agence locale de l'environnement) et portent sur des immeubles test permettant l'association de l'Union des syndicats de l'immobilier (UNIS) à cette démarche.

- Après un diagnostic détaillé réalisé par un architecte du patrimoine ou un architecte spécialisé, associé à un bureau d'études thermiques et la réalisation d'un projet d'amélioration énergétique, un processus de mise en œuvre des travaux dans le cadre d'une copropriété sera proposé.

- Au vu des caractéristiques de ces immeubles une méthode « douce » par remplacement progressif des éléments vétustes et interventions motivées par des causes liées à l'entretien de l'immeuble ou du local devraient être proposées. La démarche consisterait à doter les copropriétés d'un plan d'actions définissant un objectif final d'efficacité énergétique et une répartition des travaux entre syndicat de copropriété et propriétaires individuels.

L'efficacité de la méthode douce peut être la réalisation annuelle de travaux en proportion raisonnable sur une large part du parc. Les leviers précis de cette action pourront être tirés des conclusions de l'étude avec une action de sensibilisation voire des actions expérimentales ou des actions incitatives (aides au diagnostic).

## PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action** : Création/développement.
- **Échéancier et calendrier** : 2014-15 : poursuite de l'étude/À partir de 2016 : méthodologie et mise en place du dispositif opérationnel.
- **Les acteurs** :
  - Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon.
  - Pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Direction de l'aménagement urbain (DAU).
  - Maîtrise d'œuvre: Cabinets d'architectes du patrimoine.
  - Acteurs associés : Grand Lyon (Délégation générale au développement urbain) ; Etat DRAC ; Ville de Lyon (Mission site historique) ; Agence locale de l'énergie.
- **Moyens humains et financiers** : À déterminer en fonction des actions retenues.
- **Le territoire concerné** : Site historique et zone tampon/ville de Lyon.
- **Indicateurs d'évaluation** : Mise en place d'actions de sensibilisation ou d'incitation ou expérimentales.
- **Filiation avec d'autres actions** : Élaboration d'un plan de référence du site historique (cf fiche-action n°5). ; Révision des espaces protégés (cf fiche-action n°2).

# FICHE-ACTION N°7

## RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-2, « Approche scientifique de l'authenticité du site et production de connaissances », 1er et 2e points.

### Enjeux et objectifs :

Consolider la transversalité entre les praticiens et les universitaires/chercheurs, développer des réseaux d'investigation pluridisciplinaire sur la compréhension du bien inscrit afin de capitaliser les connaissances, de construire une culture commune et un partage des valeurs universelles et d'échanger sur les pratiques et la gestion du site historique et du projet urbain.

### Description du contenu :

L'action consiste à mettre en place deux processus permettant de développer l'interface entre monde universitaire et professionnels :

- Mutualisation des données par l'élaboration d'une métabase identifiant la localisation des sources disponibles sur le périmètre inscrit et sa zone tampon : cet outil permet de savoir qui travaille sur quoi et comment accéder aux différentes ressources.
- Production de contenus à archiver également dans le cadre de cette mutualisation de données, et partenariats concrets sur des projets de recherche ou opérationnels.

### Leviers :

Le renforcement de la coopération scientifique et culturelle comprend deux leviers complémentaires :

- **Mutualisation des sources :** étude de faisabilité technique réalisée par un groupe d'étudiants de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) d'avril 2014 à 2015 :
  - Inventaires et état des lieux des ressources disponibles dans des établissements divers : établir une typologie par type d'établissements : Musées, structures universitaires, archives, Service de l'Inventaire général...
  - Proposition de trois scénarios d'élaboration d'une métabase, validation technique d'un scénario et développement de ce dernier.
  - Cette étude permettra d'expérimenter des premières coopérations entre les acteurs et de fournir un modèle de partenariat reproductible: mise en place d'un comité de pilotage animé par la Mission site historique, accompagnée d'un pilote technique (Bibliothèque municipale de Lyon) et composé d'une douzaine de partenaires : Etat (DRAC), Région (Service de l'Inventaire général, Service régional de l'archéologie (SRA)), Département (archives départementales), Grand Lyon, Ville de Lyon (Musées Gadagne, archives municipales, Service de l'archéologie municipale), Université de Lyon (Institut d'urbanisme de Lyon (IUL), Ecole nationale supérieure des Beaux-arts (ENSBA), Ecole d'architecture, laboratoire Intelligence des Mondes urbains).
- **Production de contenus :**
  - Expérimentation ponctuelle de partenariats afin d'amorcer un travail commun : coopération entre l'Ecole d'architecture Lyon-Saint Etienne, Cité du Design et la Mission Culture du Grand Lyon lors des Journées européennes du patrimoine 2013 ; projets de diffusion des productions (expositions et/ou publications).
  - Développement de partenariats à partir de cette expérimentation et conduite d'une journée-atelier en 2014 qui permette de faire se rencontrer universitaires et praticiens pour imaginer des passerelles.

- Identifier les cibles (en partie les partenaires cités ci-dessus) et les thématiques de cette journée d'étude.
- Conduire la journée-atelier et mettre en place une méthodologie pour créer des complémentarités et modalités de production de contenu.
- Articuler des sujets de stage, des contrats CIFRE, des sujets de doctorat autour de projets de recherche en lien avec les questions patrimoniales.

#### PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action :** Création.
- **Échéancier et calendrier :** 2014-15 et suivi dans le temps.
- **Les acteurs :**
  - Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon.
  - Pilote et co-pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Mission site historique/pilotage technique : Bibliothèque municipale de Lyon.
  - Maîtrise d'œuvre: groupe étudiants ENSSIB.
  - Acteurs associés : Etat DRAC (Service régional de l'archéologie) ; Région (Service de l'Inventaire général) ; Département (Musée de la civilisation gallo-romaine, archives) ; Grand Lyon ; Ville de Lyon (Musées Gadagne, archives, Service archéologique municipal, Direction de l'aménagement urbain) ; Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise ; Université de Lyon (IUL, Ecole d'architecture, ENSBA, laboratoire Intelligence des mondes urbains, Service science et société).
- **Moyens humains et financiers :** 15 000 euros sur 2 ans.
- **Le territoire concerné :** Site historique et zone tampon.
- **Indicateurs d'évaluation :** Mise en service de la métabase en 2016 ; projets de coopération Ville/Université.
- **Filiation avec d'autres actions :** Service de l'inventaire général (Région).

# FICHE-ACTION N°8

## CONSOLIDATION DE LA CHAÎNE DE L'ARCHÉOLOGIE

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-3, « Conservation préventive et restauration du patrimoine », 1er point.

### Enjeux et objectifs :

Développer l'intégration de l'archéologie dans les processus et procédures d'urbanisme, et la normalisation du rapport entre l'aménagement et l'archéologie, optimiser l'articulation de cette discipline scientifique avec les impératifs notamment économiques, d'aménagement et d'urbanisme, favoriser la maîtrise de la consommation de la ressource archéologique.

### Description du contenu :

L'action consiste en une déclinaison autour de trois axes de la chaîne de l'archéologie : développement et mise en partage de deux outils majeurs de gestion et de recherche, l'un existant (la base de données SIG ALyAS), l'autre à créer (Centre de conservation et d'étude : CCE) ; poursuite et mise en place des procédures de mutualisation des données ; amplification d'une politique de diffusion et de restitution des résultats en direction de tous les publics.

### Leviers :

La consolidation de la chaîne de l'archéologie est déclinée autour de trois enjeux majeurs :

#### ■ Anticiper :

dans une vision contemporaine de la ville (élargissement des échelles revisitant les frontières administratives actuelles), renforcer les dispositifs d'échanges et de collaboration entre l'Etat (Service régional de l'archéologie, Conservation régionale des monuments historiques et Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine) et la Ville et porter à connaissance la dimension archéologique dans les procédures d'urbanisme et de protection (Ateliers du patrimoine, révision périodique des ZPPAUP et du PLU-H...). Une articulation avec les échelles de la ville contemporaine (agglomération/pôle métropolitain) est à envisager.

#### ■ Connaitre, préserver, partager :

- Développer la mise en place des outils de capitalisation et de partage des données, ainsi que d'étude et de conservation des mobiliers recueillis :
  - interopérabilité entre la carte archéologique nationale et la carte archéologique communale (ALyAS),
  - création d'un Centre de conservation et d'étude (CCE) qui abordera notamment ces questions : favoriser la conservation pérenne des archives du sol (mobiliers et archives) dans les collections publiques présentes sur le territoire lyonnais.
- Favoriser les études préalables d'archéologie du bâti : assurer un suivi archéologique pour collecter les données sur les travaux ne donnant pas lieu à prescription, pour le sous-sol comme pour le bâti ; renforcer les objectifs du Pré-inventaire architectural du Vieux-Lyon (réalisé par le Service d'archéologie municipal).
- Étayer la stratégie de connaissance et construire inter-institutionnellement une logique de programmation, en interpellant sur les problématiques et les sites majeurs (occupation protohistorique, édifices de spectacle, fortifications,...), afin de limiter la consommation du potentiel archéologique in situ et de développer des réserves archéologiques sous les aménagements à venir notamment.

- **Restituer :**
  - Développer les collaborations entre les acteurs de l'archéologie et les Musées de France présents sur le territoire.
  - Développer la politique de publication à double niveau (articles et ouvrages à caractère scientifique, plaquettes et documents de vulgarisation – à systématiser).
  - Assurer une présence archéologique « banalisée » pour intégrer la discipline dans les préoccupations et les intérêts des habitants (« apéros-archéo », actions de médiation de proximité).
  - Réaffirmer les deux temps principaux de restitution (Journées européennes du patrimoine et Journées nationales de l'archéologie).

La réforme attendue (2014) du Code du Patrimoine pourra apporter des modifications aux outils réglementaires.

#### PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action :** Confortement/développement/création.
- **Échéancier et calendrier :** 2014 : étude de faisabilité et de programmation d'un CCE.
- **Les acteurs :**
  - Maîtrise d'ouvrage : Région et Ville de Lyon.
  - Pilote et co-pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Service régional de l'archéologie (SRA); Service archéologique municipal (SAM) ; Musées Gadagne.
  - Acteurs associés : Musée de la civilisation gallo-romaine; universités Lyon 2 et Lyon 3 ; Maison de l'Orient et de la Méditerranée (CNRS).
- **Moyens humains et financiers :** Moyens du SAM et moyens compris par la Convention Patrimoine 2012-2016.
- **Le territoire concerné :** Ville de Lyon.
- **Indicateurs d'évaluation :** Régularité de la concertation étroite et déjà effective entre le SAM, le SRA et la Direction de l'aménagement urbain (DAU).
- **Filiation avec d'autres actions :** Convention Patrimoine 2012-16 ; Restauration du patrimoine monumental et archéologique (cf fiche-action n°9) ; Positionnement des Musées Gadagne comme pôle d'interprétation (cf fiche-action n°10).

# FICHE N°9

## RESTAURATION DU PATRIMOINE MONUMENTAL ET ARCHEOLOGIQUE

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-3, « Conservation préventive et restauration du patrimoine », 3e et 4e points.

### **Enjeux et objectifs :**

Mettre en valeur, restaurer et conserver les nombreux patrimoines immobiliers et mobiliers lyonnais du site historique, témoins d'un art de vivre, afin de contribuer à l'embellissement et au maintien du cadre de vie des habitants et de favoriser le rayonnement de la cité ; transmettre cet héritage aux générations futures dans le meilleur état possible ; valoriser les savoir-faire.

### **Description du contenu :**

L'action consiste à :

- Compléter l'effort actuel de remise à niveau de ce patrimoine souvent protégé au titre des Monuments historiques (monuments, églises, statuaire urbaine) à travers une programmation pluriannuelle prenant en compte l'ensemble des besoins (restauration intérieure, extérieure, mobilier et immobilière) et destinée à favoriser un entretien régulier et moins coûteux pour la collectivité.
- Soutenir par ces différents chantiers engagés l'activité économique de nombreuses entreprises spécialisées, et préserver ainsi les savoir-faire, dans de très nombreux domaines.

### **Leviers :**

La restauration du patrimoine monumental et archéologie est déclinée en deux types d'objets :

- Patrimoine monumental culturel et statuaire urbaine des grandes places :
  - Mener des actions de restauration des extérieurs, des intérieurs, du mobilier dont œuvres d'art et des décors par le biais d'un partenariat Ville/Etat.
  - Mener à son terme la troisième Convention Patrimoine qui identifie des monuments culturels phares et y associe des budgets : église St-Bruno, Temple du Change, église St-Irénée, église St-Nizier (mosaïques)/des sculptures de places majeures : place des Jacobins, fontaine Bartoldi (place des Terreaux).
  - Identifier des sites mutables à restaurer potentiellement dans une future 4e Convention Patrimoine Ville/Etat et conduire des études dans le cadre de l'actuelle Convention sur les besoins : monuments culturels : église St Martin Bonaventure, église St Nizier, basilique St-Martin d'Ainay, église St-Bruno des Chartreux/statuaire des places : place Carnot (porte d'entrée Sud du site historique), place Bellecour.
  - Demeurer attentifs et prévoir des partenariats divers pour les restaurations des Monuments historiques classés ou inscrits hors propriété de la ville : Chapelle de l'Hôtel Dieu...
- Patrimoine archéologique antique :
  - Poursuivre les réflexions autour de la mise en valeur du patrimoine archéologique : théâtre antique et odéon, amphithéâtre des Trois Gaules...

## PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action** : Confortement.
- **Échéancier et calendrier** : 2013-2016 (Convention Patrimoine).
- **Les acteurs** :
  - Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon.
  - Pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Direction des affaires culturelles (DAC).
  - Acteurs associés : Etat, secteur associatif, Ville de Lyon, Direction de l'aménagement urbain (DAU)
- **Moyens humains et financiers à mettre en œuvre** : Au titre de la Convention 2012-2016 : 16,7 millions d'euros et 11 millions d'euros hors convention. / investissement régulier sur plusieurs mandats.
- **Le territoire concerné** : site historique et zone tampon.
- **Indicateurs d'évaluation** : ingénierie des projets pourra témoigner de l'avancée des actions : études et diagnostics/programmes/projets.
- **Filiation avec d'autres actions** : Convention patrimoine 2012-16 ; Consolidation de la chaîne de l'archéologique (cf fiche-action n°8).

# FICHE-ACTION N°10

## POSITIONNEMENT DES MUSÉES GADAGNE COMME PÔLE D'INTERPRÉTATION DU SITE HISTORIQUE

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-4, « Sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel », 1er et 2e points.

### Enjeux et objectifs :

Disposer d'un lieu dédié à l'interprétation de la V.U.E. et à la lecture de la ville et de sa construction urbaine et historique afin que les habitants et les visiteurs (touristes notamment) identifient un espace de compréhension du bien inscrit ; coordonner l'organisation du réseau des institutions culturelles lyonnaises capables de véhiculer les valeurs du site historique.

### Description du contenu :

L'action consiste à la fois à :

- Développer des outils et des dispositifs portés par les Musées Gadagne, dans et hors les murs, pour interpréter la V.U.E. aux yeux des publics et sensibiliser ces derniers. Ces actions permettront ensemble de renforcer le lien entre l'objet, l'espace et l'individu.
- Animer le réseau des institutions culturelles concernées par la sensibilisation aux valeurs du bien inscrit.

### Leviers :

Le positionnement des Musées Gadagne comme pôle d'interprétation du site historique est décliné en deux axes :

- **Interprétation de la V.U.E. et restitution des valeurs du site historique :**
  - Aménager une salle d'interprétation de la ville, en introduction aux contenus des Musées Gadagne/Musée d'histoire, permettant une lecture de la ville à travers différents outils (notamment multimédias):
    - évocation de la construction de la ville .
    - explication des grandes évolutions de la ville.
    - compréhension des dates phares et des époques de la construction de la ville à travers des activités ludiques.
    - remise en question de stéréotypes.
  - Construire des parcours à l'intérieur du Musée et in situ afin de donner à comprendre la cohérence du site historique :
    - faire évoluer le plan d'établissement du Musée en mettant en place des nouveaux parcours thématiques qui soient des clés pour saisir l'évolution du cœur de la ville : un parcours spécifique sur l'évolution urbaine par période (par exemple intégration d'un parcours jeu pour les enfants).
    - mettre en place des parcours de durées différentes renvoyant à un parcours patrimonial au cœur du site historique, à travers 11 sites emblématiques. Par l'intermédiaire d'une application Smartphone géolocalisée, 11 œuvres du Musée renvoient à 11 sites. Ces sites, qui bénéficieront de brèves explications et d'une iconographie variée renverront eux-mêmes à 80 lieux qui permettront de visiter la ville par période, par secteur et par thématique.
    - Construire des outils de lecture de la ville, de ses représentations et de ses plans par des outils multimédias (en lien avec Lyon3).
  - Rechercher, en lien avec les institutions culturelles de la ville et les acteurs locaux, la meilleure adéquation des outils de médiation aux attentes des différents publics et tout particulièrement du public scolaire et jeune.

- Recueillir les mémoires de populations et des entreprises selon des thèmes donnés afin de collecter et conserver ce patrimoine immatériel, et en vue de le restituer au public. Un des axes de cette action consistera à réfléchir sur les méthodes de traitement des données, d'archivage, ainsi que de diffusion et de mise à disposition des publics.
- **Identification du réseau**  
Renforcer les liens entre les différents Musées, et notamment favoriser l'appropriation des résultats de l'archéologie in situ par les Musées de France présents dans l'agglomération afin de garantir la révélation du patrimoine indivisible.

#### PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action** : Renforcement/développement/création.
- **Échéancier et calendrier** : 2014-15 (salle d'interprétation)/échéance : 2018 (parcours).
- **Les acteurs** :
  - Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon.
  - Pilote et co-pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Musées Gadagne.
  - Acteurs associés : État DRAC, Région (Service de l'Inventaire général), Ville de Lyon (Mission site historique, Direction de l'aménagement urbain), Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon, institutions culturelles.
- **Moyens humains et financiers** : 100 000 euros (évaluation du matériel et de la conception).
- **Le territoire concerné** : Site historique et zone tampon.
- **Indicateurs d'évaluation** : Finalisation des outils décrits et évaluation par étude de publics.
- **Filiation avec d'autres actions** : Mise en place d'un plan signalétique du site historique (cf fiche-action n°11) ; Diversification des offres touristiques en lien avec la V.U.E. (cf fiche-action n°15) ; Actions envers le jeune public.

# FICHE-ACTION N°11

## MISE EN PLACE D'UN PLAN SIGNALÉTIQUE DU SITE HISTORIQUE

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-4, « Sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel », 2e point.

### Enjeux et objectifs :

Donner à lire le territoire du site historique, renforcer l'identification des limites et du contenu du périmètre inscrit par les usagers et le repérage des différents quartiers ; induire, orienter et informer les déplacements des usagers ; favoriser les modes doux en valorisant les cheminements piétons et les rives cyclables et promenées ; valoriser l'image du site historique auprès de tous les publics (lyonnais et touristes) et développer ainsi le lien entre l'espace urbain et les valeurs portées.

### Description du contenu :

L'action consiste en la déclinaison en deux types de signalétiques, à destination du public local et des visiteurs extérieurs et touristes :

- Mise en place d'une signalétique localisée, hiérarchisée à travers du mobilier varié et cohérent et assurant à la fois lisibilité et intégration dans l'environnement. Cette signalétique associe des institutions culturelles et des lieux emblématiques.
- Élaboration et expérimentation de "nouveaux services sans contact (NFC)" permettant d'accéder à des informations directes, personnalisées et en temps réel, et de fournir une flexibilité des services pour s'adapter aux nouveaux usages. Cette action promeut une grande accessibilité envers les personnes à mobilité réduite, les malvoyants, les malentendants, et elle consacre également un volet pédagogique important, envers le jeune public et les publics empêchés.

### Leviers :

La mise en place d'un plan signalétique du site historique passe par deux types d'outils :

#### ■ Signalétique localisée

Développer du mobilier simple hiérarchisé en trois niveaux et trois échelles : niveau général aux abords de la ville et dans la ville ; niveau sectoriel aux entrées piétonnes du site ; au sein du site, dans les lieux emblématiques. La signalétique identifiera des secteurs emblématiques (Presqu'île/Fourvière-St Just/Vieux Lyon/pentes et une partie du plateau de la Croix Rousse/Confluence/Berges du Rhône/Rives de Saône) et mettra en place deux types d'outils :

- tables d'orientation : informations. Les tables seront situées à des endroits stratégiques permettant d'établir la structuration du site historique.
- bornes de jalonnement et gravures sur bords de trottoirs : directions. Ces dispositifs implantés sur les grands carrefours permettront de se situer par rapport à des grands sites lyonnais (Bellecour, Ainay...).

#### ■ Signalétique "NFC" Sans-contact

- Mener une expérimentation méthodologique et technique, de la conception à la mise en œuvre, qui aboutira en septembre 2013 à la mise en place d'un premier bouquet de services autour d'offres touristiques et culturelles notamment :
  - des parcours au sein des Musées Gadagne, des Beaux-arts associant des œuvres à des lieux dans la ville.
  - des parcours patrimoniaux in situ dans Lyon. 11 sites emblématiques seront notamment identifiés et accompagné d'un tag, et renverront à des parcours plus nombreux.
  - un site mobile avec une entrée patrimoine renvoyant sur le service "Clés de Lyon".

- Assurer la maintenance et l'exploitation des services développés.
- Transférer les services et les données au Grand Lyon en 2014 pour développer sur le long terme ces nouveaux services accessibles aux publics.

#### PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action :** Création.
- **Échéancier et calendrier :** Mise en place de la signalétique localisée et d'une première version des NFC : 2013/À partir de 2013, développement permanent.
- **Les acteurs :**
  - Maîtrise d'ouvrage : Signalétique localisée : Ville de Lyon ; signalétique numérique : Grand Lyon.
  - Pilote et co-pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Signalétique localisée : Direction de la communication et Direction des déplacements urbains ; signalétique numérique : Délégation générale au développement économique et international, Direction des systèmes d'informations et des télécommunications.
  - Maîtrise d'œuvre : Équipe mandatée (pour les NFC).
  - Acteurs associés : Etat (DRAC) ; Musées Gadagne, Musée des Beaux-arts, Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon, Ville de Lyon (Direction des systèmes d'informations et des télécommunications, Direction des affaires culturelles, Mission site historique, Direction communication externe) ; CARPA, collectif modes doux / piétons ; La Commission nationale française pour l'UNESCO (modalités d'utilisation du logo UNESCO/Patrimoine mondial).
- **Le territoire concerné :** Site historique et zone tampon/ville de Lyon.
- **Indicateurs d'évaluation :** Développement d'outils signalétiques ; livraison d'une solution "clé en main" de la part de l'équipe mandatée pour les NFC.
- **Filiation avec d'autres actions :** Positionnement des Musées Gadagne comme pôle d'interprétation du site historique (cf fiche n°12) ; Elaboration d'un plan de référence du site historique (cf fiche n°5) ; Révision du PLU-H (cf fiche n°1).

# FICHE-ACTION N°12

## REFONTE DU VOLET PATRIMONIAL DU SITE WEB CULTUREL DE LA VILLE DE LYON

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-4, « Sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel », 2e point.

### Enjeux et objectifs :

Développer des outils actualisés pour animer les échanges avec la société civile en informant le grand public et en capitalisant les informations ; transmettre la V.U.E. au plus grand nombre en identifiant les grands enjeux tout en restant dans un discours communiquant.

### Description du contenu :

L'action consiste dans un premier temps à renforcer le site Internet officiel de la Ville de Lyon d'information et d'expression « lyon.fr » dans sa dimension culturelle et patrimoniale, ainsi que le site Internet à vocation culturelle « culture.lyon.fr » afin de construire une interface signifiante pour le grand public. Il s'agit de consolider le discours de promotion du site historique en proposant des pages Web à même de diffuser les valeurs patrimoniales lyonnaises et de proposer une lecture du site.

Dans un second temps, il s'agit d'entretenir et actualiser ce site afin d'en faire un outil pérenne et évolutif de transmission des valeurs du site historique.

### Leviers :

La refonte du volet patrimonial du site Web culturel de la Ville de Lyon est structurée en plusieurs phases :

- **Phase 1 :** proposer une stratégie réfléchie pour transmettre les éléments essentiels de manière rapide et complète, identifier le contenu qu'il convient d'afficher tout en validant la capacité à le mettre en lumière. Il s'agit ainsi de déterminer :
  - Les pages à mettre à jour.
  - Les pages à supprimer.
  - Les pages à créer.
- **Phase 2 :** imaginer des biais techniques attractifs et réalisables pour mettre en scène ces contenus :
  - Insister sur les descriptifs scientifiques précis
  - Proposer une hiérarchie dans les contenus en fonction de leur importance, dans l'objectif de cibler le grand public.
  - Utiliser autant que possible des outils cartographiques, notamment dynamiques, pour visualiser les limites du périmètre du site historique et ses ressources patrimoniales (points de vue, cheminements, sites emblématiques, espaces publics et espaces urbains, patrimoine naturel...).
  - Réfléchir sur les périmètres pertinents en présentant les quartiers inscrits dans le périmètre mais également la zone tampon et au-delà.
- **Phase 3 :** réaliser la reconstruction du site Internet à travers deux entrées :
  - Construction de pages pérennes avec une forte plus-value qualitative.
  - Elaboration de pages à actualiser destinées à présenter l'actualité patrimoniale et à mettre en valeur les événements lyonnais (Journées européennes du patrimoine).

## PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action** : Développement/confortement.
- **Échéancier et calendrier** : 2014-2015.
- **Les acteurs** :
  - Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon.
  - Pilote et co-pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Mission site historique et Direction de la communication de la Ville de Lyon.
  - Maîtrise d'œuvre : pôle Web
  - Acteurs associés : Direction des systèmes d'information et des télécommunications (DSIT), archives municipales, Région (Service de l'Inventaire général).
- **Moyens humains et financiers** : Moyens humains des services et possibilité d'une sous-traitance pour des raisons techniques. 10 000 euros.
- **Le territoire concerné** : Ville de Lyon.
- **Indicateurs d'évaluation** : Mise en service des nouveaux outils, pérennisation du site.
- **Filiation avec d'autres actions** : Musées Gadagne.

# FICHE-ACTION N°13

## CONFORTEMENT DU RÉSEAU DES INSTITUTIONS CULTURELLES DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-4, « Sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel », 1er et 3e points.

### Enjeux et objectifs :

Renforcer l'implication des institutions culturelles lyonnaises patrimoniales à même de valoriser le bien inscrit en direction des habitants des quartiers Politique de la ville concernés par le périmètre ou sa zone tampon (Pentes de la Croix-Rousse et Guillotière) et plus globalement l'ensemble des Lyonnais qui résident dans des quartiers populaires et qui sont concernés par les valeurs de l'inscription inscrit.

### Description du contenu :

L'action consiste, dans le cadre de la Charte 3 de coopération culturelle, en l'engagement du réseau lyonnais des établissements et événements culturels à participer au développement humain, urbain et responsable de la ville et de ses territoires. Chacune des institutions s'engage à développer des coopérations avec les acteurs associatifs et les habitants sur des quartiers ou sur des thématiques. Sur le patrimoine, les institutions s'engagent :

- à transmettre et partager une meilleure connaissance des quartiers avec les habitants en s'appuyant à la fois sur les ressources de l'histoire et en s'intéressant à la façon dont les habitants vivent aujourd'hui dans ces quartiers patrimoniaux,
- à développer la valorisation du patrimoine immatériel.

### Leviers :

Le confortement du réseau des institutions culturelles est porté par la Charte qui est signée par 21 structures culturelles, dont sept institutions avec une dimension patrimoniale appuyée :

- Archives municipales de Lyon
- Bibliothèque municipale de Lyon
- Centre d'Histoire de la résistance et de la déportation
- Ecole nationale supérieure des Beaux Arts
- Musée des Beaux-arts
- Musées Gadagne
- Service archéologique municipal

Ces institutions développeront des actions variées sur les thématiques suivantes :

- Champ éducatif
- Accès et partage de connaissances et des savoirs
- Prise en compte des diversités et le partage d'idées et de valeurs communes

*L'intégralité de la Charte 3 de coopération culturelle est accessible sur :*

[http://www.polville.lyon.fr/polville/sections/fr/les\\_thematiques/culture/la\\_charte\\_de\\_coopera](http://www.polville.lyon.fr/polville/sections/fr/les_thematiques/culture/la_charte_de_coopera)

## PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action** : Développement/confortement.
- **Échéancier et calendrier** : Échéance de la Charte 3 : 2015/action continue jusqu'en 2019 (et après).
- **Les acteurs** :
  - Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon.
  - Pilote et co-pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Mission coopération culturelle.
  - Maîtrise d'œuvre : Archives municipales de Lyon ; Bibliothèque municipale de Lyon ; Centre d'Histoire de la résistance et de la déportation ; Ecole nationale supérieure des Beaux-arts ; Institut Lumière ; Musée des Beaux-arts ; Musées Gadagne ; Service archéologique municipal.
  - Acteurs associés : État DRAC, Etat Agence nationale pour la cohésion sociale ; Région Rhône-Alpes.
- **Moyens humains et financiers** : À minima, un directeur et un référent par institution. Moyens financiers propres à chaque institution. Ex : en 2011, Gadagne a valorisé 16 700€.
- **Le territoire concerné** : Site historique, zone tampon/ville de Lyon.
- **Indicateurs d'évaluation** : Un référentiel d'évaluation est complété chaque année par les institutions signataires. Les indicateurs renseignés sont : la part des habitants CUCS concernés, les moyens humains et financiers traduisant l'implication de l'institution, les partenariats mis en œuvre, la valorisation des actions dans la communication. En parallèle, un bilan qualitatif est conduit par la Mission de coopération culturelle avec chaque référent des institutions.
- **Filiation avec d'autres actions** : Partage des valeurs universelles et quartiers anciens inscrits en Politique de la Ville (cf fiche-action n°14).

# FICHE-ACTION N°14

## PARTAGE DES VALEURS UNIVERSELLES DANS LES QUARTIERS ANCIENS INSCRITS EN POLITIQUE DE LA VILLE

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-4, « Sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel », 3e point.

**Enjeux et objectifs :**

Renforcer l'appropriation du patrimoine par les habitants de quartiers anciens inscrits au titre de la Politique de la ville, afin de valoriser la dimension patrimoniale de ces quartiers, de sensibiliser les habitants et prendre en compte leurs modes de vie, leurs usages du quartier pour traduire l'urbanité d'aujourd'hui.

**Description du contenu :**

L'action consiste, sur les quartiers concernés par le périmètre inscrit ou sa zone tampon ou dans un espace limitrophe qui justifie la présence d'enjeux similaires, à valoriser l'identité patrimoniale et culturelle des quartiers anciens et de leur population et à partager des connaissances sur le patrimoine sous l'angle de la diversité et des singularités culturelles. Chacun des quartiers inscrits dans la Politique de la ville bénéficie en effet de moyens spécifiques d'ingénierie.

**Leviers :**

Le partage des valeurs universelles dans les quartiers anciens inscrits en Politique de la Ville est porté par les Projets culturels de territoire, écrits avec les acteurs associatifs et institutionnels de chacun des quartiers pour 2012-2014. Ils sont le cadre de travail pour développer des actions collectives, prioriser l'attribution des subventions aux associations dans le cadre des appels à projets annuels du Contrat urbain de cohésion sociale et orienter l'implication des institutions culturelles.

Ci-dessous sont repris les objectifs spécifiques à chaque quartier sur la dimension patrimoniale :

- **Pentes de la Croix-Rousse** : valorisation et connaissance du patrimoine (patrimoine immatériel, modes d'habiter, actions d'appropriation du patrimoine architectural, urbain et historique, notamment de l'amphithéâtre des Trois Gaules).
- **Guillotière** : valorisation de la diversité culturelle (minorités les moins visibles, valorisation du caractère multiculturel des usages de certains espaces publics, patrimoine de l'immigration).
- **Ménival Janin Jeunet** : mobilisation de ressources culturelles nouvelles notamment autour des thèmes du végétal et des parcours.
- **Vaise** : accompagnement des nouvelles connexions (Rives de Saône, Parc du Vallon, Cressonnière, Champvert, plateau du 5e).

## PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action** : Développement/confortement.
- **Échéancier et calendrier** : 2019 (action continue).
- **Les acteurs** :
  - Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon
  - Pilote et co-pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Mission coopération culturelle.
  - Maîtrise d'œuvre : Réseau associatif social, éducatif, culturel et artistique, institutions culturelles signataires de la Charte 3 de coopération culturelle.
  - Acteurs associés : Etat DRAC, Etat Agence nationale pour la cohésion sociale ; Région Rhône-Alpes ; Mission quartiers anciens.
- **Moyens humains et financiers** : 1 poste équivalent temps plein à la Mission de coopération Culturelle ; apport programmation annuelle Contrat urbain de cohésion sociale culturel (CUCS culture) ; contribution des établissements culturels dans le cadre de la Charte de coopération culturelle.
- **Le territoire concerné** : Quartiers anciens du centre de la ville de Lyon, quartiers limitrophes tels que Vaise et les quartiers prioritaires du 5e arrondissement.
- **Indicateurs d'évaluation** : Revue de projet bi-annuelle partagée avec les acteurs du territoire.
- **Filiation avec d'autres actions** : Confortement du réseau des institutions culturelles (cf fiche-action n°13).

# FICHE-ACTION N°15

## DIVERSIFICATION DES OFFRES TOURISTIQUES EN LIEN AVEC LA V.U.E.

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-5, « Tourisme et valeur universelle du patrimoine », 1er et 2e point.

### Enjeux et objectifs :

Poursuivre la diversification des offres touristiques et de leurs contenus culturels en lien avec la V.U.E. proposées par l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon, en collaboration avec les institutions culturelles, notamment les Musées Gadagne positionnés comme un lieu de lecture de la ville historique ; participer au développement de nouvelles offres de découverte complémentaires, dans un souci de faire connaître le territoire du Grand Lyon dans sa globalité.

### Description du contenu :

L'action consiste à étudier le développement de nouvelles offres touristiques pour la lecture du site historique et la transmission des valeurs du patrimoine mondial :

- avec des contenus culturels respectueux de la V.U.E.
- offres garantant d'un récit de transmission de la V.U.E. qui soit respectueux du fond scientifique défini par les spécialistes et compréhensible et attractif pour tout type de visiteur et lui permette d'investir une véritable dimension « émotionnelle ». Il s'agit d'assurer une bonne compréhension du site historique pour les touristes.
- avec la prise en compte d'une cohabitation optimale entre visiteurs et habitants du site classé.
- avec une extension au delà du périmètre avec une extension au-delà des limites du site historique, sur l'ensemble de la métropole lyonnaise, afin de s'adapter aux nouvelles échelles urbaines et de considérer le site historique comme un élément non figé appartenant à un espace urbain plus large.

### Leviers :

La diversification des offres touristiques en lien avec la V.U.E. se décline en plusieurs actions :

- Poursuivre les actions pour répartir les flux touristiques au sein du périmètre avec une adaptation/création de visites sur les secteurs classés moins fréquentés.
- Améliorer les conditions des visites guidées dans un souci d'optimiser la cohabitation entre activités touristiques et vie des habitants (projet d'audiophones pour les guides de l'Office de tourisme, formation continue des guides de l'Office de tourisme aux bonnes pratiques de cohabitation).
- Développer de nouvelles visites guidées :
  - à destination de publics spécifiques comme les familles ;
  - permettant la découverte de nouveaux lieux patrimoniaux nouvellement réhabilités au sein du périmètre inscrit (Palais de Justice, Rives de Saône...);
  - permettant une déambulation hors de la zone inscrite au patrimoine mondial : zone tampon du périmètre, autres quartiers de Lyon, communes et sites emblématiques du Grand Lyon.
- Permettre à l'Office de tourisme d'être un levier de promotion des offres du territoire (musées, associations...) et accompagner les démarches portées par les partenaires culturels, notamment la mise en place d'une signalétique urbaine téléchargeable, (Musées Gadagne : mise en relation de 11 œuvres des Musées avec 11 sites dans la ville (cf fiche n°12).

## PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action** : Développement/confortement/création.
- **Échéancier et calendrier** : 2014-2018 (action continue).
- **Les acteurs** :
  - Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon ; Grand Lyon.
  - Pilote et co-pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon ; Direction de l'attractivité et des relations internationales.
  - Acteurs associés : Musées Gadagne (Ville de Lyon) ; Ville de Lyon (Mission site historique) ; institutions culturelles.
- **Moyens humains et financiers** : Budgets courants des acteurs.
- **Le territoire concerné** : Site historique, Confluence et ensemble de la Croix Rousse.
- **Indicateurs d'évaluation** : Nature des produits nouveaux ; nombre de personnes ayant participé aux visites.
- **Filiation avec d'autres actions** : Positionnement des Musées Gadagne comme pôle d'interprétation du site historique (cf fiche-action n°10).

# FICHE-ACTION N°16

## PROGRAMME D'ÉCHANGE ET DE COOPÉRATION SUR LES NOUVEAUX ACTEURS ET LES NOUVELLES PRATIQUES DANS LA GESTION DU PATRIMOINE URBAIN

---

**Références :** Voir Politique de gestion du bien 3-6, « Partage national et international des valeurs du patrimoine mondial », 1er point.

**Enjeux et objectifs :**

S'inscrire dans une démarche de solidarité entre villes du patrimoine mondial conformément à l'engagement devant la communauté internationale défini par la Convention de 1972.

**Description du contenu :**

L'action consiste à consolider et développer les actions de coopération de ville à ville dans le cadre des accords de coopération décentralisée ainsi que l'engagement concret et opérationnel dans les réseaux nationaux et internationaux.

**Leviers :**

Le programme d'échange et de coopération sur les nouveaux acteurs et les nouvelles pratiques dans la gestion du patrimoine urbain s'amorce avec un évènement majeur :

**La Rencontre villes & patrimoine** organisée en mai 2013 dans le cadre des 15 ans de l'inscription UNESCO conjointement avec l'Organisation des villes du patrimoine mondial et avec le large partenariat de l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, le Getty conservation institute, ICOMOS (CIVVIH), l'Association des biens français du patrimoine mondial, l'Association nationale villes & pays d'art & d'histoire et villes à secteur protégé, a trois objectifs majeurs :

- Apprendre de la démarche recueil d'études de cas conduite pendant quatre ans et finalisée en 2012 autour de la restitution et de l'analyse de 40 études de cas sur la gestion exemplaire du patrimoine en interaction avec le développement urbain ;
- Contribuer au débat mondial sur la gestion du patrimoine dans un contexte urbain ;
- Identifier des initiatives concrètes telles qu'un programme permanent d'échange et de coopération sur les nouveaux acteurs et les nouvelles pratiques.

Les conclusions de la Rencontre doivent permettre de faire suite au Recueil d'études de cas et d'élaborer, toujours avec les partenaires travaillant en complémentarité dans le cadre d'un Comité de pilotage, un nouveau programme d'échange, de partage et de coopération de ville à ville.

En cette période charnière où l'on célèbre les 50 ans de la Loi Malraux et les 40 ans de la Convention du patrimoine mondial, de nouveaux acteurs émergent et de nouvelles pratiques se développent. Le rôle des villes au cœur de ces mutations est majeur d'où l'importance du partage et de la valorisation des expériences comme des coopérations entre villes.

## PROGRAMMATION CONCRÈTE DE L'ACTION :

- **Identification du type d'action** : Développement / confortement.
- **Échéancier et calendrier** : Action continue jusqu'en 2019 et après.
- **Les acteurs** :
  - Maîtrise d'ouvrage : Ville de Lyon
  - Pilote et co-pilote au sein de la Maîtrise d'ouvrage : Mission site historique.
  - Acteurs associés : Réseaux nationaux et internationaux - autres services Ville et Grand Lyon dont la DRI.
- **Moyens humains et financiers** : Mission site historique avec le cas échéant l'assistance d'autres services - moyens généraux pour les frais annexes.
- **Le territoire concerné** : Ville de Lyon.
- **Indicateurs d'évaluation** : Bilan des actions réalisées.
- **Filiation avec d'autres actions** : Recueil d'études de cas « Villes historiques en développement, des clés pour comprendre et agir ».



# TABLE DES FIGURES

- Figure 1 : Le site historique depuis la colline de Fourvière
- Figure 2 : Le progressif transfert de compétences patrimoniales en France
- Figure 3 : Vue en ballon de Lyon au XVIIIe siècle
- Figure 4 : Le site historique de Lyon, la zone tampon et leurs quartiers
- Figure 5 : Les remparts croix-roussiens en 1550
- Figure 6 : Le confluent en 1753
- Figure 7 : Un site exceptionnel : les cours d'eau, le confluent, les collines
- Figure 8 : La colline de Fourvière et la vallée fluviale
- Figure 9 : La stratification historique et le développement de la ville
- Figure 10 : La ville antique, avant 470 ap J.-C.
- Figure 11 : Dessin de l'amphithéâtre et l'autel des Trois Gaules
- Figure 12 : Théâtre antique de Fourvière
- Figure 13 : La ville médiévale, 470-1460
- Figure 14 : La Cathédrale Saint Jean
- Figure 15 : Églises Saint-Nizier et Saint-Georges
- Figure 16 : La ville Renaissance, 1461-1589
- Figure 17 : Hôtel Gadagne
- Figure 18 : Fort Saint-Jean
- Figure 19 : La ville classique, 1589-1715
- Figure 20 : La place des Terreaux
- Figure 21 : La place Bellecour et colline de Fourvière
- Figure 22 : La ville des Lumières: 1715-1795
- Figure 23 : Le Dôme de l'Hôtel Dieu
- Figure 24 : L'Opéra de Lyon
- Figure 25 : L'Hôtel de Ville
- Figure 26 : La ville préindustrielle, 1795-1852
- Figure 27 : Le Fort de Vaise
- Figure 28 : Intérieur d'un atelier canut, Balthazar Alexis, 19e
- Figure 29 : La ville industrielle et haussmannienne, 1852-1905
- Figure 30 : Plans du futur parc de la Tête d'or par les frères Bülher en 1856
- Figure 31 : La Basilique de Fourvière
- Figure 32 : La ville planifiée, 1905-1957
- Figure 33 : La Halle Tony Garnier
- Figure 34 : L'agglomération multipolaire
- Figure 35 : Le quartier de la Confluence et le musée de la Sucrerie
- Figure 36 : La ville métropolitaine
- Figure 37 : Évolution de la population par quartier du site historique
- Figure 38 : Le site historique, un espace habité (2009)
- Figure 39 : La présence de logements sociaux dans un centre ancien (2010)
- Figure 40 : La diversité d'usages des Monuments historiques emblématiques du site historique
- Figure 41 : Répartition des emplois par secteur économique dans le site historique et dans la Ville de Lyon
- Figure 42 : Les établissements de plus de dix salariés
- Figure 43 : Une concentration de commerces et de services en Presqu'île
- Figure 44 : Les Journées européennes du patrimoine
- Figure 45 : Détail architectural patrimonial
- Figure 46 : La Cour des voraces
- Figure 47 : L'opération "Fenêtres sur villes" : regards sur les panoramas, place Bellevue
- Figure 48 : Quartiers d'intérêt patrimonial à l'échelle de Lyon/Villeurbanne

- Figure 49 : La diversité des éléments patrimoniaux à l'échelle de l'agglomération
- Figure 50 : Fouilles archéologiques de l'Hôtel-Dieu
- Figure 51 : Trois types d'acteurs
- Figure 52 : Les outils réglementaires
- Figure 53 : Superposition d'outils réglementaires dans le site historique
- Figure 54 : Les outils opérationnels
- Figure 55 : Le dôme de l'Hôtel Dieu, objet de restauration
- Figure 56 : Les Projets urbains
- Figure 57 : La requalification du patrimoine bâti
- Figure 58 : Des opérations de requalification d'espaces publics
- Figure 59 : Les déplacements modes doux
- Figure 60 : Les sites en cours d'étude
- Figure 61 : Les espaces verts et de nature
- Figure 62 : Plan Lumière
- Figure 63 : L'éclairage nocturne du Musée des Beaux-arts et de la basilique de Fourvière dans le cadre du Plan Lumière
- Figure 64 : Les labels et les prix
- Figure 65 : Des acteurs multiples
- Figure 66 : Les façades du Vieux Lyon lors de la fête des Lumières

Le plan de gestion a été élaboré par la Mission site historique de la Ville de Lyon, avec la participation active de l'ensemble des membres du Groupe de travail technique constitué à cet effet, dont les services de l'Etat, de la Région et du Grand Lyon ainsi que des acteurs consultés et associés. Il s'appuie également sur l'étude « Mise en cohérence des outils du patrimoine » réalisée de 2006 à 2008, sous maîtrise d'ouvrage conjointe Ville de Lyon, Grand Lyon Etat et pilotage Direction de l'aménagement urbain assisté de la Mission site historique, par l'Agence d'urbanisme de la région lyonnaise associée au cabinet d'architectes du patrimoine Archipat.

La gestion du site historique de Lyon nécessite, en raison de sa qualité et de sa consistance, un engagement partagé des mondes de la culture et de l'aménagement urbain. La Direction de l'aménagement urbain, aux côtés de la Mission site historique, a apporté à ce titre une impulsion et un engagement particuliers qu'elle développe et met en œuvre au quotidien dans ses missions au service de la préservation et de la mise en valeur du site historique.

#### **Le plan de gestion UNESCO a ainsi été élaboré dans un dispositif de coordination partagée :**

**Comité de pilotage :** composé de Georges Képénékian, Adjoint au maire de Lyon, délégué à la culture, au patrimoine, aux grands événements et aux droits des citoyens, Gilles Buna, Adjoint au Maire de Lyon délégué à l'aménagement et à la qualité de la ville, Vice-président du Grand Lyon, Jean-Michel Daclin, Adjoint au maire de Lyon, délégué aux relations internationales, aux affaires européennes et au tourisme, Vice-président du Grand Lyon avec la participation des services Ville, Grand Lyon, Région et Direction régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes concernés.

**Conduite de projet :** Bruno Delas, directeur de projet Mission site historique de Lyon (Direction des affaires culturelles de Lyon), directeur de projet Mission culture Grand Lyon, sous le pilotage de Georges Képénékian et de Xavier Fourneyron, Directeur général adjoint à la culture, Directeur des affaires culturelles, Ville de Lyon.

**Comité technique** coordonné par Bruno Delas et composé de :

- La DRAC Rhône Alpes : Béatrice Grandchamp, conseillère pour l'action culturelle patrimoniale, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, correspondante Patrimoine mondial ; Pierre Franceschini, Architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) du Rhône ; Régis Vermorel, Ingénieur des services culturels et du patrimoine en charge du pôle patrimoine du STAP du Rhône ; Gilles Soubigou, Adjoint à la conservatrice régionale des monuments historiques ; Patrick Maillard, Coordonnateur pôle architecture et patrimoines
- La Région Rhône Alpes : Françoise Lapeyre-Uzu, Conservatrice régionale de l'inventaire du patrimoine culturel
- Le Grand Lyon : Mathias Chagnard, Responsable de service Territoire et planification DGDU ; Isabelle Eyanrd-Riondet, Emmanuelle Sibué-Allart.
- La Ville de Lyon : Philippe Lamy, Coordination urbaine secteur site historique de Lyon DAU ; Jacques Gelin, directeur du service patrimoine DAC ; Bruno Delas,

**Comité de suivi :** présidé par Xavier Fourneyron, Martine Boyé, Déléguée générale à l'aménagement urbain, Ville de Lyon et Fabienne Cresci, Déléguée générale au développement urbain, Grand Lyon avec la participation des services Ville et Communauté urbaine concernés.

**Assistance à maîtrise d'ouvrage phase 1** d'avril 2012 à décembre 2012 : Odette Balandraud, consultante experte en projet culturel, Philippe de la Chapelle, architecte au Cabinet Archipat.

**Assistance à maîtrise d'ouvrage phase 2** de février 2013 à juillet 2013 : Anaïs Lavot, urbaniste avec la collaboration d'Odette Balandraud et Philippe de la Chapelle.

**Réunions et entretiens thématiques** conduits par l'équipe d'Assistance à maîtrise d'ouvrage de mai 2012 à septembre 2012 auprès du Comité technique et de l'ensemble des services de la Ville de Lyon, du Grand Lyon, du Département, de la Région et de l'Etat concernés par les thématiques suivantes : Monuments ; Patrimoine et Mémoire ; Projet urbain et site UNESCO ; Connaissance et sensibilisation ; Archéologie ; Tourisme et V.U.E. ; Site UNESCO et recherche. Réunions poursuivies par des entretiens individuels de septembre 2012 à novembre 2012.

**Réunions de concertation** animées par Bruno Delas et le Comité technique entre novembre 2012 et mai 2013 auprès des experts et personnes qualifiées, des associations patrimoniales, des Conseils de quartier et des Comités d'intérêt local.

**Assemblée générale** de présentation du projet de Plan de gestion de l'ensemble des partenaires, présidée par le Comité de pilotage avec la participation de Jean-François Marguerin, Directeur régional des affaires culturelles Rhône-Alpes, le 22 mai 2013 en ouverture de la Rencontre villes & patrimoine aux Musées Gadagne.

**Réalisation du dossier :** mise en forme graphique : Frédéric Gonthié ; photographies (sauf mention) : Muriel Chaulet, Direction de la communication Ville de Lyon.

